

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU TRANSPORTEUR DE MODIFICATION DES
TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT
POUR L'ANNÉE 2019 - VOLETS TAUX DE PERTES ET
MÉCANISME DE RÉGLEMENTATION INCITATIVE (MRI)

DOSSIER : R-4058-2018

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Me MARC TURGEON et
M. FRANÇOIS ÉMOND

AUDIENCE DU 14 JANVIER 2019

VOLUME 6

ROSA FANIZZI
Sténographe officielle

COMPARUTIONS

Me ANNIE GARIÉPY et
Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
avocats de la Régie

DEMANDERESSE :

Me YVES FRÉCHETTE
avocat d'Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me GUY SARAULT et
Me PIERRE PELLETIER
avocats de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIECIFQ);

Me NICOLAS DUBÉ et
Me PAULE HAMELIN
avocats de l'Énergie Brookfield Marketing (EBM);

Me ANDRÉ TURMEL
avocats de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me ÉRIC OLIVER
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
REPRÉSENTATIONS DE Me YVES FRÉCHETTE	19
REPRÉSENTATIONS PAR STEVE CADRIN	40
RÉPLIQUE PAR Me YVES FRÉCHETTE	59
PREUVE DE HQT - Panel 4 - Taux de pertes de transport	
PRÉAMBULE PAR Me YVES FRÉCHETTE	75
BENOÎT DELOURME	
FRANCIS MONETTE	
PATRICK TRUONG	
WAHIBA SALHI	
DÉCISION SUR LES MOYENS PRÉLIMINAIRES	155
INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE (suite)	157
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	162
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT	233

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (HQT) : Indiquer si une validation mensuelle est faite de la livraison au Distributeur (AHQ-ARQ)	168
E-2 (HQT) : Fournir l'explication qui justifie que les chiffres arrivent aux mêmes résultats des années 2014, 2015, 2016 et 2017 entre le tableau R-2.2 de l'AQCIE-CIFQ et le tableau R-9.3 de l'AHQ-ARQ (demandé par L'AHQ-ARQ)	175
E-3 (HQT) : Fournir sous le même format que les tableaux R1.2 et R1.3 les données pour les années 2006 à 2014, inclusivement (demandé par l'AHQ-ARQ)	178
E-4 (HQT) : Depuis quand ne calcule-t-on plus les pertes sur une base horaire. Référence : Page 7 de C-AHQ-ARQ-0026 (AHQ-ARQ)	231
E-5 (HQT) : Fournir pour les années 2015-2016 la part estimée en termes d'énergie annuelle associée à l'effet couronne et préciser la manière dont cela a été calculé (demandé par l'AQCIE-CIFQ)	238

R-4058-2018
14 janvier 2019

- 5 -

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0194 : (HQT-14, Doc.5) Présentation du panel 4 - Taux de pertes de transport	83
C-AHQ-ARQ-0029 : Réponse à la demande de renseignements numéro 3 de la Régie dans le dossier R-4057- 2018, B-0100, HQD-	201

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce quatorze (14e)
2 jour du mois de janvier :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du quatorze (14)
8 janvier deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4058-
9 2018. Demande du Transporteur de modification des
10 tarifs et conditions des services de transport pour
11 l'année 2019 - Volets taux de pertes et mécanisme
12 de réglementation incitative.

13 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître
14 Lise Duquette, présidente de la formation, maître
15 Marc Turgeon et monsieur François Émond.

16 Les procureurs de la Régie sont maître Annie
17 Gariépy et maître Jean-François Ouimette.

18 La demanderesse est Hydro-Québec Transport
19 représentée par maître Yves Fréchette.

20 Les intervenants à la présente audience sont :
21 Association hôtellerie Québec et Association des

22 restaurateurs du Québec représentées par maître
23 Steve Cadrin;

24 Association québécoise des consommateurs
25 industriels d'électricité et Conseil de l'industrie

1 forestière du Québec représentés par maître Guy
2 Sarault;
3 Énergie Brookfield Marketing représentée par maître
4 Nicolas Dubé;
5 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
6 représentée par maître André Turmel;
7 Option consommateurs représentée par maître Éric
8 Oliver;
9 Stratégies énergétiques et Association québécoise
10 de lutte contre la pollution atmosphérique
11 représentées par maître Dominique Neuman.

12 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle
13 qui désirent présenter une demande ou faire des
14 représentations au sujet de ce dossier?

15 Nous demandons aux participants de bien vouloir
16 s'identifier à chacune de leurs interventions...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Madame Taleyssat...

19 LA GREFFIÈRE :

20 Oui.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... je vous interromps parce que maître Sarault
23 nous a fait un petit signe.

24 LA GREFFIÈRE :

25 Ah! Excusez-moi, Maître Sarault.

1 Me GUY SARAULT :

2 C'est simplement... Excusez-moi, je vais allumer
3 mon truc machin. Une question de clarification sur
4 l'échéancier. Nous, nous avons une preuve triple.
5 On a un mémoire sur les taux de pertes, on a un
6 mémoire sur les MALTs puis ces choses-là puis on a
7 la preuve sur le MRI. Les taux de pertes, je
8 comprends qu'on commence avec ça aujourd'hui, ça,
9 c'est clair. Pour ce qui est du MRI, je le vois
10 très bien, ça va être plus tard cette semaine. La
11 seule chose sur laquelle je m'interrogeais, c'est
12 où et dans quel forum on présente la preuve sur le
13 troisième élément qui est les MALTs là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 On vous avait placé le lundi vingt et un (21)
16 janvier avec tout ce qui concerne le MRI. Donc, on
17 faisait dans la première partie, aujourd'hui et
18 demain, tout ce qui est...

19 Me GUY SARAULT :

20 Taux de pertes.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... taux de pertes de transport. On fait une
23 audience, si vous voulez, en soi ou on termine avec
24 les argumentations.

25

1 Me GUY SARAULT :

2 Exact. Ça, j'ai compris ça.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Et le reste va concerner l'ensemble des autres
5 sujets avec le MRI donc le MALT.

6 Me GUY SARAULT :

7 Donc, ça va aller à lundi prochain.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 À lundi prochain, oui.

10 Me GUY SARAULT :

11 Parfait. Merci.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Nous demandons aux participants de bien vouloir
14 s'identifier à chacune de leurs interventions pour
15 les fins de l'enregistrement et de s'assurer que
16 leur cellulaire est fermé durant la tenue de
17 l'audience.

18 Prenez note qu'aucun breuvage autre que de
19 l'eau et aucune nourriture ne sont permis dans la
20 salle d'audience. Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Alors, bonjour à tous. On commence aujourd'hui, on
23 n'a pas officiellement dit une « deuxième phase »,
24 c'est des sujets volets tarifaires et taux de
25 pertes de transport. On va faire aujourd'hui le

1 volet taux de pertes de transport avec l'ensemble
2 des indications que vous nous avez données dans
3 votre planification d'audience, on voit qu'on en a
4 pour deux jours, aujourd'hui et demain. Et
5 ensuite... Mais, on va terminer le sujet « taux de
6 pertes » avec ça. Et ensuite on va commencer le
7 volet MRI, effectivement mercredi, plus tôt demain,
8 si jamais tout se déroule à la vitesse grand V,
9 mais sinon ce sera mercredi.

10 J'aimerais attirer votre attention, nous
11 vous l'avons signaler dans la lettre avec le
12 calendrier. Nous aurons des notes sténographiques
13 aujourd'hui et demain et nous aurons des notes
14 sténographiques mardi le vingt-deux (22) et jeudi
15 le vingt-quatre (24) janvier, mais nous n'aurons
16 pas de notes sténographiques pour la portion MRI.
17 Alors, prenez des bonnes notes.

18 Je comprends que ça peut être difficile,
19 mais il y a des impondérables et nous n'avons pas
20 de sténographe bilingue. Alors, à ce moment-là ça
21 ne permet pas de prendre des notes sténographiques
22 des témoins anglophones, ce qui cause la
23 difficulté. Alors, ce n'est pas... il n'y a pas de
24 mauvaise volonté de personne, c'est un état de fait
25 et on doit en prendre compte.

1 (9 h 05)

2 Évidemment, on ne tiendra pas rigueur à
3 personne si ce n'est pas exactement le même mot
4 prononcé, alors... mais ça va faire dans les
5 questions peut-être une question préliminaire pour
6 dire « c'est bien ce que vous avez dit hier et où
7 est-ce que j'ai bien noté hier. » Alors voilà! En
8 ce qui concerne le moyen préliminaire, Maître
9 Fréchette, j'ai...

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Est-ce que, sur ce sujet-là... Me permettez-vous de
12 vous interrompre?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Allez-y!

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Est-ce que, sur ce sujet-là, vous voudriez avoir un
17 petit peu mon point de vue?

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Sur le moyen préliminaire?

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Non. Sur l'aspect sténographique.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Notes sténographiques. Allez-y! Oui.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Bien, c'est parce que, à moins que vous vouliez

1 régler toutes vos choses puis après ça... Comme
2 vous voulez.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parce que vous allez voir c'est une question pour
5 vous que j'ai sur le moyen préliminaire. Tout s'est
6 fait évidemment rapidement, parce qu'on a eu les
7 mémoires vendredi quatre (4) janvier. Lundi, on a
8 souhaité réagir avec célérité pour avoir le point
9 de vue suivant les recommandations. Et dans votre
10 lettre du neuf (9) janvier, nous avons constaté les
11 mots « radier la preuve ». Mais vous n'avez pas
12 fait de demande formelle d'avoir un moyen
13 préliminaire pour radier la preuve. Je ne savais
14 pas si c'était vraiment ça que vous vouliez ou pas.
15 J'avais quand même prévu une demi-heure pour ce
16 moyen-là, mais je ne sais pas si c'était un souhait
17 de votre part ou si vous vouliez l'argumenter en
18 plaidoirie.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Est-ce que vous aviez terminé?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Oui. Tout d'abord vous permettez de vous offrir
25 évidemment mes salutations et celles de toute

1 l'équipe de TransÉnergie qui m'accompagne pour...
2 on peut appeler ça « cette continuation », quand
3 j'écoutais madame Isabelle annoncer qu'on était
4 encore en tarifaire. Je me suis réveillé. Mais,
5 oui, ce n'est pas terminé. Donc mes meilleurs
6 souhaits pour la nouvelle année ainsi que l'équipe
7 qui vous les transmet, évidemment à l'équipe Régie
8 et ainsi qu'à tous mes collègues que j'ai pas eu la
9 chance de saluer d'entrée de jeu.

10 En ce qui concerne le moyen préliminaire,
11 évidemment, il était bien énoncé dans la lettre,
12 les conclusions sont là. D'ailleurs, la réaction de
13 maître Cadrin m'apparaît évidente qu'on était dans
14 ce type de débat-là. Alors, oui, la demande qui
15 apparaît à la lettre du neuf (9) janvier du
16 Transporteur est maintenue et de la nature d'un
17 moyen préliminaire. C'est ce qui était demandé.
18 Alors, si vous me permettez, moi, je serais prêt à
19 en débattre.

20 Peut-être deux instants sur la
21 sténographie, si vous me permettez. Je n'ai pas eu
22 la chance de discuter avec madame ici sur le suivi.
23 Mais ce que je comprends, c'est que, pour lundi,
24 mardi, quand même on va bien fonctionner. Je peux
25 vous dire que j'ai... En ce qui concerne

1 l'échéancier, les traducteurs ne seront ici que
2 mercredi. Alors si jamais il y avait un... on
3 allait plus vite dans le déroulement de cette
4 première mini phase du dossier, je dois vous dire
5 que ça devra aller à mercredi. On ne pourra pas
6 accélérer parce que la traduction... Il y a des
7 coûts à ça et puis je dois...

8 Quand on gère cette façon de faire-là,
9 selon les contrats cadres qu'on a avec nos
10 traducteurs, on doit les prévenir dans un certain
11 délai pour pouvoir structurer l'affaire. Je ne vous
12 ferai pas de cachette. C'est quarante-huit (48)
13 heures. Quand j'ai vu le calendrier, j'ai décalé
14 leur présence à mercredi. Et nos témoins aussi
15 seront là, témoins experts qui proviennent de
16 l'extérieur, ne seront disponibles que mercredi.
17 Alors, si vous me permettez, si jamais on
18 accélérerait un petit peu, bien, malheureusement le
19 panel ne pourra pas être là plus tôt, le panel
20 suivant.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 C'est parfait, ça nous aide dans la planification
23 de l'audience. Alors, si on finit plus tôt mardi,
24 on pourra mieux se préparer pour mercredi.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :
2 Tout à fait. Tout à fait. Alors, maintenant donc,
3 je vais... on peut peut-être aller aux moyens
4 préliminaires maintenant. Mais c'est sûr que sur la
5 sténographie, pour la première portion, je
6 comprends que vous avez fait le nécessaire, mais
7 sur l'aspect MRI, c'est quand même pour nous un
8 sujet de préoccupation. Je vais prendre deux
9 instants, si vous me permettez, à la pause pour en
10 parler avec madame la sténographe. Je vous
11 reviendrai peut-être pour des suggestions. Mais je
12 peux vous dire que, pour nous, les notes
13 sténographiques, ça a toujours une grande valeur,
14 une grande valeur. Vous le savez, quand je prépare
15 les plaidoiries, j'y mets toujours beaucoup
16 d'effort pour m'assurer que je ne paraphrase pas
17 personne, qu'on ne paraphrase pas personne, que les
18 témoins sont... que leurs témoignages sont bien
19 rendus. Et c'est pour nous toujours d'importance.
20 Je veux voir avec madame la sténographe, je vais
21 jaser avec elle, mais je vais certainement vous
22 revenir avec des suggestions.

23 LA PRÉSIDENTE :
24 Ce qu'on peut certainement vous proposer, c'est que
25 la Régie mette à la disposition des participants

1 les enregistrements.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Oui.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Ce n'est pas les notes sténographiques, j'en suis
6 consciente, mais à tout le moins, si vous voulez
7 vérifier les propos exacts qui ont été tenus...

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Mais laissez-moi, si vous me permettez...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui, oui, absolument.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 ... je vais en parler avec madame voir.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Vous pourrez en parler. Mais je voulais juste vous
16 dire que c'est une solution qui est pas aussi
17 optimale mais qui est disponible.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 C'est bien. C'est bien. Mais, bon, je vous
20 reviendrai après la pause. Je vais prendre deux
21 instants pour en discuter avec madame. Donc, sur
22 ce, je ne sais pas, maître Cadrin est là. Si vous
23 voulez passer immédiatement à cette étape-là, moi
24 je suis prêt il n'y a pas de soucis.

25 (9h 10)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je pense qu'on peut passer par-dessus l'horaire
3 habituel des audiences, on sait que c'est de neuf
4 heures (9 h) à trois heures (3 h 00) avec une pause
5 à dix heures et demie (10 h 30) et une pause lunch
6 midi (12 h 00). Voilà.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 C'est bien.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Allez-y avec votre moyen préliminaire.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 C'est bien. Je ne sais pas si maître Cadrin
13 souhaite s'approcher.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Vous n'avez plus de gaz déjà. Je m'excuse de vous
16 interrompre, avant de discuter des moyens
17 préliminaires, une autre question, peut-être,
18 préliminaire. On a la discussion du moyen
19 préliminaire, évidemment, ce matin. Évidemment, on
20 a les questions qui vont venir tout à l'heure,
21 après la présentation sur le taux de pertes de
22 transport puis vous savez que c'est un sujet qui
23 est pertinent et important dans le cadre de notre
24 mémoire. On passe aussi aujourd'hui, ça commence à
25 faire beaucoup de choses dans la même journée pour

1 s'ajuster, et j'allais vous suggérer, et à suggérer
2 également à mes autres collègues derrière moi, si
3 jamais par hasard le cœur leur en dit, d'échanger
4 de place avec nous pour qu'on puisse être, demain,
5 question de pouvoir rebondir, si je peux me
6 permettre l'expression, un, suite à votre décision,
7 deux, suite à la preuve entendue et aux questions
8 qu'on pourrait poser et les réponses qu'on pourrait
9 obtenir et, potentiellement, des engagements qui
10 pourraient être demandés.

11 Alors, pour avoir travaillé les questions,
12 tout ça en parallèle, je pense qu'il y aura
13 possiblement des engagements et qu'il serait
14 pertinent de les avoir avant, évidemment, que l'on
15 parle. Et là, vous avez déjà ouvert votre micro,
16 vous allez me dire : « Organisez-vous. »

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est qu'on avait déjà pensé vous déplacer et je
19 voulais vous en parler. On voulait vous mettre en
20 bout de piste parce qu'évidemment, on ne voulait
21 pas retarder l'ensemble de l'audience pour aller
22 délibérer dans la... dans la salle. Alors, ce qu'on
23 pensait faire, c'est peut-être de vous mettre en
24 bout de piste, ce qui va nous donner du temps ce
25 soir pour délibérer sur le moyen préliminaire et

1 vous revenir demain matin. Alors...

2 Me STEVE CADRIN :

3 Les grands esprits se rencontrent. Alors, si on
4 était déplacé à la fin, c'est un peu le souhait le
5 plus...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui. Alors...

8 Me STEVE CADRIN :

9 Parfait, on pourrait avoir...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Le message est à maître Sarault parce que vous
12 risquez d'être décalé en fin de journée
13 aujourd'hui.

14 Me GUY SARAULT :

15 C'est correct.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Ça va? Parfait.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Ça complètement mon moyen préliminaire au moyen
20 préliminaire.

21 REPRÉSENTATIONS DE Me YVES FRÉCHETTE :

22 Alors, bonjour à tous. Pour cet aspect, d'avoir
23 peut-être à portée de la main les deux missives du
24 neuf (9) janvier. En tout cas, certainement, je
25 suis convaincu que vous les avez déjà examinées.

1 Alors, je vais référer aux deux missives qui ont
2 été... qui ont été transmises le neuf (9) janvier,
3 soit celle de mon collègue, maître Simon Turmel,
4 ainsi que celle pour le... qui agissait, maître
5 Turmel, bien sûr, pour HQD, et ainsi que la nôtre,
6 qui est de la même date, qui est, ni plus ni moins,
7 l'énoncé du moyen préliminaire.

8 Je vais également référer... je le ferai en
9 progressant, là, à votre décision procédurale dans
10 ce dossier-ci, qui était D-2018-125, ainsi qu'aux
11 deux décisions qui ont précédé, D-2017-021,
12 D-2018-021. Ce n'est pas moi qui fais l'erreur,
13 c'est vraiment comme ça, il y a eu de décision avec
14 le même... avec le même numéro en séquence. Alors,
15 j'y référerai dans la progression pour vous
16 expliciter, ni plus ni moins, les arguments de
17 pertinence et de non-pertinence à l'égard du sujet
18 qui vous est amené ce matin. Ça va?

19 Alors, évidemment, vous le constatez, les
20 gens d'Hydro-Québec Distribution ne sont pas
21 présents ce matin. Dans votre convocation de la
22 lettre du dix (10) janvier deux mille dix-huit
23 (2018), l'annonce était quand même assez précise,
24 c'est que vous souhaitiez entendre le Transporteur
25 ainsi que les gens de l'AHQ-ARQ sur ce sujet-là

1 d'abord.

2 Alors, évidemment, les représentations
3 qu'ils ont faites, cependant, dans leur lettre du
4 neuf (9) janvier demeurent. À savoir, j'attire
5 votre attention sur le quatrième paragraphe où, à
6 l'égard du sujet en cause, le Distributeur
7 mentionne qu'il devrait développer des outils pour
8 traiter des données et que cet exercice de calcul
9 reviendrait, au final, à reproduire la méthode
10 utilisée par le Transporteur. C'est ce qui a été,
11 là, énoncé dans leur lettre, qui a été déposée au
12 dossier à votre invitation.

13 De notre côté, évidemment, le... du côté du
14 Transporteur, le neuf (9) janvier, nous avons fait,
15 là, un... l'argumentaire où notre présentation
16 quant à l'intégration au dossier de ce sujet-là.
17 Et, si vous me permettez, je vais donc ni plus ni
18 moins vous détailler ou reprendre, je ne reprendrai
19 pas le texte, vous m'en excuserez, là, précis de la
20 lettre, mais je veux vous donner l'esprit dans
21 lequel ces moyens préliminaires-là vous sont
22 offerts.

23 (9 h 15)

24 Tout d'abord quand on examine la pertinence
25 d'un sujet, la première chose qu'on doit, si vous

1 me permettez, je ne veux pas être professoral, mais
2 la première choses que le procureur vous présente,
3 c'est toujours de déterminer quel est le lien de
4 connexité, quel est le lien entre... parce que pour
5 déterminer la pertinence, on doit faire ça, quel
6 est le lien de connexité entre ce qui est demandé,
7 c'est-à-dire la détermination d'un taux de pertes
8 moyen pour l'année deux mille dix-neuf (2019) dans
9 le cadre du dossier tarifaire du Transporteur, et
10 le sujet qu'on souhaite greffer à cet élément de
11 base-là.

12 Parce que si on est ici aujourd'hui, c'est
13 pour compléter le dossier tarifaire du Transporteur
14 de l'année deux mille dix-neuf (2019) qui sera
15 incidemment l'année 1 ou l'année 0... l'année de
16 base du MRI. Mais entendons-nous que, d'abord, on
17 doit terminer le tarif deux mille dix-neuf (2019).
18 Et la détermination du taux de pertes de l'année
19 deux mille dix-neuf (2019) est un intrant. Un
20 intrant important qui lui découle de quoi? De la
21 méthode qui est appliquée par la Régie depuis
22 plusieurs années maintenant, soit la moyenne de
23 trois années réelles pour la détermination d'un
24 taux moyen de l'année projetée, c'est-à-dire les
25 années quinze (2015), seize (2016) et dix-sept

1 (2017) au réel sont utilisées en moyenne pour
2 déterminer le taux de pertes de l'année deux mille
3 dix-neuf (2019).

4 Alors, c'est la tâche principale et c'est
5 la tâche que la Régie à laquelle elle s'attache. Et
6 c'est ce qui est prévu dans le cadre de la décision
7 procédurale du mois de septembre D-2018-125. Alors
8 c'est l'état.

9 Cette année, en sus de ça, parce que, ça,
10 c'est notre primaire, hein, en sus de ça, on ne
11 peut pas... on ne peut pas éviter, on ne peut
12 éviter que, dans la décision D-2018-125, elle
13 provenait aussi ou il y avait une référence, et
14 c'est pour ça que l'étude sur les facteurs
15 influençants le taux de pertes a été déposée dans
16 le dossier, il y a deux suivis qui émanaient de
17 décisions antérieures, soit les décisions
18 D-2017-021 et D-2018-021.

19 Dans ces deux décisions-là, suite à des
20 indices, à des représentations qui ont été faites
21 par les intervenants, à juste titre d'ailleurs,
22 comme on peut le voir maintenant, il n'y a pas eu
23 de doute, il n'y a pas de doute que le Transporteur
24 a fait... a dans ce dossier-ci une démarche de
25 transparence, il n'y a pas de doute là-dedans. Je

1 vais y venir un petit peu plus... de façon un petit
2 peu plus précise par la suite.

3 Donc, on est dans le cadre du dossier
4 tarifaire. La Régie nous demande cette année de
5 déposer une étude, hein, dossier tarifaire pour
6 fixer le taux de pertes deux mille dix-neuf (2019),
7 la Régie nous demande de déposer une étude sur les
8 facteurs influençants. C'est ce qu'on fait. Et dans
9 le dépôt de cette étude-là, dans la réalisation de
10 cette étude-là qu'est-ce qu'on constate? On
11 constate des erreurs. Hein! On constate des erreurs
12 qui nous apparaissent...

13 Le Transporteur a été très transparent dans
14 son dossier documentaire qui a été déposé. Et ça a
15 été aussi très transparent dès l'origine, hein,
16 c'est-à-dire dès juillet. Dès juillet quand des
17 rencontres ont eu lieu ici sous l'égide de la Régie
18 pour le suivi. Parce que dans le cadre des deux
19 décisions que vous aviez rendues, vous nous
20 demandiez des présentations en dehors, si vous
21 voulez, du processus d'audience pour offrir aux
22 intervenants les résultats de l'étude. C'est ce que
23 nous avons fait dès juillet de cette année.

24 Et à ce moment-là, dans une démarche de
25 transparence, évidemment, le Transporteur a ni plus

1 ni moins dévoilé que des erreurs avaient été
2 constatées. Et, évidemment, la chose qui est
3 pertinente à faire dans le cadre de ces erreurs-là
4 qui sont identifiées, c'est de s'employer à
5 redresser les années en cause, quinze (2015), seize
6 (2016) et dix-sept (2017), pourquoi? Pour s'arrimer
7 au sujet de l'audience, soit celui de la
8 détermination du taux de pertes de l'année deux
9 mille dix-neuf (2019). Et c'est ça le coeur de
10 notre travail, du travail du Transporteur qui a été
11 entrepris ces derniers mois et qui a culminé
12 jusqu'au dépôt du complément de preuve qui a été
13 fait tout récemment, la pièce HQT-10, Document 3.

14 Donc, à partir de ce moment-là, les travaux
15 du Transporteur ont tous été orientés sur le sujet
16 de l'audience.

17 (9 H 20)

18 Dans la décision D-2018-125, qui est intervenue en
19 septembre, la Régie était tout à fait informée
20 administrativement parlant des résultats des
21 présentations qui avaient été faites. Elles ont été
22 déposées d'ailleurs à la Régie dans le cadre de ce
23 suivi administratif-là des décisions. Alors, en
24 septembre quand la décision procédurale est rendue,
25 tout est... vous n'avez pas encore eu le plaisir

1 d'avoir de la preuve documentaire dans ce dossier-
2 ci, mais les orientations du Transporteur quant aux
3 corrections à venir. L'état de l'étude telle
4 qu'elle était réalisée parce qu'elle, elle était
5 déposée sous la pièce HQT-9, en annexe 1, bien sûr.
6 Alors tous ces éléments-là étaient déjà campés.
7 Alors il n'y a pas... le cadre réglementaire, le
8 cadre de cette audience-là en septembre lorsque la
9 décision a été rendue, vous n'avez pas modifié
10 l'objectif principal qui était lequel, malgré le
11 dépôt de l'étude, c'était de déterminer le taux de
12 pertes moyen de deux mille dix-neuf (2019).

13 Alors toute cette longue introduction-là
14 c'est pour vous dire que les erreurs que le
15 Transporteur s'était employé à corriger et les
16 travaux qui ont été faits dans le cadre de l'étude
17 ça ne change pas le cadre réglementaire. Et quand
18 on doit apprécier la pertinence des représentations
19 qui vous sont faites par un intervenant, on doit
20 l'apprécier par rapport à ce que vous avez à
21 décider. Quel est l'objet de la décision cette
22 année? L'objet de la décision, quand on regarde la
23 gradation, c'est de vous prononcer certainement sur
24 l'étude, parce que vous en avez demandé le suivi.
25 Alors vous allez être certainement en mesure

1 d'apprécier les travaux qui ont été faits, vous
2 avez apprécié déjà la preuve documentaire, vous
3 l'avez questionnée. Et en plus de ça, bien vous
4 aurez le plaisir d'entendre... pas le plai... je ne
5 suis pas gentil, là, je ne veux pas dire... mais,
6 moi, j'ai toujours un plaisir de travailler avec
7 eux, mais vous aurez le plaisir d'entendre les
8 témoins du Transporteur sur ce sujet-là, sur les
9 travaux qu'ils ont entrepris.

10 Alors ça, c'est le sujet de l'audience et
11 évidemment, à partir du moment où le Transporteur,
12 en toute intégrité, a décelé des erreurs qui
13 étaient pertinentes pour la détermination du taux
14 de pertes deux mille dix-neuf (2019), bien
15 évidemment il devait et il l'a fait, il s'est
16 employé à les redresser.

17 À partir de ce moment-là, on ne peut pas...
18 on ne peut pas, de cet événement-là, du cadre
19 réglementaire dans lequel on évolue, se décrocher
20 complètement pour ouvrir le sujet, ouvrir l'aspect,
21 cet aspect-là ou les deux sujets, la revue de
22 l'étude et la détermination du taux de pertes deux
23 mille dix-neuf (2019) de transport, d'ouvrir ça sur
24 un florilège d'initiatives, surtout celles qui
25 concernent une partie qui n'est même pas ici, soit

1 Hydro-Québec Distribution.

2 Vous verrez, par exemple, dans le mémoire
3 de AHQ-ARQ des représentations qui vous sont faites
4 sur, dans le cadre de la considération des pertes,
5 dans le cadre d'un projet d'investissement, comment
6 on doit considérer ça dans le cadre d'une analyse
7 économique. Et puis comment... même ultimement ça
8 pourrait s'incarner dans un indicateur MRI. C'est
9 sûr qu'on est très loin, très, très loin de ce que
10 vous aurez à vous... même on est complètement pas
11 loin, on est complètement en dehors du cadre de ce
12 sur quoi la décision... de la décision que vous
13 aurez à rendre cette année.

14 Toutefois, le Transporteur est ici. Il a
15 réalisé l'étude, il pourra certainement vous donner
16 un premier niveau de réponse que vous pourrez
17 apprécier en conformité avec le cadre réglementaire
18 et tout ça. Mais ça, ça ne change pas les sujets
19 sur lesquels on doit se prononcer, que vous devez
20 vous prononcer ici. Alors quand on demande de
21 dévelop... d'ordonner au Distributeur de développer
22 un contrôle a posteriori à partir de données qu'il
23 ne possède pas, ce sont... parce que toute cette
24 problématique-là, ce sont des données transport,
25 des équations transport, des... un taux de pertes

1 sur le réseau de transport, ça concerne le tarif du
2 transport. C'est des éléments qui sont intimement
3 liés à la réalité du Transporteur. Alors ça, c'est
4 l'aspect qui nous concerne ici aujourd'hui.

5 Alors quand on vous propose, comme l'AHQ-
6 ARQ le fait dans ce dossier-ci, de vous ouvrir sur
7 des aspects à l'égard d'une personne qui n'est pas
8 présente, qui n'est pas partie à ce dossier-ci,
9 c'est-à-dire Hydro-Québec Distribution, quand on
10 s'appuie en plus sur des témoignages qui sont
11 rendus dans une audience autre, dans un cadre d'une
12 preuve, moi, que je vous dis que j'ignore, dans
13 quel cadre vos collègues ont entendu ça? Quelles
14 balises ont-il mis? Quel sujet voulaient-ils
15 couvrir? Moi, je l'ignore. Je suis assez convaincu
16 que vous aussi. On n'a pas le... on n'a pas le
17 recul, on ne peut pas prendre des petits éléments
18 qui ont été administrés un peu partout pour essayer
19 d'en découler, ici, une prise de position ou une
20 prise de décision.

21 (9 h 25)

22 En sus de ça, cette recommandation-là, lorsqu'elle
23 concerne une partie autre, qui concerne Hydro-
24 Québec Distribution, elle s'appuie sur des
25 témoignages qui sont rendus par Hydro-Québec

1 Distribution dans un autre dossier et ils sont
2 offerts dans notre dossier ici du transport. Il y a
3 un décalage, il y a un aspect de... j'allais dire
4 « impertinence », mais c'est pas le bon mot, mais
5 pas pertinent pour les fins de notre dossier. S'il
6 y avait une valeur à cela, c'est dans le dossier où
7 la preuve initialement a été administrée c'est-à-
8 dire dans le dossier du Distributeur. On s'appuie
9 sur les témoignages de... pardon... On s'appuie sur
10 les témoignages de ses représentants pour faire ces
11 représentations-là, et évidemment ils ne sont pas
12 ici.

13 Et je vous soumetts aussi que cet aspect-là,
14 comme je vous le mentionnais tantôt, c'est les
15 erreurs, on le voit, c'est dans la preuve
16 documentaire, c'est des données HQT, des équations
17 HQT, le réseau HQT pour des fins du tarif HQT.
18 Alors, est-ce que dans ce dossier-ci on a l'ombre
19 d'un indice d'une preuve qui concerne un contrôle a
20 posteriori, de données de consommation à l'égard de
21 clients du Distributeur? La réponse, c'est non. On
22 n'a pas, nous, le Transporteur ne dispose pas des
23 données livrées chez les clients ou quoi que ce
24 soit.

25 S'il y a une valeur, si la Régie en venait

1 à déterminer une valeur à ces aspects-là, ça doit
2 être traité convenablement dans les bons forums et
3 le forum n'est certainement pas, ce qu'on vous
4 soumet humblement, ce n'est certainement pas celui-
5 ci où on n'a pas de preuve à ce sujet-là, on n'a
6 pas... Il n'y a aucun aspect sur lesquels la Régie
7 a à se prononcer et nous, on n'a pas d'éléments de
8 preuve sur lesquels on peut vous donner un
9 éclairage raisonnable et requis parce que vous le
10 savez, à chaque fois, quand vous ouvrez sur un
11 sujet, on prend ça avec importance, intégrité, on
12 fait le travail, on prépare une preuve, on vous
13 emmène des témoins, on vous donne un point de vue
14 éclairé, scientifique, de l'entreprise où il y a un
15 travail de fond qui est fait.

16 Là, on essaie d'intégrer, dans ce dossier-
17 ci, des recommandations, des visions, complètement
18 désincarnées par rapport à notre réalité, à
19 l'extérieur du cadre décisionnel sur lequel vous
20 devez vous prononcer, à l'extérieur des décisions
21 procédurales, à l'extérieur des deux décisions du
22 suivi D-2017-021 et D-2018-021.

23 Alors, avec égard, ces éléments-là qu'on
24 souhaite saisir la Régie sont des aspects qui ne
25 nous apparaissent pas pertinents puisqu'ils n'ont

1 aucun lien de connexité avec le dossier sur lequel
2 vous devez vous prononcer cette année, ici, pour le
3 Transporteur. Je crois que ad lib, j'ai fait le
4 tour de mes notes. Me permettez-vous deux petits
5 instants?

6 Effectivement, quand on fait ça ad lib,
7 j'essaie d'être toujours plus intéressant que plate
8 là, mais il ne faut pas que je sorte trop de mes
9 notes, j'oublie des choses. Une chose est certaine
10 aussi, quand on parle d'intégrité du processus,
11 c'est que si vous en veniez à accueillir ces
12 représentations-là qui vous sont faites par AHQ-
13 ARQ, vous en viendriez à peut-être insérer des
14 suivis ou des recommandations qui concernent une
15 partie qui n'est pas présente ici. Et ça, pour
16 nous, c'est un aspect, HQD n'est pas là. Alors,
17 dans la mesure où il n'y a pas de preuve et qu'HQD
18 n'est pas ici représenté ni présent, par le biais
19 de ses témoins, honnêtement, je pense... je vous
20 dis ça en toute humilité, la décision que vous
21 auriez à rendre serait vraiment difficile à... La
22 conclusion que vous rendriez à cet égard-là, malgré
23 l'ouverture de l'entreprise, tout ça, pourrait être
24 difficile à mettre en place. Alors, dans ces
25 circonstances-là, on vous suggère là que ce n'est

1 peut-être pas une avenue qui est très valable.

2 Je voulais revenir aussi sur un des
3 éléments qui était dans la lettre, au niveau, vous
4 vous souvenez, vers la fin de la lettre où on
5 parle, où on vous soumet le processus rigoureux
6 d'audiences publiques dans lequel on est engagé et
7 ça, ce n'est pas à minimiser.

8 Depuis la mise en place de la
9 réglementation, ici, du Transporteur depuis vingt
10 (20) ans, maintenant, le processus d'audiences est
11 tout à fait rigoureux. Quand, en toute
12 transparence, on est engagé dans un processus, ici,
13 où les représentations que l'on fait sont
14 « challengées » à la fois par la Régie, par ses
15 équipes techniques qui nous interrogent, qui
16 cherchent à comprendre et à approfondir des sujets,
17 quand les intervenants nous « challengent » aussi,
18 mes collègues interrogent les témoins, font valoir
19 leurs points de vue par le biais de mémoires, dans
20 un sujet comme celui-ci, où en toute transparence
21 on a fait état d'erreurs, et caetera, c'est ce
22 qu'on veut vous mentionner. C'est qu'on a
23 extrêmement, il y a extrêmement de valeur dans le
24 processus qu'on fait maintenant, on le voit. Les
25 suivis de la Régie ont amené une étude. Cette

1 étude-là nous a permis de révéler certaines erreurs
2 en toute transparence. Et il faut rendre à César,
3 les intervenants, ce qui lui revient. Les
4 intervenants avaient identifié les gens d'Énergie
5 Brookfield qui ont identifié, qui ont fait des
6 représentations à la Régie, les gens d'AHQ-ARQ qui
7 en ont fait aussi.

8 (9 h 30)

9 Donc, tout ça culmine aujourd'hui par la
10 réalisation d'une étude, le constat d'erreurs de la
11 part du Transporteur. Et ce que l'on a aussi dans
12 la preuve documentaire, on a un Transporteur
13 responsable qui prend ses responsabilités. Vous
14 avez dans la preuve les démonstrations que des
15 travaux sont en cours pour corriger cela. Vous
16 aurez d'autres éclairages par l'audience. Mais vous
17 avez déjà dans la preuve documentaire prima facie
18 des processus où on voit que les gens s'attardent
19 et s'attachent à corriger ces erreurs-là qui
20 mettent un processus en cours qui est rigoureux. Et
21 tout ça pourquoi? Pour vous présenter ici dans le
22 dossier un témoignage qui soit le plus complet, le
23 plus probant possible pour en arriver à déterminer
24 le taux de pertes de l'année deux mille dix-neuf
25 (2019).

1 Alors, quand on parle de processus
2 rigoureux, c'est celui dans lequel on est engagé
3 ici. Il est tout aussi rigoureux dans d'autres
4 instances avec les autres utilités que la Régie
5 réglemente. Mais on ne peut pas minimiser ce qui se
6 fait ici. Et, ça, pour nous c'est fondamental.
7 Parce qu'on le voit, là, il y a une démarche de
8 transparence, une démarche de suivi et d'ouverture
9 du Transporteur. Et il y a une preuve documentaire
10 précise à l'effet que les correctifs sont mis en
11 place.

12 Alors, pour tous ces motifs, vous me
13 permettez peut-être de répliquer quand j'aurai
14 entendu mes collègues... mon collègue. Mais le
15 Transporteur vous demande de radier. C'est les
16 extraits qui sont... ainsi que la conclusion 5,
17 donc les extraits qui apparaissent à la page 20 du
18 mémoire d'AHQ-ARQ qui... ainsi que la conclusion 5
19 qui sont identifiés dans la lettre du neuf (9)
20 janvier deux mille dix-neuf (2019) du Transporteur.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Fréchette, j'ai une question pour vous.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Oui. Je vous écoute.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je ne sais pas si vous préférez attendre puis y
3 répondre en réplique.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 C'est comme vous voulez.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est juste que vous nous avez indiqué au départ
8 qu'il n'y avait pas de pertinence entre la demande
9 de l'AHQ-ARQ et le présent dossier puisque ça
10 servait à établir le tarif... le taux de pertes
11 pour le tarif deux mille dix-neuf (2019). Et en
12 dernier vous nous parlez que l'étude suggère des
13 travaux en cours pour corriger les erreurs qui sont
14 survenus.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Je me suis peut-être mal exprimé.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 En fait...

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 L'étude, c'est les facteurs. L'étude qui a été
21 réalisée, qui est à la pièce HQT-9, c'est vraiment
22 les facteurs qui influencent. Et dans le cadre de
23 la réalisation de cette étude-là, c'est là où des
24 erreurs ont été constatées. Et donc, à partir de ce
25 moment-là, il y a un transporteur responsable qui a

1 agi et donc qui a posé les gestes pour corriger les
2 années quinze (2015), seize (2016) et dix-sept
3 (2017) qui sont, elles, pertinentes pour les fins
4 de l'année deux mille dix-neuf (2019) et non pas de
5 mettre en place un florilège de mesures ou de
6 suivis pour essayer de rendre... amener ça sur un
7 autre niveau.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Peut-être que je me trompe, mais il me semblait
10 qu'il y avait des pistes de solutions pour
11 automatiser notamment.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Oui, mais c'est des pistes transport, Madame la
14 Présidente.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui, oui, je comprends ça.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est toutes des pistes transport.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je me demandais seulement sur le plan de la
21 pertinence dans la mesure où c'était des pistes de
22 solutions pour améliorer ou corriger ou... est-ce
23 que, à votre avis, ça serait pertinent ou ça
24 demeure non pertinent?

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Où est-ce qu'on se heurte avec ces aspects-là, si
3 vous me permettez un premier niveau, puis, bon, mon
4 collègue va certainement faire... va sûrement
5 souhaiter répondre à ça. Mais encore une fois, les
6 erreurs, selon la preuve documentaire, les erreurs
7 concernent des équations de distribution... pardon,
8 des équations transport, des données transport,
9 concernent le réseau de transport. Les
10 améliorations dont on vous fait part concernent les
11 données transport. La source d'erreur, c'est là où
12 elle se trouve. Alors, malheureusement, je vous
13 soumets que ça n'a aucune pertinence.

14 Si la Régie voulait explorer ça, bien,
15 malheureusement, il faut que les gens qui sont
16 concernés au premier chef par ça, les gens du
17 Distributeur aient la chance, un, de se prononcer,
18 d'examiner ça à son... puis de le questionner,
19 questionner cette recommandation-là sur le fond,
20 d'avoir une preuve qui se tienne. Mais encore une
21 fois, ça, c'est de l'archi subsidiaire, si vous me
22 permettez, Madame la Présidente.

23 Ici, l'erreur, la preuve est claire. Des
24 données transport, des équations transport pour les
25 fins de la détermination du tarif de transport, ce

1 sont des éléments qui concernent le Transporteur.
2 Et c'est ceux qui sont à l'agenda de l'audience de
3 la Régie. Pourquoi? Pour la détermination du taux
4 de pertes deux mille dix-neuf (2019) qui est
5 pertinent.

6 (9 h 35)

7 Est-ce que, suite à l'étude qu'on va vous
8 faire, qu'on vous a présentée, suite aux
9 témoignages, est-ce que vous allez vouloir avoir
10 des suivis de la part du Transporteur? C'est tout à
11 fait légitime, on est là. On est saisi. Vous nous
12 avez demandé ça. Mais ce qu'on souhaite, ce que
13 l'intervenant souhaite ici c'est élargir ça, là,
14 tout azimut. Et c'est le florilège d'initiatives
15 qui impliquent des parties qui ne sont pas
16 impliquées. Avec égard, on ne peut pas... on ne
17 sait même pas si, pour eux, c'est... la seule chose
18 qu'on a, c'est les représentations du Distributeur
19 qui dit que ça reviendrait à dupliquer ce que,
20 nous, on fait déjà. Et quand le Transporteur
21 s'emploie déjà à le corriger. Alors, je vous
22 soumets que ça n'a pas de pertinence à ce stade
23 pour le présent dossier.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci beaucoup.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Ça répond? Merci. Alors, ça complète pour moi, à
3 moins que vous ayez d'autres questions.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Peut-être plus tard mais pas pour l'instant. Je
6 vous remercie beaucoup.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Je vous remercie.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître Cadrin.

11 REPRÉSENTATIONS PAR STEVE CADRIN :

12 Alors, bonjour. Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Nous
13 avons déposé, vendredi dernier, un plan
14 d'argumentation. J'en ai des versions papier, ici,
15 avec moi, si... parce qu'on n'est pas sans papier
16 dans le Transport mais on l'est dans la
17 Distribution. Une grosse différence qui doit...
18 Donc, je consens aux moyens préliminaires. Blague à
19 part. Je vous en remets copie. J'en ai des copies
20 pour mon confrère. Ça va. Alors, Madame, je vais
21 les laisser ici.

22 Alors, le premier commentaire, c'est de
23 vous dire que je ne relirai pas ce qui a été écrit
24 donc, dans notre document, le plan d'argumentation.
25 Vous avez compris qu'on a voulu s'employer aussi

1 à... à attraper également, si je peux me permettre
2 l'expression, les éléments techniques, là, qui sont
3 un peu derrière cette recommandation-là, que nous
4 avons, dont on veut aujourd'hui voir la radiation
5 dans notre preuve. Alors, on a voulu mieux
6 expliquer tant sur le plan un peu juridique que sur
7 le plan aussi de fond.

8 Mais ça vous soulève une partie du
9 problème, d'ailleurs, que cette question-là n'est
10 pas si simple que ça et on ne peut pas la mettre
11 aussi blanche et noire, comme mon confrère vient de
12 vous le faire il y a quelques instants en disant :
13 « Ça parle de distribution, donc on n'en parle
14 plus. » Je résume son argument ici, avec beaucoup
15 de respect.

16 Alors, le premier moyen... la première
17 question, en fait. Un moyen préliminaire avant même
18 d'entendre la preuve, c'est une requête en
19 irrecevabilité. Il faut qu'à sa face même, il n'y
20 ait aucune pertinence à ce qu'on fait comme
21 démarche ici et la portion de la preuve qu'on veut
22 voir radiée doit être jugée totalement non
23 pertinente ab initio à sa face même et clairement
24 dès maintenant. Autrement dit, vous avez la
25 certitude qu'il n'y aura aucun intérêt à en

1 entendre parler du tout. C'est le premier point.

2 Et je ne crois pas qu'on soit du tout à ce
3 niveau-là. Je crois qu'on est loin de ce niveau-là.
4 D'abord parce qu'on a demandé une étude sur les
5 facteurs influençant le taux de pertes de
6 transport. Et on a compris, et vous l'avez
7 également possiblement compris de la lettre de la
8 Distribution, il n'y a pas grand-chose qui est
9 fait, au niveau de la Distribution au niveau du
10 taux de pertes, si ce n'est que faire la
11 soustraction. Alors, on se comprend, ça se passe
12 beaucoup dans les mains du Transport, pour plein de
13 bonnes raisons, mais on vous suggère d'aller plus
14 loin parce qu'il y a eu des erreurs dans le passé.

15 Alors, le premier constat qu'on a c'est
16 qu'il y a des erreurs dans le taux de pertes du
17 transport. Il y a même des erreurs dans le taux de
18 pertes global. Il y a eu des corrections qui ont
19 été apportées, aux trois dernières années
20 particulièrement, mais il y a également toute une
21 preuve qui a été faite avant même ces trois années
22 là. On est allé plus loin, ce n'est pas nous, c'est
23 le Transporteur, il s'est employé à faire des
24 corrections et à nous déposer des tableaux qui
25 dépassent les trois années dont on vient de vous

1 parler.

2 Alors donc, premier point. Quel est le
3 sujet? Taux de pertes de transport, soit. Mais
4 également l'interrelation, parce que c'est évident
5 la question de la soustraction étant le cas, il y a
6 le taux de pertes de distribution, dont on va
7 entendre parler indirectement, parce qu'on va faire
8 une soustraction. Le taux de pertes global
9 également et toute l'information dont peut disposer
10 le Transporteur ou devrait disposer le Transporteur
11 ou devrait demander le Transporteur pour faire
12 l'exercice parce que c'est lui qui le fait.

13 Il n'y a pas de problème à ce qu'il le
14 fasse et il y a peu d'intérêt à demander au
15 Distributeur d'aller le faire dans son propre
16 dossier, c'est dans le dossier du transport que la
17 question est soulevée. Alors, pour nous, l'endroit
18 où on va parler du taux de pertes, et je dirais
19 dans tous les sens...

20 Merci de l'avoir mis à l'écran, Madame la
21 Greffière, mais je n'ai pas l'intention d'y
22 référer, je vous le dis tout de suite. Je présume
23 que vous l'avez déjà lu ou vous allez le lire dans
24 le cadre de votre délibéré.

25 Alors donc, le taux de pertes, au sens

1 large, est un sujet à l'ordre du jour. Ça fait déjà
2 deux fois qu'on en parle dans des décisions, on
3 demande des suivis, on demande des explications.

4 (9 h 40)

5 Et ce n'est pas parce qu'on dit le mot
6 « transparent » à toutes les deux phrases, avec
7 beaucoup de respect pour mon confrère, que la
8 question fait en sorte qu'on ne peut plus en
9 parler. Continuons dans cette transparence-là,
10 prenons-le au pied de la lettre, dire, on est
11 transparent, bien, parfait, allons jusqu'au bout de
12 l'exercice et complétons l'exercice.

13 Parce qu'on a noté un problème, pas juste
14 un, plusieurs problèmes, plusieurs corrections ont
15 été apportées, et là on a trouvé des erreurs qu'on
16 a... puis le Transporteur nous les a données en
17 toute transparence, dit-il, est-ce qu'il y en a
18 d'autres? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres moyens
19 d'être meilleur sur cette question-là, qui est
20 quand même importante? Si elle n'était pas importante,
21 elle ne serait pas dans vos décisions antérieures,
22 ça, c'est certain.

23 Alors, aujourd'hui, c'est le sujet, taux de
24 pertes de transport, soit, mais également toutes
25 les interrelations avec le taux de pertes de

1 distribution puis le taux de pertes global. C'est
2 le premier point.

3 Alors, comment on peut dire que ça n'a
4 aucun rapport, ce qu'on va avoir parlé dans les
5 deux ou trois paragraphes, là, dont on veut
6 demander la radiation aujourd'hui? Parce qu'on a
7 une recommandation qui dépasse, finalement, le
8 cadre du dossier, dans le sens qu'elle vise une
9 autre partie, qui n'est pas présente. Ça, on va y
10 venir dans quelques instants, sur cette partie qui
11 n'est pas présente, là. Je vous avoue que je ne m'y
12 retrouve pas. Ça serait une recommandation à la
13 place d'une ordonnance, peut-être que ça serait
14 différent, la question, on dira. Mais c'est certain
15 que le Transporteur devrait obtenir cette
16 information-là, qu'on a demandée.

17 Et vous allez voir l'explication, là...
18 alors, on a l'explication de l'amont vers l'aval,
19 autrement dit le travail que fait le Transporteur,
20 là, de la production en s'en allant jusqu'à la
21 distribution, jusqu'au moment où on fait la
22 frontière avec la distribution. Nous, on vous
23 demande de regarder l'exercice, notamment, dans le
24 sens inverse, de la consommation des clients en
25 remontant jusqu'au point de rencontre entre le

1 transport et la distribution pour pouvoir valider
2 ces informations-là. Ce qui va nous permettre de
3 voir tout de suite les erreurs plutôt que
4 d'attendre trois, quatre, cinq, dix (10) ans avant
5 de les découvrir. Et voir que certains
6 intervenants, que ce soit EBM ou que ce soit
7 l'AHQ-ARQ, soulèvent certains points en vous
8 disant : « Il me semble que les chiffres n'ont pas
9 de sens. Il me semble qu'il y a quelque chose qui
10 incohérent. Il me semble que... », et poser
11 plusieurs questions pour en venir à cette
12 transparence du Transporteur, finalement, et voir
13 ses erreurs, finalement, apparaître et énoncées.

14 Donc, le seul point vraiment problématique
15 ici ce n'est pas que le taux de pertes n'est pas en
16 discussion, ce n'est pas que le sujet n'est pas à
17 l'intérieur du sujet que doit faire le
18 Transporteur. C'est de dire que le Distributeur
19 n'est pas présent. C'est ça le seul argument. Le
20 reste, là, c'est évident qu'il y a un lien direct
21 avec le dossier. Qu'il y a plusieurs liens directs
22 avec le dossier et qu'on parle... et on essaie de
23 régler cette question-là depuis quelques années
24 maintenant. Puis un dossier dont une partie, pas
25 une phase, pas... je ne sais plus comment

1 l'appeler, la phase 2, parce que des fois on se
2 demande comment l'appeler, nous-mêmes, là, à la
3 maison. Alors donc, la phase taux de pertes.

4 Écoutez, ce n'est pas dans le dossier...
5 dans d'autres dossiers, on l'a mis dans ce dossier-
6 ci. On ne se sentait pas à l'aise nécessairement
7 d'en parler dans le dossier de distribution de la
8 même façon. D'ailleurs, on l'a évoqué dans le
9 dossier de distribution, cette question de
10 validation là, comme vous l'avez entendu dire et
11 comme vous pourrez le constater, mais, même dans
12 les notes sténographiques, dans les discussions
13 avec monsieur Aucoin ou dans la preuve qui a été
14 présentée par la suite, on a simplement effleuré le
15 sujet parce que, pour les fins du Distributeur, ce
16 n'est peut-être pas la question. Et on sait qu'on a
17 un dossier générique qui s'en vient sur cette
18 question-là, qui est maintenant... on a posé la
19 question au bon endroit puis on en parle au bon
20 endroit.

21 Mais, même si vous n'êtes pas certains
22 qu'on en parle exactement au bon endroit puis même
23 si vous n'êtes pas certains du lien, vous devriez
24 nous entendre d'abord puis décider après. Avec
25 beaucoup de respect. Vous allez mieux comprendre

1 notre position, vous allez mieux comprendre ce
2 qu'on en voit puis vous allez mieux comprendre ce
3 que le Transporteur peut détenir comme informations
4 et peut faire comme démarche, au-delà de la
5 distribution.

6 Parlons du Distributeur. Parce qu'il y a
7 deux aspects à la lettre. Il y a une deuxième
8 lettre, en fait. Le Distributeur, c'est un tiers,
9 pour les fins de l'exercice. Un tiers complet.
10 Alors, pour avoir vécu le dossier 3888, je sais
11 exactement ce que ça veut dire; vous aussi, je n'en
12 doute pas un instant. Alors, quand il y a un tiers
13 au dossier dont les droits pourraient être
14 affectés... puis je n'irai pas vous lire la
15 décision de révision de 3961, notamment, je pense
16 que vous la connaissez. Alors, vous avez fait
17 exactement ce qui était demandé par la formation de
18 révision. Vous avez convoqué, vous avez invité le
19 Distributeur à être présent devant vous
20 aujourd'hui. Vous avez respecté, dans le fond, ce
21 qui aurait peut-être dû être fait, dit-on, à
22 l'époque dans le dossier 3888. Vous l'avez fait.

23 Le Distributeur a fait deux choses.
24 D'abord, il a écrit. Je vous soumettrai qu'il a
25 soumis certains éléments qui sont erronés. Il

1 devrait peut-être être ici pour qu'on puisse en
2 parler, ceci étant dit. Et on voit que cette
3 question de taux de pertes de transport là est
4 quand même importante. Puis j'aurais tendance à
5 vous dire, s'il y en a un qui est bien visé par ce
6 dossier de taux de pertes de transport, c'est bien
7 le Distributeur.

8 (9 h 45)

9 Mais ça, je vous ai dit pas mal la même
10 chose dans le dossier 3888 ou plutôt dans la
11 révision du dossier 3888 en vous disant que le
12 Producteur devait se sentir visé par deux (2 G\$) ou
13 trois milliards (3 G\$) environ là « give or take »,
14 quelques centaines de dollars, mais ceci dit, la
15 décision a été autre, il aurait fallu peut-être
16 faire une lettre, dit-on. Vous l'avez faite puis là
17 aujourd'hui je constate avec un certaine
18 étonnement, un peu désolé même de le voir, que le
19 Distributeur a décidé de ne pas se présenter ce
20 matin alors qu'il y a un moyen préliminaire qui va
21 parler de ça. Je comprends que ce n'est pas sa
22 preuve, je comprends que ce n'est pas son dossier,
23 mais je comprends que la question est réglée
24 aujourd'hui.

25 Et on tente tous de vivre avec un agenda

1 relativement serré, un calendrier relativement
2 serré puis on fait fi d'être présents, au moment où
3 on va discuter de l'aspect acceptable de cette
4 preuve-là, pertinent de cette preuve-là du
5 Distributeur. En plus qu'on vous dit : « Bien. On
6 ne détient rien puis on va faire l'exercice en
7 redondance. » On va refaire le même exercice que le
8 Transporteur, ce qui n'est pas vrai, ce n'est pas
9 ça qu'on a demandé puis ce n'est pas comme ça qu'on
10 va vous le présenter non plus, comme vous l'avez
11 compris.

12 Cette décision-là, au moins, elle ne sera
13 pas révisable, parce qu'il a été convoqué, mais ce
14 choix-là je le déplore, de ne pas être présent
15 devant vous pour faire le débat par la
16 Distribution, ils ne sont pas ici et c'est le
17 client, important évidemment, du Transporteur.

18 Alors, ce qui arrive, c'est qu'on a des
19 intervenants qui font ce qu'ils peuvent avec les
20 informations qu'ils ont, et c'est ce qu'ils ont
21 fait depuis quelques années maintenant pour en
22 « venir à bout », entre guillemets, est-ce qu'on
23 est à bout? Je ne le sais pas encore là. Est-ce
24 qu'on est arrivé au bout de l'exercice? Je ne suis
25 pas certain, pas du tout, et on aura encore des

1 questions à poser et on va aller jusqu'au bout du
2 dossier. Donc, c'est un sujet qui est très
3 important et à défaut du principal intéressé d'être
4 présent dans la salle, le deuxième principal
5 intéressé, le Transporteur est évidemment le
6 premier principal intéressé, malgré l'invitation
7 que vous avez faite, bien je vous soumettrai qu'il
8 va falloir qu'on fasse l'exercice nous-mêmes.
9 Normalement, si on était un intervenant normal, HQD
10 est un intervenant normal et ses poches sont
11 affectées par les décisions... pas les décisions,
12 mais les taux de pertes dont on va parler, il
13 serait ici. Si je vous ai dit que je vous ai livré
14 dix (10) palettes à votre usine au « loading
15 dock », vous allez voir qu'il y a dix (10)
16 palettes, vous-mêmes, vous allez les compter vous-
17 mêmes, vous allez vérifier qu'elles sont bien
18 livrées par votre Transporteur. La compagnie de
19 transport vous emmène ça à la maison, vous allez le
20 vérifier. Vous allez vérifier qu'on vous a livré ce
21 qu'on vous a dit qu'on vous livrait. Puis vous
22 allez faire des exercices pour vous assurer que ce
23 qu'il y a dans la boîte également concorde.

24 Ce qu'on a suggéré, je fais une paraphrase
25 ici ou je fais une allégorie simplement pour vous

1 mentionner un peu le type de réflexions qu'on a,
2 c'est assez anormal. Et c'est là où on a un peu de
3 difficulté parce que si c'était vraiment un
4 indépendant puis un tiers par rapport au
5 Transporteur, il l'aurait compté puis pas une fois,
6 deux fois, puis peut-être trois fois, le
7 Distributeur. Et là, parce que c'est un tiers, mais
8 ça n'en est pas un vraiment, on se fie à l'exercice
9 du transport puis je vous ne dis pas que c'est de
10 la méchanceté ou de la mauvaise foi, ce n'est pas
11 ça le point, c'est qu'il y a des erreurs et les
12 erreurs, elles se constatent quand on le vérifie.
13 Quand on le vérifie, une seule personne regarde les
14 mêmes chiffres tout le temps, ça se peut qu'elle
15 répète systématiquement la même erreur tout le
16 temps. S'il y a deux personnes, les chances sont
17 excellentes qu'il ne fera pas deux fois la même
18 erreur à la même place. Les deux vont faire des
19 erreurs, je vous le confirme, parce que l'erreur
20 est humaine, mais les deux vont faire des erreurs à
21 des endroits différents, ce qui va emmener un
22 processus de redondance ou... Ils n'essaient pas de
23 refaire l'exercice de la même façon. C'est un
24 processus de redondance qui permet de valider s'il
25 y a des erreurs. Je ne veux pas trop rentrer dans

1 le fond, mais c'est certain que ce que je vous dis
2 là, c'est fondamental. Un client commercial, et
3 j'en représente des clients commerciaux, quand ils
4 reçoivent ce qu'ils ont demandé, ils le vérifient.
5 Le Distributeur vous dit : « Je ne le vérifie pas.
6 Je prends le chiffre qu'on me donne. Point. » Et
7 voici ce que ça donne, point. Puis je ne viens même
8 pas vous en parler lorsque je vous... ou une
9 suggestion d'exercice de validation de ça, avec
10 respect, que je pense qu'il y a certaines erreurs
11 dans la compréhension de l'exercice qui est
12 demandé.

13 Alors, je vous soumettrai que pour nous
14 c'est fondamental que le Distributeur nous protège.
15 S'il ne le fait pas, bien, il faut le faire nous-
16 mêmes. Puis je vous dirais, à la rigueur, vous avez
17 vu, peut-être, de notre discussion, notre
18 argumentation qu'on a déposée, le plan
19 d'argumentation qu'on a déposé vendredi, qu'à la
20 rigueur on va faire l'exercice en demandant les
21 données nous-mêmes. On va les demander heure par
22 heure puis on va les valider heure par heure. Je
23 comprends que ça donne quelques millions d'heures
24 au total, rien qu'un fichier Excel ne pourra pas
25 survivre à... Puis des données qui sont toutes

1 disponibles et qui devraient être toutes
2 disponibles. Malheureusement, il faut les sortir
3 puis les envoyer.

4 Alors, de deux choses l'une, ou bien on
5 fait faire l'exercice puis on demande au
6 Distributeur de donner cette attestation qu'il a
7 bien reçu ce qu'il devait recevoir, que ça concorde
8 avec ce qu'il a effectivement livré puis qu'il n'y
9 a pas d'erreur parce qu'il n'y a pas des
10 problématiques entre la consommation réelle des
11 clients puis ce qu'il a reçu à la porte d'entrée de
12 son réseau de distribution, ne serait-ce que faire
13 cet exercice de redondance-là est pertinent.

14 Mais là, aujourd'hui, est-ce que vous
15 pouvez déterminer si l'ensemble de la démarche ou
16 l'ensemble des représentations que nous avons à
17 faire est totalement inutile au présent dossier? La
18 réponse c'est, avec respect : non.

19 (9 h 50)

20 Les erreurs du passé, on vous a parlé du processus
21 rigoureux de la Régie, je ne vois pas pourquoi on
22 attaque cette question-là, avec beaucoup de respect
23 pour maître Fréchette, là. Il n'y a personne ici
24 qui a remis le processus rigoureux en place. Il y a
25 des erreurs quand même qui sont passées,

1 manifestement le processus rigoureux n'a pas permis
2 de les identifier.

3 En fait, le processus rigoureux, il a fallu
4 qu'on pose des questions, plus qu'une, pour en
5 venir à déterminer qu'il avait effectivement des
6 erreurs lorsque les processus de validation on été
7 faits. Parce qu'au départ, personne ne pensait
8 qu'il y avait d'erreur. Le Transporteur, je suis
9 convaincu qu'il dépose son dossier de bonne foi,
10 pensant qu'il a fait le meilleur exercice possible
11 et validé ses erreurs, s'assurer qu'il n'y en ait
12 pas, puis de nous déposer la meilleure preuve
13 possible.

14 Alors chaque fois qu'on pose des questions
15 sur cette question-là, on se demande toujours où
16 est-ce qu'on s'en va avec ça, avez-vous connu des
17 erreurs, en voyez-vous? Bien quatre-vingt-dix-neuf
18 point neuf pour cent (99,9 %) du temps on a très
19 peu de données, voire pas de données. Et ce que
20 vous validez, vous, à la Régie de l'énergie pour
21 discuter de ça dans les dossiers annuels du
22 Transporteur, c'est peu de chose. Il y a un bon
23 exercice d'acte de foi qui se fait là-dessus, on en
24 fera la preuve tout à l'heure, qu'il y a des
25 éléments additionnels qu'il faudrait qu'ils soient

1 mis en preuve pour pouvoir vous permettre de mieux
2 comprendre puis de mieux valider l'exercice. Pour
3 l'instant, vous en suivez pas mal la démarche du
4 Transporteur.

5 Alors après trois ans, je dirais, de
6 démarches, là, qui nous amènent à peu près à
7 aujourd'hui, il me semble qu'on devrait vider le
8 sujet et il me semble que le principal intéressé
9 numéro 2, la Distribution, devrait être assis avec
10 nous et devrait s'en préoccuper. Mais à défaut,
11 c'est ça sa décision, vous pourrez rendre les
12 ordonnances ou les recommandations que vous voudrez
13 en bout de piste, qui toucheront ou affecteront le
14 Distributeur, qui les amènera dans sa preuve ou les
15 fournira au Transporteur. Ce qu'on suggère ici
16 évidemment, c'est que ce soit fait et que cette
17 attestation-là soit fournie au Transporteur pour
18 qu'on en vienne à bout, de cette problématique-là
19 du taux de pertes de transport, mais du taux de
20 pertes en général, le sujet qui est à l'ordre du
21 jour.

22 Alors on vous a identifié une série de
23 mesures, là, puis là on parle de florilège, là,
24 dans le cas de nos mesures à nous, on n'en pas tant
25 que ça, là, mais ceci étant dit on a suggéré des

1 choses pour améliorer la situation. Et une des
2 choses qu'on a suggérées et qu'on veut voir radiée
3 de la preuve aujourd'hui m'apparaît être un élément
4 fondamental. En fait, normalement on n'aurait même
5 pas pensé que le Distributeur, le client ne vérifie
6 même pas les choses. C'est ce qui est le cas
7 actuellement.

8 Alors je ne revien... comme je vous ai dit,
9 je ne reviendrai pas sur l'argumentation, je vous
10 demanderai d'en prendre connaissance, s'il vous
11 plaît, pendant votre délibéré, compte tenu qu'on
12 l'a quand même envoyé vendredi en fin de journée.
13 Vous pourrez peut-être regarder cet aspect-là. Puis
14 je salue déjà d'avance votre décision de prendre ça
15 en délibéré et de nous remettre à la fin sur la
16 question de la preuve. On pourra peut-être mieux
17 s'organiser en conséquence de votre décision,
18 qu'elle soit dans un sens ou dans l'autre. Mais
19 comme je vous disais, chose certaine, comme moyen
20 préliminaire, c'est une problématique. Comme
21 plaidoirie à la fin de ce que vous devriez ou pas
22 ordonner, c'en est un autre.

23 Maintenant que le Distributeur a été
24 convoqué, le problème est réglé. Il devrait être
25 là. S'il n'est pas là, bien il s'en mordra les

1 doigts s'il y a une décision à la fin qui vient
2 l'impacter. Mais on est dans un... puis je termine
3 avec ça, mais dans un dossier tarifaire, là, dans
4 un dossier large qu'on... dans le cas de la
5 politique d'ajout on nous a dit qu'on est dans un
6 dossier plus restreint, sur un sujet plus restreint
7 qui affectait des droits particuliers.

8 Ici, on est dans un dossier large qui
9 affecte les droits de tout le monde, mais le
10 principal intéressé n'est pas là, puis il choisit
11 de ne pas être là volontairement, puis même
12 convoqué il choisit de ne pas encore être là
13 volontairement, c'est son choix.

14 Mais est-ce que... puis maître Fréchette va
15 vous dire : bien écoutez, ça ne change rien tout
16 ça, là. La question c'est : : est-ce que c'est à
17 l'ordre du jour ou c'est pas à l'ordre du jour?
18 Puis, moi, je vous dirai qu'après trois ans de
19 recherche d'un chiffre précis et du bon chiffre
20 pour le taux de pertes, disons qu'il est temps
21 qu'on vide le sujet, avec beaucoup de respect. Et
22 peu importe les moyens qu'on va utiliser pour y
23 arriver, utilisons-les parce que la fin justifie
24 les moyens dans ce cas-ci. Et puis depuis le début,
25 le Distributeur connaît la même preuve du

1 Transporteur, devrait la lire, devrait la
2 connaître, surtout que ça devrait l'impacter du
3 début. Alors ça, on nous sert souvent l'argument,
4 là, la preuve, puis là vous avez rendu telle
5 décision procédurale, puis... Écoutez, là, c'est
6 important pour lui, il n'est pas là. Nous, on est
7 là. Malheureusement, on n'a pas toutes les
8 informations. Vous avez vu, on vous a suggéré
9 d'autre chose, alors on reparlera, si vous nous
10 permettez d'en parler, bien sûr, en bout de piste.
11 Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Maître Cadrin. Maître Fréchette, avez-vous
14 une réplique?

15 RÉPLIQUE PAR Me YVES FRÉCHETTE :

16 Une courte réplique, si vous permettez. Tout
17 d'abord, je vais... je vais y aller avec mes notes.
18 Mon collègue m'en voudra de... j'espère, là, de
19 l'imprécision de la chose, mais je pense que je
20 suis... avec les années, mon ouïe est très...
21 toujours d'acuité, malgré que j'avance en âge.
22 Alors je crois bien avoir bien compris et bien
23 saisi, puis je veux vous offrir certains points de
24 vue à cet égard-là, sans faire une redite, sur les
25 choses que je vous ai déjà mentionnées.

1 (9 h 55)

2 Tout d'abord, mon collègue, les gens de l'AHQ-ARQ
3 vous soumettent que vous devez avoir la certitude
4 que c'est hors sujet. Alors, la certitude que c'est
5 hors sujet, puis on vous revient toujours, on doit
6 vider le dossier, on doit vider le sujet, on doit
7 vider la problématique là, on revient avec ça.

8 La problématique des erreurs et... l'étude,
9 on l'a réalisée en suivi de deux décisions
10 antérieures. La problématique des erreurs a été
11 révélée cet été en amont de la décision procédurale
12 que vous avez rendue en septembre dans ce dossier-
13 ci.

14 Alors, la décision procédurale que vous
15 avez rendue, quelle est-elle? C'est de présenter
16 l'étude, que vous ayez la chance de l'apprécier en
17 audience publique toutes parties présentes,
18 représentations pour ensuite en dégager les
19 conclusions qui seront les vôtres. C'est une
20 approche « judiciaire », entre guillemets. Vous
21 avez administré un processus avec une preuve à
22 l'appui, des suivis. Il y a une preuve scientifique
23 qui a été élaborée. En toute transparence, la Régie
24 s'en saisit et permet à tout le monde de mettre sa
25 voix dans le processus. C'est l'administration d'un

1 processus judiciaire comme vous l'avez fait et
2 c'est ce que ça prend à la Régie pour pouvoir se
3 prononcer sur des aspects.

4 Avec égard, dans ce dossier-ci, vous n'avez
5 pas... le processus judiciaire n'a pas été mis en
6 place pour déborder des aspects qui concernent le
7 taux de pertes de transport deux mille dix-neuf
8 (2019) et qui déborderaient le cadre de l'analyse
9 de l'étude. C'est ce que vous avez décidé jusqu'à
10 maintenant.

11 Alors, on peut bien... on peut bien
12 vouloir... Dans la décision D-2018-125, vous n'avez
13 pas dit « bien, suite à la revue de l'étude puis au
14 constat d'erreurs, je veux entendre X, Y, Z, W » et
15 caetera. Vous nous avez conservé à l'intérieur de
16 la plage judiciaire, à l'intérieur de laquelle on
17 évolue depuis la prise en charge par la Régie de ce
18 dossier-là.

19 Alors, ça, c'est important parce qu'on ne
20 peut pas... Quand mon collègue vous dit « bien,
21 HQD, ils sont absents là, puis ils s'en mordront
22 les doigts. » La Régie ne peut pas agir dans ce
23 cadre-là. La Régie doit agir de manière judiciaire.
24 Donc, comme vous le faites de façon continue. Vous
25 nous interpellez sur des... Bien sûr, notre preuve

1 est toujours extensive. Alors, on examine cette
2 preuve-là qu'on vous a offerte.

3 Par la suite, si vous voulez des suivis, et
4 caetera, vous ne indiquez les suivis qui sont
5 d'intérêt pour la Régie. On vous prépare une
6 preuve. Cette preuve-là, de façon tout à fait
7 légitime et challengée par toutes les parties
8 prenantes au processus, et on en a... Et il en
9 découle une prise de position par la Régie qui est
10 une incarnation de l'intérêt public à l'égard de ce
11 sujet-là.

12 Alors, c'est pas vrai qu'on peut soumettre
13 qu'Hydro-Québec Distribution s'en mordront les
14 doigts là. C'est pas... c'est pas... avec égard, la
15 Régie ne peut pas s'inspirer de cette façon de
16 faire là parce que la Régie se doit d'agir
17 judiciairement si elle était tentée d'ouvrir le
18 débat sur des aspects autres que ceux qui sont à
19 l'agenda du présent dossier en ce moment.

20 Maintenant... Et sur cet aspect-là, là, de
21 dire qu'Hydro-Québec Distribution est absente, tout
22 d'abord, vous avez eu une manifestation d'une
23 lettre, à l'invitation de ce que vous avez fait à
24 votre invitation de la... Ils ont répondu. Alors,
25 ça, c'est la première des choses. Dire qu'ils n'ont

1 pas agi, c'est faux, ils ont quand même... ils ont
2 répondu, ils ont été en écho à ce que la Régie
3 présentait.

4 Également, il faut toujours se mettre dans
5 la perspective de l'autre, hein! Dans ce cas-ci,
6 Hydro-Québec Distribution. Et qu'est-ce qu'on a? Ce
7 que je vous mentionnais tantôt, des erreurs, une
8 étude réalisée par le Transporteur pour les
9 facteurs influençant le taux de pertes. La Régie
10 est saisie du taux de pertes transport de l'année
11 deux mille dix-neuf (2019).

12 Et ce que l'on a, c'est ce que, en toute
13 transparence, le Transporteur vous a fait valoir,
14 c'est des erreurs de données de taux de
15 Transporteur, des erreurs d'équations du
16 Transporteur pour les fins du tarif Transporteur.
17 Et que dans le cadre du processus rigoureux
18 d'audience, le Transporteur vous offre les données
19 pour corriger, pour valider le taux de pertes de
20 l'année deux mille dix-neuf (2019).

21 On ne vient pas livrer dix (10) palettes
22 sur un dock pour laisser à la Régie l'appréciation
23 de voir qu'est-ce qu'il y a dans les boîtes. Le
24 Transporteur, il a une démarche rigoureuse ici de
25 vous offrir toute l'information pour arriver à un

1 taux de pertes deux mille dix-neuf (2019) dans un
2 cadre... avec le niveau d'une preuve judiciaire,
3 dans un processus que vous administrez.

4 Alors, il est tout à fait légitime pour une
5 partie qui est à la... qui participe à la
6 réglementation depuis vingt (20) ans ici à la
7 Régie, d'avoir toute confiance, comme notre
8 affiliée Hydro-Québec Distribution, comme nous-
9 mêmes, on a tout confiance dans les décisions qui
10 sont rendues par la Régie à l'intérieur d'un cadre
11 et d'un processus qui sont administrés par elle.
12 Alors, il est tout à fait légitime que Hydro-Québec
13 Distribution ne soit pas présente ici à cause de
14 ces éléments qui réconfortent sur la démarche qui
15 est ici entreprise.

16 (10 h)

17 Et donc, c'est ce que je voulais vous dire
18 là-dessus. Est-ce que la recommandation qui vous
19 est faites, parce qu'on parle de la recommandation
20 puis que c'est essentiel pour la Régie, est-ce que
21 cette recommandation-là qu'on vous fait, elle est
22 incarnée dans la preuve HQT que vous avez à
23 soupeser dans cette audience-ci? Avec égard, non.
24 Cette recommandation-là déborde, elle amène sur des
25 chemins différents des objets de décision qui

1 seront à suivre dans votre décision à venir.

2 Môme si on étai dans cette continuation de
3 l'audience qu'on a débutée à l'automne, vous savez,
4 il n'y a pas eu d'amendement aux conclusions de la
5 requête, de la demande initiale qu'on vous a
6 déposée en transport. Pourquoi? Parce qu'on est
7 dans le même continuum. Pour nous, on est toujours
8 dans cette phase tarifaire-là. Alors, il faut que
9 la recommandation... On ne peut pas se servir de
10 l'étude et des erreurs qu'on a commises pour ouvrir
11 puis régler le cas. Non. On doit suivre le sentier
12 qui nous est tracé et la juridiction de la Régie
13 qui va s'incarner dans ces objets.

14 Si pour le futur, à l'égard du
15 Transporteur, vous avez des suivis comme toujours,
16 on va les respecter, mais ça ne veut pas dire que
17 maintenant on peut s'ouvrir sur un paquet de sujets
18 sur lesquels nous, on n'a pas de preuve. Si on
19 allait dans cette voie-là... Vous allez entendre un
20 intervenant. Nous, on n'a pas de preuve, on n'a pas
21 de position, on n'a pas analysé ça, on n'a pas...
22 Ce n'est pas judiciaire, ce n'est pas équitable, on
23 n'est pas en mesure... Il y a un élément qui
24 ressort dans un mémoire, le quatre (4) janvier, on
25 débute l'audience le quatorze (14). Écoutez, ce

1 n'est pas judiciaire. On n'est pas en mesure, nous,
2 de se positionner comme entreprise, de façon
3 complète, comme Transporteur à l'égard de
4 recommandations qui sont désincarnées à l'égard de
5 notre preuve.

6 Comme je vous le disais tantôt, sur cet
7 élément-là, on ouvre, dans le mémoire de l'AHQ-ARQ,
8 sur des sujets qui concernent d'autres dossiers ou
9 les analyses économiques des projets
10 d'investissement. Alors, les gens du Transporteur
11 sont là. Alors, ils sont tout à fait capables de
12 vous donner un premier niveau de réponse, ce sont
13 leurs expertises. Mais ici, on n'est pas dans le
14 même niveau, avec égard, bien sûr.

15 Oups, sur le petit sujet là, le dernier
16 aspect, c'est si vous nous entendiez sur la
17 recommandation, sur ce sujet-là de la
18 recommandation qui vous est faites par l'AHQ, le
19 Transporteur là, on n'est pas en mesure de
20 commenter sur ce que HQD peut faire ou ne pas
21 faire. Et ça aussi, pour nous, c'est un élément
22 incontournable. On n'a pas fait la démarche. Vous
23 savez, c'est ce que je vous... La démarche, toute
24 la démarche judiciaire de progression dans un
25 dossier, et c'est ça qui est absent ici et c'est

1 pour ça, qu'avec égard, ce n'est pas pertinent, ce
2 n'est pas judiciaire d'administrer ça à ce stade-ci
3 du dossier.

4 Autre élément, bon, quand on mentionne que
5 c'est pertinent pour le Distributeur d'examiner là
6 les aspects du taux de pertes de transport, je vous
7 soulignerais un aspect qui apparaît dans nos
8 réponses aux demandes de renseignements, c'est que,
9 bien sûr, l'allocation du revenu requis est basée
10 sur une pointe coïncidente soit la prévision du
11 Distributeur. Et je vous souligne que le
12 Distributeur n'a pas revu sa prévision, qui est
13 utilisée pour les fins de ce dossier-ci, et ce,
14 même si les erreurs lui ont été communiquées.
15 Alors, c'est un élément encore qui milite sur le
16 fait que l'on procède avec le dossier tel qu'il est
17 constitué aujourd'hui. Alors, ça me permettrait...
18 Un petit instant, s'il vous plaît.

19 Dernier mot avant de conclure. On est
20 engagé dans un processus dans lequel le
21 Transporteur lui-même pose, dans sa preuve, une
22 série d'actions, propose une série d'actions qui
23 vont être menées au fur et à mesure. On vous soumet
24 qu'on doit débiter par examiner ces premières
25 pistes-là qui sont arrimées à corriger les erreurs

1 qui ont été constatées du point de vue transport.
2 Alors, ça, c'est tout à fait pertinent. Alors, ce
3 que l'on tente de faire ici, c'est de faire un
4 peu... d'accrocher le « trailer » là des gens de
5 l'AHQ pour ouvrir et de parler d'une problématique,
6 d'un aspect, de cet aspect-là de tout azimut. Et le
7 Transporteur, encore une fois, on doit s'en... on
8 vous soumet qu'on doit s'attacher au processus en
9 cours et au redressement que nous-mêmes on propose
10 et au suivi que nous-mêmes on propose, d'abord et
11 avant tout.

12 Alors voilà, sur ces éléments nous vous
13 ressoumettons encore une fois que la proposition
14 qui vous est faite, de recommandations et de
15 témoignages pour AHQ-ARQ concernant des aspects de
16 contrôle a posteriori qui concerne Hydro-Québec
17 Distribution, ces aspects-là sont en dehors du
18 cadre de ce dossier, ne sont pas pertinents pour
19 les fins de la détermination du taux de pertes deux
20 mille dix-neuf (2019) du Transporteur, débordent du
21 cadre de l'étude qui vous a été faite en suivi des
22 décisions D-2017 et D-2018-21... D-2017-21, puis
23 D-2018-21. Alors pour tous ces motifs, je vous
24 demanderais... on vous demande, avec respect, de
25 reje... d'accueillir nos moyens préliminaires et de

1 rayer la conclusion 5, ainsi que les passages du
2 mémoire. Et évidemment aussi, de ne pas permettre à
3 qui que ce soit de s'entretenir de ce sujet-là, si
4 vous permettez, dans le cadre de cette audience.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous remercie beaucoup.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Très bien. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître Turgeon a quelques questions.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Ah, excusez-moi, excusez-moi, Monsieur Turgeon, je
13 ne veux pas manquer de respect.

14 Me MARC TURGEON :

15 Parfait, non. Pas du tout.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Je pensais que ça y était.

18 Me MARC TURGEON :

19 Je ne me sens pas du tout visé. En fait, c'est...
20 je vais vous avouer, je ne sais pas si c'est une
21 question ou un commentaire, vous jugerez. Je
22 comprends tout à fait votre... ce que vous nous
23 avez dit concernant le respect réglementaire de
24 votre affilié et de vous-même versus les dossiers
25 qui sont en cours avec tout l'esprit judiciaire qui

1 nous... sur lequel on doit se... on doit
2 s'attacher. Mais je vais quand même vous avouer que
3 je suis un peu étonné non pas de la lettre. La
4 lettre, elle est... la lettre du Distributeur est
5 claire, elle dit ce qu'elle a à dire.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Étonné de...

8 Me MARC TURGEON :

9 Étonné de son absence.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Ah.

12 Me MARC TURGEON :

13 Et que vous me plaidiez son absence. Je veux dire
14 je pense que... je ne veux pas revenir sur
15 d'anciens dossiers où j'étais, où je n'étais pas.
16 Je sais juste qu'on a avisé la possibilité de. Et
17 c'est pas parce que quelqu'un qui a été avisé n'est
18 pas dans la salle que ça va me contraindre, moi,
19 comme régisseur, à prendre une décision qui serait
20 contraire à ce que je pense qui serait bon pour le
21 dossier. Donc...

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 J'espère que je n'ai pas laissé ça entendre.

24 Me MARC TURGEON :

25 C'est pas du tout ce que vous avez laissé entendre,

1 mais c'est ce que je perçois. Et quand je perçois
2 ça, qu'on me contraint dans mon indépendance ou mon
3 impartialité parce qu'on ne se met pas dans une
4 salle et que je ne peux pas discuter ce que je
5 souhaiterais discuter, je vais vous avouer ça
6 commence mal une audience.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Je... il n'était pas dans mon intention de vous
9 courroucer ou...

10 Me MARC TURGEON :

11 Ce n'est pas vous.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 ... quoi que ce soit, Monsieur Turgeon, je...
14 L'argument... si vous me permettez, je vous le
15 présentais... présentais simplement du point de vue
16 de la pertinence et puis de... aussi de la
17 confiance que notre affilié a dans les travaux que
18 l'on fait et puis la rigueur que tout le... que le
19 Transporteur met dans la correction des erreurs qui
20 le concernent. Mais je ne voulais pas... je vous
21 entends très bien, je... je ne voulais pas vous
22 courroucer. Si j'ai été mal compris, je...

23 Me MARC TURGEON :

24 Restons sur les règles de la pertinence, si vous le
25 voulez bien.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, c'est bien.

3 Me MARC TURGEON :

4 Puis on va... en tout cas, je vais voir avec mes
5 collègues, mais moi je vais parler de la règle de
6 la pertinence.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 C'est bien, c'est bien.

9 Me MARC TURGEON :

10 Ça vous va?

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Oui, oui, tout à fait, tout à fait.

13 Me MARC TURGEON :

14 Merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Alors je pense que c'est le temps de prendre une
17 pause.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 C'est bien.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Ah, allez-y, Maître Cadrin.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Juste pour... je ne veux pas renchérir et vous
24 courroucer davantage. À seize heures trente-quatre
25 (16 h 34) vendredi pro... passé, je n'ai pas... non

1 seulement, j'ai déposé, là, au SDÉ, mais j'ai
2 envoyé une copie conforme du plan d'argumentation
3 que vous allez lire ou que vous avez déjà lu,
4 d'aujourd'hui, à maître Turmel tout autant qu'à
5 maître Fréchette. Aux deux principaux intéressés.
6 Alors l'avocat du Distributeur sait exactement ce
7 que je dis dans mon plan d'argumentation et je lui
8 ai envoyé la semaine passée. Il n'est pas ici ce
9 matin, comme on l'a déjà mentionné, mais que ce
10 soit mentionné, là, je validais dans mes courriels
11 pour voir à quelle heure on l'avait envoyé, mais
12 effectivement ça a été envoyé. Personnellement,
13 j'ai demandé spécifiquement à ma secrétaire de le
14 faire pour s'assurer que tout le monde était avisé
15 du débat qu'on va avoir aujourd'hui, incluant ce
16 que, moi, j'en dis, du débat dans mon
17 argumentation, bien sûr.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Alors...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Sachez qu'on sera toujours en écho aux
22 préoccupations, mais encore une fois il n'y a pas
23 de... je ne voulais pas vous blesser ou quoi que ce
24 soit à l'égard de mes propos, qui étaient
25 juridiques, là, on s'entend.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, c'est juste que l'expérience passée nous
3 démontre que le Transporteur ne peut pas plaider
4 pour autrui, alors voilà. Alors là-dessus, on va
5 vraiment prendre la pause.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 C'est bien, je vous remercie.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Il est dix heures et cinq (10 h 05). On va prendre
10 une pause de quinze minutes (15 min), ça va vous
11 permettre d'installer votre panel.

12 (10 h 10)

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Oui, c'est ça. Alors les gens du panel du
15 Transporteur pour l'étude et le complément de
16 preuve sur les taux de pertes, ils sont disponibles
17 pour être entendus. Alors ils auront une
18 présentation à vous offrir et puis je vais les
19 installer, si vous me permettez.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous remercie.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 C'est bien.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Et puis je crois que vous allez...

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, je vais discuter avec madame la sténographe
3 pour la suite.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 C'est bien, je vous remercie.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10

11 (10 h 25)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Rebonjour.

14 PREUVE DE HQT - Panel 4 - Taux de pertes de
15 transport

16 PRÉAMBULE PAR Me YVES FRÉCHETTE :

17 Rebonjour. Alors, c'est un départ. Alors, vous avez
18 donc le panel 4 qui va être ici évidemment pour
19 aujourd'hui et vraisemblablement peut-être demain.

20 En tout cas, on verra comment le déroulement...
21 comment se présentera-t-il. Les curriculum vitae
22 des témoins ont été déposés. Vous les avez au
23 dossier de la Régie.

24 Rapidement, j'énumère les personnes qui
25 sont là pour vous renseigner et témoigner ce matin,

1 monsieur Benoit Delourme, chef - innovation, c'est
2 ça, hein, et réseau de transport. C'est ça Benoît?

3 M. BENOÎT DELOURME :

4 Innovation technologique et évolution du réseau.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Et c'est ça. Alors, il l'a dit beaucoup mieux que
7 moi. Vous avez monsieur Francis Monette qui est
8 également là, monsieur Patrick Truong, ainsi que
9 madame Wahiba Salhi. Comme je fais rapidement, je
10 me permets puisque c'est la... avant de les
11 assermenter, je vous ai un petit peu fait ça la
12 dernière fois, quand on a des témoins qui sont un
13 peu nouveaux, si vous me permettez, je vais juste
14 faire un petit peu rapidement leur parcours.

15 Alors, madame Salhi, pour ceux qui
16 connaissent la réglementation, peut-être l'auront-
17 t-ils déjà croisée. Alors, madame Salhi a été chez
18 Gaz Métropolitain de deux mille six (2006) à deux
19 mille dix-sept (2017) avant de se joindre à Hydro-
20 Québec en deux mille dix-sept (2017) à titre de
21 chef - affaires réglementaires.

22 Elle a évidemment un diplôme d'ingénieur,
23 vous retrouverez ça à son curriculum vitae, un
24 diplôme d'ingénieur ainsi qu'une maîtrise en
25 gestion des entreprises et elle a un certificat en

1 andragogie et c'est pour ça qu'elle va réussir en
2 m'enseignant à moi, qui suit un adulte, de faire
3 quelque chose avec moi. Alors, vous retrouverez ça
4 à HQT-15, Document 1.14.

5 Autre témoin nouveau à la Régie pour lequel
6 c'est une première, alors c'est monsieur Francis
7 Monette. Monsieur Francis Monette qui est chef -
8 programmation et contrôle du réseau. Il est
9 titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de
10 l'Université de Sherbrooke deux mille quatre
11 (2004). Et évidemment il occupe ce... il est
12 ingénieur à Hydro-Québec depuis deux mille cinq
13 (2005) et il occupe le poste de chef que je vous ai
14 énuméré depuis deux mille dix-sept (2017).

15 La troisième personne que vous avez peut-
16 être vue, mais, bon, entrevue. Alors, monsieur
17 Truong est un gestionnaire de carrière à Hydro-
18 Québec qui est à l'emploi depuis mil neuf cent
19 quatre-vingt-dix (1990), alors même s'il a un
20 visage juvénile, bien entendu. Alors, directeur
21 principal, contrôle des mouvements d'énergie et
22 exploitation du réseau. Et je peux vous dire qu'il
23 fait froid ce matin. Alors, tout le travail de
24 monsieur Truong, alors il est avec nous, ça veut
25 dire que tout va bien. Alors, c'est ce qui compte.

1 Alors, monsieur Truong, bien sûr, a un
2 baccalauréat en génie électrique de l'École
3 Polytechnique de Montréal mil neuf cent quatre-
4 vingt-neuf (1989). Je n'aurais peut-être pas dû le
5 dire, Patrick. C'est des blagues. Et titulaire d'un
6 MBA évidemment de l'Université McGill. Alors, vous
7 retrouverez ça à HQT-15, Document 1.16.

8 Alors, simplement pour vous... je voulais
9 simplement souligner le panel et je ne le ferai pas
10 pour monsieur Delourme, il est venu plusieurs fois
11 et il est encore à l'agenda encore, mais ça ne
12 minimise pas la qualité de son témoignage ni de son
13 élocution. Et il va être ici pour supporter, bien
14 sûr, l'étude qui a été réalisée sur les facteurs
15 influençant le taux de pertes.

16 Alors, ces éléments... ces petits éléments
17 introductifs étant faits, si vous me permettez,
18 Madame la Greffière, de vous demander d'assermenter
19 les témoins.

20
21
22

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce quatorzième
2 (14e) jour du mois de janvier, ONT COMPARU :

3

4 BENOÎT DELOURME, chef - Innovation technologique et
5 évolution du réseau, ayant une place d'affaires au
6 Complexe Desjardins, 9ième étage, Montréal
7 (Québec);

8

9 FRANCIS MONETTE, chef - Programmation et contrôle
10 du réseau, ayant une place d'affaires au Complexe
11 Desjardins, 100 Hydro, Montréal (Québec);

12

13 PATRICK TRUONG, directeur principal - Contrôle des
14 mouvements d'énergie et exploitation du réseau,
15 ayant une place d'affaires au Complexe Desjardins,
16 Tour Est, 13ième étage, Montréal (Québec);

17

18 WAHIBA SALHI, chef - Affaires réglementaires et
19 tarifaires, ayant une place d'affaires au Complexe
20 Desjardins, Tour Est, 19ième étage, Montréal
21 (Québec);

22

23 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
24 solennelle, déposent et disent :

25

1 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

2 Q. [1] Alors, rapidement, la formalité d'adoption de
3 la preuve, si vous me permettez. Toujours avec les
4 dames d'abord, c'est ce que mon éducation de ma
5 maman m'a donnée, Madame Salhi. Alors, Madame
6 Salhi, tout d'abord... Madame Salhi va témoigner à
7 tout ce qui concerne les aspects réglementaires et
8 tarifaires reliés à la détermination du taux de
9 pertes de transport moyen pour l'année deux mille
10 dix-neuf (2019). Alors, Madame Salhi, la pièce
11 HQT-10, Document 3 et les réponses aux demandes de
12 renseignements sur le sujet dont je viens
13 d'énumérer ont été préparées sous votre contrôle et
14 vous les adoptez comme étant votre témoignage?
15 (10 h 30)

16 Mme WAHIBA SALHI :

17 R. Oui.

18 Q. [2] Merci. Monsieur Truong maintenant. Monsieur
19 Truong va entretenir la Régie sur le sujet du
20 complément de preuve relatif au taux de pertes de
21 transport moyen pour deux mille dix-neuf (2019),
22 soit la pièce HQT-10, Document 3 et les réponses
23 aux demandes de renseignements correspondantes.
24 Alors, Monsieur Truong, ces pièces et réponses ont
25 été préparées sous votre contrôle et vous les

1 adoptez comme étant votre témoignage?

2 M. PATRICK TRUONG :

3 R. Oui.

4 Q. [3] C'est bien. Merci. Monsieur Monette qui va
5 étalement s'entretenir auprès de vous, témoigner
6 concernant le complément de preuve relatif au taux
7 de pertes deux mille dix-neuf (2019) sur la pièce
8 HQT-10, Document 3 et les réponses aux demandes de
9 renseignements, Monsieur Monette, ont été préparées
10 sous votre contrôle et vous les adoptez comme étant
11 votre témoignage?

12 M. FRANCIS MONETTE :

13 R. Oui.

14 Q. [4] Merci. Monsieur Delourme, lui, cependant va
15 s'exprimer à l'égard de l'étude qui a été réalisée
16 expliquant les facteurs et quantifiant les facteurs
17 influençant le taux de pertes actuel du réseau de
18 transport, soit la pièce HQT-9, Document 1, Annexe
19 1, ainsi que les réponses aux demandes de
20 renseignements correspondantes. Alors, Monsieur
21 Delourme, cette pièce ainsi que les réponses ont
22 été préparées sous votre contrôle et vous les
23 adoptez comme étant votre témoignage?

24 M. BENOÎT DELOURME :

25 R. Oui.

1 Q. [5] C'est bien. Alors, ces formalités accomplies,
2 j'avais une petite question. Est-ce que vous avez
3 des corrections à l'égard des documents qui ont été
4 déposés?

5 R. Oui.

6 Q. [6] C'est bien. Allez-y, Monsieur Delourme.

7 R. J'aimerais apporter une petite correction
8 cléricale. Pour le document, justement... HQT-9,
9 Document 1, Annexe 1, à la page 7, la note de bas
10 de page numéro 6 où on évoquait le nombre de
11 capteurs nécessaires pour déterminer l'énergie
12 livrée. Alors c'est écrit : « L'énergie livrée est
13 déterminée à partir d'environ mille cent (1100)
14 mesures. » Il faut lire « mille quatre cents (1400)
15 mesures ».

16 Q. [7] Alors, Monsieur Delourme, malgré que j'essaie
17 de... j'aurais dû référer madame Salhi qui est en
18 andragogie. Monsieur Delourme, vous devez parler
19 moins rapidement et permettre aux gens de vous
20 suivre. Donc, on parlait bien... Je ne sais pas si
21 vous avez eu la chance de noter, mais c'est HQT-9,
22 Document 1, Annexe 1, page 7, note de bas de page
23 6. C'est ça, Monsieur Delourme?

24 R. Exactement.

25 Q. [8] Et la référence, ça, je laisse à vous,

1 peut-être l'explication. Avez-vous eu le temps, la
2 chance de la prendre en note?

3 R. C'est mille quatre cents (1400) points de mesure
4 nécessaires pour mesurer l'énergie livrée. Et on
5 avait indiqué mille cent (1100).

6 Q. [9] C'est bien. Ça complète ces formalités. Alors,
7 le panel, comme vous le voyez, a une présentation
8 qui a été distribuée, qui est projetée maintenant.
9 Je ne sais pas si madame la greffière, Madame
10 Isabelle, peut me donner le cote Régie, si vous le
11 souhaitez.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Ce sera la cote B-0194.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 B-0194, soit la pièce HQT-14, Document 5. Alors sur
16 ce je cède la parole au panel.

17

18 B-0194 : (HQT-14, Doc.5) Présentation du panel

19 4 - Taux de pertes de transport

20

21 M. PATRICK TRUONG :

22 R. Bonjour messieurs, dames. D'abord, ça me fait bien
23 plaisir aujourd'hui d'être avec mes collègues pour
24 vous donner un meilleur éclairage sur le taux des
25 pertes, question brûlante depuis ce matin. Si vous

1 permettez, nous allons débiter par une brève
2 introduction des rôles et responsabilités de chacun
3 d'entre nous du panel.

4 Je vais commencer par moi-même. Patrick
5 Truong, directeur principal. Et, moi, ma
6 responsabilité vis-à-vis de l'équipe, c'est
7 d'assurer la publication du taux de pertes annuel
8 du Transporteur. C'est dans mon organisation que ça
9 se passe la mission de l'établir.

10 Francis Monette, qui est à ma droite, est
11 chef de Programmation et contrôle du réseau. Et
12 Francis, on lui a donné la responsabilité de la
13 revalidation des taux de pertes suite à la
14 découverte des erreurs.

15 Benoît Delourme, que vous connaissez bien,
16 qui a une image de marque ici semble-t-il, Benoît
17 est responsable des études de l'évolution du taux
18 de pertes, mais aussi des facteurs influençant son
19 évolution au cours des années.

20 Wahiba Salhi, chef Affaires réglementaires
21 et tarifaires. Wahiba nous accompagne. Elle est
22 responsable de présenter l'impact des taux de
23 pertes sur le tarif de transport.

24 C'est un peu les rôles et responsabilités.
25 Or, l'agenda qu'on vous propose aujourd'hui dans

1 notre présentation, d'abord, Benoît va nous
2 présenter le concept du taux de pertes et des
3 facteurs influençants, un sommaire très rapide.
4 Vous allez voir que c'est assez technique. D'autre
5 part, dans un deuxième temps, Francis et le reste
6 de l'équipe et moi-même, on va vous parler du
7 processus de validation des taux de pertes qu'on a
8 entrepris, nous, à TransÉnergie.

9 Et en fin de compte, je vais finir avec les
10 conclusions et les prochaines étapes qu'on
11 entreprend, nous, à TransÉnergie. Pour commencer,
12 je vais demander à Benoît de nous expliquer ce
13 fameux concept du taux de pertes et ses facteurs
14 influençants. Benoît, à toi la parole.

15 (10 h 35)

16 M. BENOÎT DELOURME :

17 R. Merci Patrick. Donc, effectivement, tu as brûlé mon
18 « punch ». C'est un petit peu technique, mais c'est
19 pour ça qu'on m'invite ici. Donc, effectivement, on
20 va revenir un petit peu sur la notion de pertes et
21 les différentes pertes qui sont générées sur le
22 réseau. Alors, tout ça, c'est expliqué dans ce
23 document mais je vais rebrosser rapidement les
24 grandes... les grandes idées qu'il y a derrière
25 tout ça. Et puis ça m'amènera à discuter des

1 facteurs influençant qu'on a pu détecter.

2 Alors, effectivement, sur le réseau de
3 transport principal et puis sur le réseau de
4 transport en général, on observe différents types
5 de pertes. Le principal, celui qu'on connaît bien,
6 c'est l'effet joule. Donc, qui correspond, en fait,
7 au fait que le courant passe dans les lignes et,
8 par échauffement, en fait, va dissiper de
9 l'énergie. Alors, c'est le fameux RI(2) qu'on
10 observe sur l'ensemble de nos lignes.

11 Alors, ce type de perte, là, est très
12 sensible, en fait, au transit qu'on va établir sur
13 notre réseau et est très sensible aussi à la
14 distance quelque part entre les endroits où on
15 produit l'énergie et aux endroits où on la
16 consomme. Plus la distance entre le lieu de
17 production et le lieu de consommation va être
18 importante et plus on va générer des pertes par
19 effet joule. Alors, typiquement, là, on estime que
20 quatre-vingts pour cent (80 %) des pertes sont dues
21 à l'effet joule sur notre réseau.

22 Alors, la deuxième famille de perte qu'on
23 observe, ce sont les pertes par effet couronne. Les
24 pertes par effet couronne correspondent, en fait, à
25 un phénomène d'ionisation à la surface des

1 conducteurs et c'est un phénomène qu'on observe
2 principalement sur les lignes à très haute tension,
3 donc sept trente-cinq kilovolts (735) kV, et qu'on
4 observe de moins en moins quand la tension baisse.

5 Et ce phénomène est amplifié lorsque les
6 conditions météorologiques propices sont présentes.
7 Que ce soit de la pluie, de la bruine, des
8 conditions humides, ça, ça va favoriser de l'effet
9 couronne. Donc, c'est un phénomène qui, finalement,
10 ne dépend pas trop de la manière dont on va
11 exploiter le réseau mais qui est subi, en fait, en
12 fonction des conditions météorologiques.

13 La troisième famille qu'on observe, c'est
14 les pertes dans les appareillages « shunt ». Donc,
15 appareillages « shunt », c'est tout ce qu'on a,
16 comme les inducteurs et les condensateurs. Donc, là
17 il y a des légères pertes qui sont générées sur ces
18 appareillages-là pour à peu près six pour cent.
19 Puis on a fait une dernière catégorie, qu'on
20 appelle « autres », qui est également faible, de
21 six pour cent, qui correspond à tout ce qui est
22 phénomènes d'induction sur les câbles de garde et
23 effets de fuite sur les chaînes d'isolateurs.

24 Alors, dans les facteurs influençant le
25 taux de pertes, évidemment, tout ce qui est

1 appareillages « shunt » puis autres, déjà c'est
2 faible, d'une part, et puis c'est plutôt... plutôt
3 stable d'une année à l'autre. Et, en revanche,
4 bien, l'effet couronne, lui, peut varier étant
5 donné que les conditions météo peuvent bouger. Et
6 l'effet joule, lui, eh bien, dépend complètement de
7 la manière dont on va exploiter notre réseau. Donc,
8 c'est sur lui qu'on a énormément d'influence
9 puisque l'ajout de charges, ajout de production, la
10 manière dont on va bâtir le réseau va lourdement
11 influencer la manière dont l'effet joule va
12 évoluer.

13 Surtout si vous avez des questions,
14 n'hésitez pas, dans les quatre premières
15 « slides », ça me fera plaisir de clarifier si
16 jamais il y a des questions. Alors, je poursuis.

17 Dans la manière dont on calcule le taux de
18 pertes, hein, donc dans nos systèmes, en fait, on
19 procède à ce qu'on appelle un bilan énergétique. Le
20 bilan énergétique sur le réseau de transport. Donc,
21 on va regarder, vu du réseau transport, qu'est-ce
22 qui rentre en termes d'énergie et qu'est-ce qui va
23 sortir en termes d'énergie.

24 Alors, qu'est-ce qui rentre en termes
25 d'énergie? Bien, c'est tout ce qui est la

1 production, évidemment, et puis ça peut être
2 également les imports qu'on va établir sur nos
3 interconnexions. Donc, ça, ça va définir l'énergie
4 reçue.

5 Et l'énergie livrée, bien, comment est-ce
6 qu'on la définit, l'énergie livrée? Bien, c'est ce
7 qui va sortir sur nos interconnexions, quand on va
8 être en mode export, mettons, vers les États-Unis
9 et, bien sûr, ce qu'on va livrer au Distributeur à
10 tous les transformateurs 120/25, par exemple. Tous
11 les départs d'artères vingt-cinq kilovolts (25 kV),
12 ça, ça va être la livraison vers le Distributeur.

13 Alors donc, comment est-ce qu'on va
14 calculer les pertes? Bien, on va faire l'énergie
15 reçue moins l'énergie livrée et on va obtenir les
16 pertes sur le réseau transport HQT. Alors, le taux
17 de pertes, lui, comment on l'établit? Bien, le taux
18 de pertes, c'est le ratio entre les pertes en
19 énergie divisé par l'énergie livrée totale.

20 Alors, la difficulté avec... en fait, le
21 bénéfice de cette méthode, c'est qu'en faisant un
22 bilan énergétique, eh bien on capte l'ensemble de
23 toutes les pertes qui peuvent apparaître sur le
24 réseau transport que ce soit « shunt », joules,
25 couronnes, et caetera, on les capte toutes

1 puisqu'on fait un bilan global.

2 L'inconvénient, c'est qu'on n'est pas
3 capable de discerner qu'est-ce qui était de l'effet
4 joule, qu'est-ce qui était de l'effet couronne,
5 qu'est-ce qui était de l'effet « shunt ».

6 Alors, quand la Régie de l'énergie, il y a
7 deux ans, nous a demandé de mener une étude qui
8 qualifiait et quantifiait les facteurs influençant
9 le réseau... les pertes sur le réseau transport, eh
10 bien, on ne pouvait pas utiliser cette
11 méthodologie-là et on a dû utiliser notre façon de
12 faire basée sur des modèles mathématiques. Alors,
13 c'est ma diapositive suivante.

14 (10 h 40)

15 Donc, on a utilisé un moyen... une
16 modélisation mathématique. Alors comment ça a
17 fonctionné? On a pris comme année de référence
18 l'année deux mille seize (2016). Alors l'année deux
19 mille seize (2016) était bissextile, donc il y
20 avait huit mille sept cent quatre-vingt-quatre
21 heures (8784 h) dans l'année deux mille seize
22 (2016) et donc, on a fait huit mille sept cent
23 quatre-vingt-quatre (8784) photos du réseau de
24 transport, donc à chaque heure de l'année. Et
25 cette... ces huit mille sept cent quatre-vingt-

1 quatre (8784) photos ont servi en fait de
2 référence. Alors c'est huit mille sept cent quatre-
3 vingt-quatre (8784) modèles mathématiques, ce qu'on
4 appelle des écoulements de puissance, donc c'est
5 une modélisation mathématique de notre réseau, on
6 va indiquer où est la production, où est la charge,
7 quelles sont les lignes qui relient la production à
8 la charge, avec certains paramètres électriques
9 afin de modéliser l'ensemble de ce système. Et
10 donc, par calcul d'écoulement de puissance on va
11 être capable d'estimer les pertes, notamment par
12 effet joule, pour l'ensemble de ce réseau.

13 Et alors comment est-ce qu'on a fait pour
14 évaluer l'impact, par exemple, de l'ajout d'une
15 centrale ou d'une variation d'éolien? Eh bien on va
16 prendre ces huit mille sept cent quatre-vingt-
17 quatre (8784) réseaux et on va intégrer à
18 l'intérieur, par exemple, l'ajout d'une centrale.
19 Donc, sur chacun de ces huit mille sept cent
20 quatre-vingt-quatre (8784) réseaux, on va mettons
21 ajouter une centrale et puis ça va nous créer en
22 haut à droite huit mille sept cent quatre-vingt-
23 quatre (8784) réseaux variantes, il y a huit mille
24 sept cent quatre-vingt-quatre (8784) variantes,
25 dans lesquelles par exemple on va avoir une

1 centrale de plus. Et alors en estimant les pertes
2 dans ces huit mille sept cent quatre-vingt-quatre
3 (8784) variantes, eh bien par écart entre ce qu'on
4 a trouvé ici puis ce qu'on avait comme référence,
5 on arrive à dire : bien l'effet de l'ajout d'une
6 centrale dans le réseau est de tant sur le taux de
7 pertes.

8 Alors évidemment, pour chacun des
9 paramètres qu'on a estimés, bien on a fabriqué huit
10 mille sept cent quatre-vingt-quatre (8784) réseaux
11 correspondant. Donc, pour l'ajout d'une centrale,
12 pour les variations d'éolien, puis pour l'ensemble
13 de tous les facteurs qu'on a étudiés.

14 Alors évidemment, quand on regarde ça comme
15 ça c'est beaucoup de calculs. On a fait... pour
16 réussir à estimer ces paramètres-là, on a fait
17 beaucoup, beaucoup de calculs. Alors là, c'est là
18 où j'espère que vous êtes assis parce que voilà, ça
19 fait peur, mais on va y aller doucement, on va y
20 aller doucement.

21 C'est la synthèse finale en fait de notre
22 étude, je dirais. Alors c'est la référence... c'est
23 le tableau que nous avons le plaisir de livrer en
24 HQT-13, Document 2.2, page 19, réponse 8.1 à une
25 demande de renseignements de l'AHQ-ARQ. Donc, c'est

1 pas le tableau qui était dans notre étude, mais
2 c'est le tableau révisé qu'on a fourni en DDR.

3 Alors si on va doucement, pour comprendre
4 ce tableau. Alors sur le côté gauche en fait on a
5 listé tous les facteurs, toutes les familles de
6 facteurs qu'on a... qu'on a analysés. Et puis, bien
7 sur le côté droit on a les valeurs correspondantes.
8 Alors je vais tranquillement descendre les
9 différentes familles de facteurs qu'on a regardées.

10 Tout d'abord, la première famille c'était
11 ce qu'on a appelé les conditions climatiques. Alors
12 dans les conditions climatiques qu'est-ce qu'on a
13 regardé? Bien on a regardé une variation, par
14 exemple, de la charge locale, à la hausse et à la
15 baisse. Ça... voilà. La variation de charge locale,
16 ça traduit en fait le fait qu'il a fait plus froid
17 ou plus chaud dans l'année, donc les gens ont plus
18 consommé ou moins consommé.

19 On a regardé également des conditions de
20 variation sur la puissance éolienne, qui
21 correspondent en fait à avoir des conditions plus
22 ou moins venteuses d'une année à l'autre. Et puis
23 le dernier élément qu'on a intégré, c'est les
24 pertes par effet couronne de l'année deux mille
25 quinze (2015), qu'on a insérées dans la l'année

1 deux mille seize (2016), donc qui correspondent à
2 des conditions météorologiques plus ou moins
3 propices à la génération de pertes par effet
4 couronne. Alors ça, c'est la première famille.

5 La deuxième famille qu'on a regardée c'est
6 l'intégration ou la fermeture d'une centrale. Donc,
7 on a fait l'exercice pour une centrale dans le nord
8 du réseau, une centrale dans le sud du réseau et on
9 a regardé également la fermeture d'un parc éolien
10 en Gaspésie et la fermeture complète de toute la
11 production éolienne sur le réseau.

12 La troisième famille qu'on a regardée c'est
13 la fermeture d'un client industriel majeur. Alors
14 on a fait l'exercice une fois avec un client au
15 nord et une fois avec un client au sud. La
16 quatrième famille correspondait à des variations
17 sur les échanges avec nos réseaux voisins, donc
18 c'est-à-dire qu'on va exporter plus ou moins vers
19 nos réseaux voisins, puis on a regardé l'effet de
20 ces variations.

21 Et le dernier élément, ça correspondait à
22 un renforcement du réseau... un renforcement majeur
23 du réseau, et en l'occurrence on a choisi
24 d'intégrer la ligne 735 Chamouchouane Duvernay,
25 donc de simuler l'effet de la ligne Chamouchouane

1 Duvernay sur l'année deux mille seize (2016). Donc,
2 on s'entend que c'est un calcul virtuel puisqu'elle
3 n'était pas en service là, mais donc
4 mathématiquement on est capable de faire ce genre
5 d'exercice.

6 Alors une fois que j'ai décrit les facteurs
7 qu'on a regardés, là, je vais essayer de vous
8 amener à quelques éléments-clés dans les valeurs
9 ici. Alors juste le code de couleurs, quand c'est
10 vert ça va aller à la baisse sur le taux de pertes.
11 Quand c'est rouge, ça va aller à la hausse. Puis
12 quand c'est blanc, bien c'est que c'est plutôt
13 neutre.

14 (10 h 45)

15 Alors je vais vous donner un petit exemple
16 assez simple. On va prendre, par exemple la
17 fermeture... Je vais plutôt prendre l'ajout de...
18 Je vais prendre l'intégration d'une centrale dans
19 le sud du réseau. Alors, on se dit, dans l'année
20 deux mille seize (2016) de référence, on va ajouter
21 une centrale dans le sud du réseau. Alors, six cent
22 soixante-quinze mégawatts (675 MW) ce n'est pas
23 anodin, ça correspond à Gentilly-2. Donc, c'est
24 comme si on avait remis Gentilly-2 dans nos
25 réseaux.

1 Donc, une fois qu'on dit qu'on remet
2 Gentilly-2 dans le réseau, la question qui se pose
3 immédiatement c'est : « O.K. Six cent soixante-
4 quinze mégawatts (675 MW) de plus dans le réseau,
5 mais qui va les consommer ces six cent soixante-
6 quinze mégawatts (675 MW)? Donc là, ce n'est pas
7 forcément évidemment d'y répondre puisque dans le
8 réseau deux mille seize (2016), je n'en avais pas
9 besoin de ces six cent soixante-quinze mégawatts
10 (675 MW). Donc, là, évidemment, on a dû inventer
11 une façon de rééquilibrer cette injection de
12 puissance. Alors, c'est là où les différentes
13 colonnes que vous voyez à droite vont répondre à
14 cette question. Alors, on a regardé l'option, la
15 première option, c'était de se dire : « Et bien. Je
16 rajoute six cent soixante-quinze mégawatts (675 MW)
17 de production et la charge locale va l'absorber. »
18 Autrement dit, je vais augmenter la charge locale
19 d'à peu près six cent soixante-quinze mégawatts
20 (675 MW) aux pertes près pour qu'elle absorbe cette
21 nouvelle production. Ça, c'était une première idée.

22 La deuxième idée, c'était de se dire :
23 « Bien. Je vais exporter ce six cent soixante-
24 quinze mégawatts (675 MW). Ensuite de ça, je vais
25 faire moitié-moitié. » La moitié est prise par la

1 charge locale, la moitié est prise par les exports.
2 Je vais mettre ça au prorata de ce que les
3 interconnexions prenaient et le reste je vais le
4 mettre sur la charge locale.

5 La cinquième (5e) colonne, on va
6 dire : « Bien. Ce six cent soixante-quinze
7 mégawatts (675 MW) qui est produit au sud me permet
8 de ne pas produire au nord. » Donc, je vais faire
9 baisser la production, mettons à La Grande.

10 Et la dernière colonne, en fait, on va
11 démarrer six cent soixante-quinze mégawatts
12 (675 MW) et on va faire une baisse au prorata de
13 l'ensemble de la production hydraulique sur le
14 réseau Hydro-Québec correspondante. Donc là,
15 c'est... Dans cette colonne-là, c'est toute la
16 production hydraulique qui va baisser. Que ce soit
17 le Saint-Maurice, La Grande, Manic, et caetera.
18 Tandis que dans la production au nord, bien là, on
19 a pris juste La Grande, Manic et tout ce qui est
20 vraiment au nord.

21 Alors, qu'est-ce qu'on lit comme résultat?
22 Bon. Et bien, on lit qu'en fait, si j'injecte six
23 cent soixante-quinze mégawatts (675 MW) de
24 production supplémentaire et qu'elle est absorbée
25 par la charge locale, et bien je vais avoir un

1 effet à la baisse de mon taux de pertes de zéro
2 virgule onze pour cent (0,11 %). Et si cette même
3 production est compensée par une baisse au nord,
4 bien, je vais avoir une baisse de zéro virgule
5 vingt-trois pour cent (0,23 %).

6 Qu'est-ce qu'on décèle ici? Bien. On
7 décèle, en fait, d'une part, que... On lit ici
8 qu'effectivement, si je produis plus proche de ma
9 charge, bien je vais générer moins de perte, hein.
10 Ce six cent soixante-quinze mégawatts (675 MW), au
11 lieu de venir de mille kilomètres (1000 km) de
12 Montréal, s'il vient d'à côté de Montréal, et bien,
13 il va générer moins de perte sur mon réseau. Donc,
14 c'est ça que ça traduit ce zéro virgule vingt-trois
15 pour cent (0,23 %). Et le zéro virgule onze
16 (0,11 %), lui, il est peut-être un petit peu plus
17 subtil, c'est qu'on a produit plus proche, mais
18 comme on a augmenté l'énergie transitée, et bien,
19 le gain n'est pas aussi grand que zéro virgule
20 vingt-trois (0,23 %). Donc, là il y a un double
21 effet. Le fait qu'on est plus proche, certes, mais
22 comme on a augmenté l'énergie transitée, bien on ne
23 gagne pas autant, puis c'est normal c'est un ratio.
24 Alors, ça, ça vous donne la première ligne
25 d'explications.

1 Alors, je vais vous emmener sur une
2 deuxième ligne d'explications. « Baisse de points
3 de pourcentage », oui, d'accord, c'est vrai. C'est
4 zéro virgule vingt-trois (0,23) points de
5 pourcentage de baisse. D'accord, ce n'est pas... Ça
6 veut dire que je passe... Si j'étais à cinq virgule
7 vingt-trois (5,23 %), je passe à cinq (5 %), O.K.
8 Quand je dis moins zéro virgule vingt-trois
9 (0,23 %), c'est que j'avais un taux initial de cinq
10 virgule vingt-trois (5,23 %) et je passe à cinq
11 (5 %). Donc, ce n'était pas ça la référence, mais
12 je n'ai plus le chiffre en tête, mais c'est des
13 points de pourcentage. Merci.

14 Alors, je poursuis. Alors, je vais vous
15 emmener après à un deuxième exemple. Deuxième
16 exemple, on va prendre, par exemple, la fermeture
17 de la production éolienne. Alors là, qu'est-ce
18 qu'on dit? Bien. Je ferme toute la production
19 éolienne sur mon réseau. Alors, de la même manière,
20 j'ai le choix de compenser par une baisse de charge
21 équivalente ou j'ai le choix de compenser par une
22 augmentation de production dans le Nord. Je n'ai
23 pas de vent, et bien je vais faire produire les
24 centrales dans le Nord ou alors je n'ai pas de vent
25 puis je n'alimente pas. Ça, ce n'est pas très

1 réaliste là, mais mathématiquement on peut faire
2 l'exercice.

3 Alors, qu'est-ce qu'on observe là? On
4 observe que si je coupe tout mon éolien et puis que
5 je compense par une augmentation de la production
6 au Nord, bien, je vais avoir un effet à la hausse
7 sur mon taux de pertes, de zéro virgule trente-
8 quatre points de pourcentage (0,34 %). De la même
9 manière, la production éolienne, elle était plutôt
10 en Gaspésie. Au lieu de produire en Gaspésie, je
11 produis loin dans le Nord, donc j'éloigne mes
12 centrales, et bien, évidemment, je vais générer
13 plus de pertes sur mon réseau, donc je vais avoir
14 un effet à la hausse sur mon réseau.

15 Alors, ici là, comment se fait-il que quand
16 je coupe ma production éolienne et que je coupe ma
17 charge, je monte quand même mon taux de pertes?
18 Bien. Ça, c'est lié au fait qu'en fait, mon énergie
19 brute, elle a baissé entre mon année de référence
20 puis ma variante. Mais, par contre, mon énergie
21 transitée, elle a baissé. Ma nouvelle énergie
22 brute, divisée par ma nouvelle énergie transitée va
23 faire quand même un effet à la hausse sur mon
24 réseau.

25 (10 h 50)

1 Qu'est-ce que j'illustre ici? Bien
2 j'illustre en fait l'énergie transitée, là, ce
3 n'est pas forcément un bon indicateur de la
4 tendance vers laquelle le taux de pertes va
5 évoluer. Il faut vraiment regarder tous les
6 éléments qui le composent. Donc, ça peut être
7 contre-intuitif. Une baisse de l'énergie transitive
8 va quand même faire une augmentation du taux de
9 pertes parce que le ratio a bougé de manière... de
10 cette manière-là. Alors, ça, c'est un autre
11 exemple.

12 Exemple similaire, si je reprends un client
13 au nord du réseau, donc là à neuf cent quarante-
14 sept (947), bien, on peut s'imaginer mettons une
15 grosse usine dans le nord, type aluminerie, qui
16 consommait neuf cent quarante-sept mégawatts
17 (947 MW), donc premier cas, je l'étends. Et je
18 l'étends ce neuf cent quarante-sept mégawatts
19 (947 MW) par quoi je le compense? Bien, je peux le
20 compenser par une augmentation de la charge locale.
21 Autrement dit, la puissance qui était consommée à
22 Sept-Îles est consommée à Montréal. Eh bien, j'ai
23 la même énergie transitée. Et qu'est-ce qui va se
24 passer? Bien, évidemment, mon taux de pertes va
25 aller à la hausse? Pourquoi? Bien, l'énergie qui

1 s'arrêtait à Sept-Îles descend jusqu'à Montréal,
2 gène des pertes et je vais avoir un effet à la
3 hausse sur mon taux de pertes, zéro virgule vingt-
4 huit pour cent (0,28 %).

5 Comme tout à l'heure, si ce neuf cent
6 quarante-sept mégawatts (947 MW), ça me permet de
7 baisser ma production dans le Nord. Donc, là ici
8 dans cette colonne-là, le neuf cent quarante-sept
9 mégawatts (947 MW) de charge, bien, j'en profite
10 pour faire baisser ma production dans le Nord. Mais
11 je vais quand même avoir un effet à la hausse sur
12 mon taux de pertes pour les mêmes raisons que j'ai
13 évoquées tout à l'heure sur la production éolienne,
14 c'est-à-dire que j'ai moins de pertes brutes d'une
15 année à l'autre, mais comme j'ai moins d'énergie
16 transitée, mon ratio va quand même à la hausse.
17 Encore une fois, l'énergie transitée peut varier et
18 le taux de pertes varier dans le sens contraire.
19 Donc, c'est quand même... Il faut faire attention.

20 Alors, néanmoins qu'est-ce que je viens
21 d'illustrer avec ces trois, quatre figures-là?
22 Bien, je viens d'illustrer le fait que plus on
23 produit loin et plus on va générer de pertes; plus
24 on produit proche moins on va générer de pertes.
25 Donc, nous, là, on décèle qu'en fait si on

1 surveille les transits nord-sud qui s'établissent
2 sur le réseau 735, par exemple, en regardant
3 l'énergie transitée au niveau de Baie-James Sud,
4 par exemple, plus l'énergie transitée sur le
5 corridor Manic-Québec, bien, là, ça nous donne une
6 bonne image de ce qui a été produit à la Grande, à
7 Manic et à la Romaine, et caetera.

8 Et, ça, là, bien, plus on va produire dans
9 ces zones-là, plus on a des chances d'avoir de
10 l'énergie qui vient de loin vers les centres de
11 consommation. Et donc, on pense que c'est un bon
12 indicateur de tendance pour le taux de pertes. Plus
13 on va produire au Nord, plus on risque d'avoir un
14 taux de pertes qui va aller à la hausse. Donc, on a
15 défini cet indicateur, le transit nord-sud, comme
16 étant un bon indicateur de tendance pour expliquer
17 comment, d'une année à l'autre, le taux de pertes
18 peut varier à la hausse ou à la baisse. Ça, c'est
19 la première famille d'éléments que je voulais vous
20 faire... que je voulais mettre de l'avant.

21 Le deuxième élément que je voudrais... sur
22 lequel je voudrais vous attirer l'attention, c'est
23 les pertes par effet couronne. Je vais vous
24 expliquer très rapidement ce qu'on a fait. Pour
25 l'année deux mille quinze (2015), on a regardé

1 quelle était la part de l'effet couronne estimé sur
2 l'année deux mille quinze (2015). Puis on a fait le
3 même exercice sur l'année deux mille dix-seize
4 (2016).

5 Et là ce qu'on a fait, c'est qu'on a pris
6 le volume de pertes de l'année deux mille quinze
7 (2015) par effet couronne puis on l'a appliqué à
8 l'année deux mille seize (2016). Et qu'est-ce qu'on
9 s'est aperçu? Bien, on s'est aperçu qu'on avait à
10 peu près deux cents gigawattheures (200 GWh) de
11 pertes supplémentaires liés à l'effet couronne
12 qu'on appliquait à l'année deux mille seize (2016).

13 Eh bien cet effet, deux cents
14 gigawattheures (200 GWh) à peu près, là, bien, ça
15 venir avoir un effet à la hausse sur le taux de
16 pertes de zéro virgule un pour cent (0,1 %). C'est-
17 à-dire que, là, je suis en train de dire que si
18 l'année deux mille seize (2016), toutes choses
19 égales par ailleurs, avait eu des conditions
20 météorologiques plus propices à l'effet couronne,
21 elle aurait pu augmenter de... on aurait pu faire
22 augmenter le taux de pertes de zéro virgule un pour
23 cent (0,1 %). Donc, ça, c'est quand même important.
24 Et puis c'est complètement indépendant de la
25 manière dont on exploite le réseau. C'est

1 complètement lié aux conditions météorologiques.
2 Donc, zéro virgule un point de pourcentage (0,1 %)
3 associé à de la variabilité de conditions
4 météorologiques. Donc ça, c'était le deuxième
5 élément.

6 Le troisième élément sur lequel je voulais
7 attirer votre attention, bien, c'est évidemment le
8 renforcement de réseau. L'introduction du projet
9 735 Chamouchouane-Duvernay dont l'année deux mille
10 seize (2016) a eu un effet à la baisse de zéro
11 virgule zéro huit point de pourcentage (0,08 %) sur
12 le taux de pertes. Donc, évidemment, on s'y
13 attendait. Le fait de mailler le réseau 735 va
14 faire que les courants qui vont s'établir sur le
15 réseau vont être un peu plus faibles. Et le RI
16 carré moyen va être un petit peu plus faible que
17 dans l'année deux mille seize (2016) de référence.
18 Donc, c'est bien l'effet attendu de maillage de
19 notre réseau 735 qu'on observe ici.

20 Alors en dehors de ces grandes composantes,
21 c'est-à-dire plus je suis loin plus je vais générer
22 des pertes, l'aspect effet couronne qui est un peu
23 indépendant de notre volonté puis qui quand même a
24 une variabilité qui est importante. L'ajout de
25 renforcement au réseau de transport, bien, ça, ça

1 n'arrive pas tous les jours, là, on s'entend. Tous
2 les autres paramètres, là, rentrent dans les ordres
3 de grandeur plutôt faibles et, également, qui sont
4 très diffus. Regardez un petit peu, là, si je fais
5 cinquante pour cent (50 %) d'éolien puis que ce
6 cinquante pour cent (50 %) est à la baisse, je le
7 compense par de la charge locale, zéro virgule zéro
8 cinq (0,05). Si je baisse ma production en heures
9 en conséquence, j'augmente en conséquence, zéro
10 virgule quatorze (0,14).

11 (10 h 55)

12 La manière dont ces variations sont
13 composées... sont compensées, pardon, va faire de
14 petites variations toutes disséminées, toutes
15 différentes. À un moment donné, les variations,
16 d'une année à l'autre, là, deviennent petites et
17 difficiles à isoler. On n'est pas capable d'isoler
18 un facteur en particulier. On est capable d'avoir
19 quelques grandes tendances mais, après ça, le taux
20 de pertes, là, il ne faut pas oublier que c'est un
21 agglomérat, bien, spatial. C'est la mesure sur
22 l'ensemble d'un réseau provincial et temporel sur
23 une année complète et ça nous donne un facteur. Un
24 chiffre qui représente spatialement toute la
25 province et temporellement toute une année.

1 Comment, après ça, il est établi? Bien, c'est des
2 petites variations, petites augmentations de
3 charge, petites augmentations de charge, petites
4 baisses de production, qui sont... à chaque
5 instant, vont s'établir. Et donc, isoler à chaque
6 instant qui a eu une influence à la hausse ou à la
7 baisse, ça devient impossible. Ça devient
8 complètement... c'est trop diffus.

9 Donc, à un moment donné, en fait, nous, ce
10 qu'on pense, là, des variations d'une année à
11 l'autre du taux de pertes, de zéro deux (0,2), zéro
12 trois pour cent (0,3 %), ce n'est pas aisément
13 identifiable. On va avoir des grandes tendances,
14 transit nord, sud. L'effet de l'effet couronne. Si
15 j'ai un renforcement réseau, je m'attends à voir...
16 a des effets à la baisse. Mais à partir d'un
17 certain niveau de granularité, on est plus capable
18 d'isoler les choses. Donc c'est-à-dire qu'on
19 s'attend quand même à avoir des choses qui bougent
20 d'une année à l'autre.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [10] Je m'excuse. Quand vous dites, « zéro deux,
23 zéro trois », c'est virgule zéro deux...

24 R. Oui, zéro virgule deux, zéro...

25 Q. [11] Zéro virgule deux.

1 R. Zéro virgule deux. Parce que, regardez, zéro
2 virgule un (0,1), là, j'i un cas juste, très
3 simplement, l'effet couronne de l'année deux mille
4 quinze (2015) appliqué à l'année deux mille seize
5 (2016), c'est zéro virgule un (0,1). Donc, ajoutez
6 à ça des petites variabilités sur, plus ou moins de
7 charges, ABI qui ne produit pas autant qu'on
8 espérait, et caetera, et caetera, là, ça, ce sont
9 des petites variabilités qui, étalé sur les huit
10 mille sept cent soixante (8760) point de l'année,
11 bien, il faut qu'on... on n'arrive pas forcément à
12 bien distinguer les choses.

13 Alors, si je me ramasse un peu, là, en
14 synthèse, je vous rappelle que c'était un modèle de
15 réseau mathématique qu'on a utilisé, donc
16 énormément de calculs derrière tout ça. Vous
17 imaginez bien que chacune de ces cases, huit mille
18 sept cent quatre-vingt-quatre (8784) points qui ont
19 été calculés pour pouvoir mesurer chacune de ces
20 valeurs-là, donc c'est quand même beaucoup de
21 calcul.

22 Il y a une forte dépendance entre les
23 facteurs qui influencent des transits du réseau,
24 c'est ce que je vous disais. À un instant donné, je
25 vais dépendre de comment mon plan de production

1 s'établit, de comment mon profil de charges
2 s'établit et donc, c'est la distance électrique
3 entre tous ces éléments-là qui va générer mes
4 pertes et donc, ça, ça n'arrête pas de bouger puis
5 il y a des petites variations sans arrêt sur ce
6 réseau.

7 L'effet couronne, je vous ai dit, une année
8 à l'autre peut avoir un impact important sur
9 l'évolution du taux perte. Les facteurs qui
10 influencent le transit nord-sud sont les plus
11 impactants sur le taux de pertes. Si je produis au
12 nord c'est que je suis loin, je vais générer plus
13 de pertes. Donc, un bon indicateur de tendance,
14 c'est la mesure du transit nord-sud.

15 L'énergie transitée, c'est contre-intuitif
16 mais, parfois, ce n'est pas nécessairement corrélé
17 avec le taux perte. Il faut s'en méfier. Alors, sur
18 ce, je vais passer la parole à mon collègue
19 Patrick.

20 M. PATRICK TRUONG :

21 R. Merci, Benoît, pour ces superexplications, là, ce
22 n'est pas trivial à comprendre du premier coup
23 d'oeil. Mais, d'abord, en comparant les facteurs
24 influençant de l'étude de Benoît au taux de pertes
25 réelles, on a constaté des incohérences sur les

1 taux de pertes initiaux, tel que tout le monde en
2 débat aujourd'hui. Fort de ce constat, TransÉnergie
3 a pris très au sérieux le problème, elle a mis en
4 place une force de frappe pour redresser la
5 situation. Alors, d'abord, notre objectif est
6 clair, c'est d'émettre un taux de pertes de dix-
7 neuf (19) juste.

8 En termes de validation des taux de pertes,
9 dans un premier temps, on a mis le focus... toute
10 l'équipe a mis le focus sur l'analyse des intrants
11 des années deux mille quinze (2015), seize (16),
12 dix-sept (17), on vous l'a dit ce matin, dans le
13 but d'établir le taux de pertes réglementaire de
14 dix-neuf (19). Donc, tous nos efforts au cours des
15 derniers mois ont été de redresser les données
16 quinze (15), seize (16), dix-sept (17).

17 Elle a également poursuivi son
18 investigation des années antérieures pour valider
19 la cohérence de l'évolution du taux de pertes pour
20 les années antérieures. Donc, on a fait cet
21 exercice-là. La conclusion de cette démarche de
22 revalidation a permis d'identifier que la cause
23 première des erreurs est due à des erreurs de
24 saisie. Par conséquent, des erreurs humaines.

25 (11 h 00)

1 Toutefois, on a aussi la conviction, après
2 l'exercice qu'on a fait, que la méthodologie
3 utilisée aujourd'hui dans l'établissement du taux
4 de pertes elle est bonne, elle est correcte. En
5 lien avec cette méthodologie et le processus de
6 revalidation, je vais demander à Francis de nous
7 faire une brève explication, il va essayer de nous
8 expliquer la démarche qu'on a entreprise pour faire
9 ça. Francis.

10 M. FRANCIS MONETTE :

11 Donc, bon matin. Donc, d'entrée de jeu ce que
12 j'aimerais ici vous expliquer c'est vous présenter
13 comment... une représentation simplifiée en fait de
14 comment est opérationnalisé le calcul du taux de
15 pertes dans nos systèmes à TransÉnergie.

16 Donc, tout d'abord, Benoît nous l'a
17 expliqué en début de présentation, le taux de
18 pertes est calculé basé sur un bilan des énergies
19 qui entrent et qui sortent de ce réseau. Donc, ce
20 bilan des énergies qui entrent et qui sortent du
21 réseau est réalisé ici, dans des chiffriers de
22 calcul. Maintenant, qu'est-ce qui caractérise,
23 pardon, l'énergie qui entre? Bien l'énergie qui
24 entre, d'une part, ce sont des données de compteurs
25 qui nous proviennent des centrales. Donc, la

1 production et également les interconnexions sont en
2 mode import. Donc, l'énergie qui entre dans le
3 réseau est modélisée... est représentée ici par les
4 compteurs, donc ce sont des compteurs d'énergie
5 utilisés pour la facturation, donc grande
6 précision, donc on n'a pas d'enjeu avec ces
7 compteurs-là.

8 Maintenant, qu'est-ce qui sort du réseau?
9 Benoît nous l'a dit tantôt, premièrement on a les
10 interconnexions qui sont en mode export. Donc,
11 celles-ci sont également mesurées par les compteurs
12 d'énergie et incluses ici.

13 L'autre bout de l'énergie sortante du
14 réseau, ce sont les livraisons au Distributeur. Les
15 livraisons du Distributeur nous proviennent ici de
16 cette partie du schéma.

17 Qu'est-ce que les livraisons au
18 Distributeur? Donc, elles sont constituées de
19 plusieurs points de livraison, qui sont dans
20 différents postes satellites et il y a plusieurs
21 départs d'artère. Donc, pour en arriver à calculer
22 l'énergie au Distributeur... livrée au
23 Distributeur, on doit faire la somme de beaucoup de
24 points. Au total, il y en a mille quatre cents
25 (1400) points de livraison. Donc, cette somme...

1 ces sommes-là sont faites donc à travers des
2 équations. Ces équations-là ont la caractéristique
3 qu'elles sont définies dans le temps, c'est-à-dire
4 qu'elles sont une date d'entrée en vigueur.
5 Pourquoi? Bien pour bien représenter la topologie
6 du réseau. Donc, ces équations-là ici, se
7 retrouvent dans notre système de calcul, qui
8 s'appelle le système de support à l'exploitation
9 provinciale.

10 Donc, ce qu'il est important ici de
11 comprendre c'est que tant qu'un poste ou qu'il n'y
12 a pas de modification sur le réseau de transport,
13 bien l'équation reste valide dans le temps. Donc
14 ça, c'est une caractéristique qu'on va pouvoir
15 utiliser pour établir notre stratégie de
16 validation.

17 Ensuite, ces équations-là, bien elles sont
18 alimentées par des données. Donc, ces données-là,
19 bien ce sont des mesures d'exploitation qu'on
20 reçoit au système de conduite du réseau principal.
21 Donc, à toutes les trois secondes, on a les mesures
22 des transformateurs, exemple, qui arrivent dans le
23 système de conduite du réseau principal.

24 Ces mesures-là sont validées... un premier
25 fil de validation est fait par le système de

1 conduite, donc de façon intrinsèque les systèmes de
2 conduite détectent les mauvaises données et
3 apposent des codes de qualité. Ces données-là sont
4 ensuite des clichés horaire, ils sont transférés au
5 SSEP et sont validées également et les données dont
6 on y voit des erreurs sont corrigées.

7 (11 h 05)

8 Et ultimement, dans le système, nous avons deux ans
9 de mesures horaire qui sont disponibles au SSEP.
10 Donc, les équations définies dans le temps, ainsi
11 que les mesures qui y accompagnent constituent dans
12 le fond, les énergies livrées au Distributeur et
13 des sommaires mensuels sont faits de ces valeurs-là
14 et sont transférés dans notre chiffrier. Donc, ces
15 sommaires mensuels sont disponibles en ligne sur le
16 système depuis toujours. Donc, les données
17 horaires, seulement deux (2) ans de données, mais
18 les sommaires mensuels, eux, sont là sur une grande
19 période.

20 Donc, vous comprendrez que si on veut, par
21 exemple, consulter une année en particulier dans le
22 passé, bien, ça nous oblige de charger les données
23 des années passées dans le système pour être
24 capables de les consulter avec les équations.

25 Puisqu'il y a seulement deux (2) ans de

1 mesures disponibles au SSEP, dont l'année qui est
2 en cours, qu'on doit conserver au minimum, ça exige
3 de déplacer des données sur un autre serveur pour
4 être capable de recharger des données passées.
5 Cette manoeuvre-là nous a été déconseillée par le
6 Service informatique parce qu'il y avait un très
7 grand risque de perte de données et de corruption
8 de données. Donc, ce n'était pas une option
9 envisageable pour nous. Donc, ça aura dicté
10 également... Cette contrainte-là aura dicté notre
11 stratégie de revalidation. Juste pour préciser, on
12 a parlé d'équation ici. Bon, qu'est-ce qu'une
13 équation? Bien. De façon très simple, bien, c'est
14 la somme des transformateurs dans un poste, donc
15 Transformateur 1, plus 2, plus 3, plus 4 qui
16 définissent une partie des points de livraison.

17 Donc, vous comprendrez, une fois qu'on a
18 les livraisons au Distributeur, qui sont dans le
19 chiffrier, on est en mesure de faire nos bilans des
20 énergies entrantes et sortantes, et ainsi de
21 calculer les taux de pertes sur une base mensuelle.

22 Vous comprendrez donc, avec ce schéma-là
23 ici, que l'enjeu principal est vraiment la mise à
24 jour et le suivi de la mise à jour des équations.

25 Donc, si par exemple, en deux mille dix-

1 sept (2017), un nouveau transformateur a été mis en
2 service et que nous, on ne modifie pas de façon
3 appropriée les équations pour représenter cette
4 mise en service-là, bien là il y a une partie de
5 l'énergie livrée qu'on ne mesure pas. Donc,
6 l'importance ici, est vraiment de maintenir les
7 équations à jour pour refléter la bonne topologie
8 du réseau.

9 Donc, maintenant qu'on comprend comment le
10 taux de pertes est calculé, on est capable
11 d'explorer la stratégie qu'on a adoptée pour faire
12 les validations.

13 Donc, premièrement, on est en mesure... Ce
14 qui a été fait, c'est de valider le réseau à l'été
15 deux mille dix-huit (2018). Donc, prendre une photo
16 à l'été deux mille dix-huit (2018), et valider
17 toutes les équations qui représentaient les
18 livraisons du Distributeur. Pourquoi cette première
19 stratégie-là? Bien. C'est notre validation la plus
20 exacte qu'on est capable de faire, la meilleure
21 qu'on est capable de faire, parce qu'on est capable
22 de comparer la topologie du réseau dans nos
23 systèmes de conduites. Donc, on a vraiment les
24 systèmes de conduites qui nous permettent de
25 constater comment est la connexité et on est

1 capable de comparer avec les équations qui sont au
2 SSEP. Donc, on a validé l'ensemble des équations
3 qui étaient en vigueur pour s'assurer que tout
4 reflétait finalement la topologie. L'autre chose
5 qu'on a validée, c'est la priorisation des calculs.
6 Le SSEP, dans la manière dont c'est fait, les
7 équations doivent être exécutées dans un certain
8 ordre. Il y a une forme de hiérarchie dans les
9 équations pour agglomérer les données. Donc, il
10 faut s'assurer qu'une équation est exécutée avant
11 l'autre pour que les sommes soient bien calculées.

12 Donc, on a été en mesure de valider
13 également cette priorité de calculs puisqu'on est
14 capable de comparer avec le temps réel. Donc,
15 exemple, on regarde encore une fois ma somme des
16 quatre (4) postes, des quatre (4) transformateurs
17 dans un poste, je la compare dans mon système de
18 conduites, je vois le résultat dans le SSEP, bien,
19 je suis capable de effectivement de constater que
20 $T1 + T2 + T3 + T4$ égal bien la même chose.
21 (11 h 10)

22 Ensuite, du côté des données, compte tenu
23 qu'on est en mesure de regarder les données dans
24 les systèmes de conduite, bien on est capable de
25 voir également s'il y a des données, des capteurs

1 qui sont en erreur, qui sont problématiques par la
2 consultation des données.

3 Donc, une fois qu'on a fait cette
4 validation-là, on a comme notre point d'ancrage. On
5 dit, bon bien, maintenant, en deux mille dix-huit
6 (2018), mes équations... Puis là bien, on a décelé
7 des erreurs. Mais, on est capable d'avoir notre
8 point d'ancrage.

9 Maintenant, comment on recule dans le
10 passé? Bien, c'est en deux, en faisant des
11 validations rétroactives et en usant de la
12 caractéristique que les équations sont... restent
13 valides dans le temps tant qu'il n'y a pas de
14 changement.

15 Donc, on est capable, on a été capable de
16 prendre les listes des mises en service à chaque
17 année et on a dit, par exemple, en deux mille dix-
18 sept (2017), quand on a mis en service tel
19 transformateur, est-ce que l'équation a été bien
20 mise à jour au bon moment? Oui, non, et caetera.

21 Ensuite, on a fait toute la validation des
22 producteurs indépendants. Est-ce qu'il y a eu des
23 nouvelles éoliennes qui ont été mises en service?
24 Peu importe. Est-ce que ces producteurs
25 indépendants ont été bien intégrés au bon moment

1 dans le calcul?

2 Finalement, on a validé si on avait des
3 doublons dans les équations. Le système SSEP est un
4 système relativement vieux et puis quand on navigue
5 dans l'interface, quand on est en train de modifier
6 les équations, il y a un bogue dans l'interface qui
7 fait en sorte qu'il peut y apparaître des doublons,
8 donc on modifie l'équation. Là dépendamment de la
9 séquence qui se passe, oup, il y a un doublon qui
10 apparaît quand on quitte l'affichage. Donc, on a
11 créé un script qui permettait d'analyser les
12 fichiers d'équation pour détecter s'il n'y avait
13 pas des doublons dans nos équations.

14 Donc, c'est ainsi qu'on a pu valider toutes
15 nos équations pour les années précédant deux mille
16 dix-huit (2018), la photo qu'on avait prise. Donc,
17 deux mille dix-sept (2017) et précédentes.

18 Ensuite, du côté des données, bien, on a
19 validé les sommaires mensuels. Je vous ai dit tout
20 à l'heure qu'on avait seulement deux ans de données
21 sur le système, mais que les sommaires mensuels,
22 eux, sont sur une grande période, bien, en fait,
23 ils sont là depuis toujours.

24 Donc, ce qu'on a fait, c'est qu'on a
25 analysé les sommaires mensuels pour essayer d'y

1 détecter des sauts de données, donc des sauts de
2 données pourraient représenter des données qui sont
3 invalides. Donc, quand on constatait des sauts
4 brusques de données, bien on pouvait y apporter des
5 corrections.

6 Malgré qu'on a seulement deux ans de
7 données en ligne, on a quand même un peu d'espace
8 encore mémoire, donc on est capable d'aller
9 recharger des segments de données. Donc, quand ces
10 validations-là nous ont amené des doutes, hein, on
11 dit « oups! Il y a peut-être un problème avec cette
12 équation » on a été capable d'aller chercher les
13 données horaires de certains volumes de données
14 pour les recharger dans le système pour être
15 capable vraiment de les consulter. Donc, c'est
16 ainsi qu'on a été capable de faire les validations
17 des années précédentes, donc on prend notre photo,
18 on recule dans le temps en analysant les mises en
19 service.

20 Donc, une fois qu'on a décelé nos erreurs,
21 maintenant il faut appliquer les corrections
22 rétroactives. Donc, puisque le taux de pertes est
23 calculé avec des bilans d'énergie entrante et
24 sortante, bien on a été capable d'évaluer les
25 volumes d'énergie manquante ou en trop qu'on aurait

1 dû appliquer pour les années passées.

2 Donc, par exemple, un exemple fictif, si
3 j'ai oublié d'inclure un nouveau transformateur
4 dans un poste pour les six derniers mois de l'année
5 de deux mille dix-sept (2017), par exemple, bien là
6 j'ai été capable d'aller voir dans des systèmes à
7 côté, des historiques de SCADA, combien d'énergie a
8 transité sur ce transformateur-là. Donc, ça
9 représente un volume que j'aurais dû mesurer comme
10 livraison au Distributeur. Et ces corrections-là
11 ont été appliquées dans les chiffriers. Dans les
12 chiffriers que je vous ai dit... que je vous ai
13 démontrés à l'acétate précédent.

14 (11 h 15)

15 Maintenant, pourquoi est-ce qu'on n'a pas
16 modifié les équations dans le passé et recalculé
17 tous les taux de pertes et les livraisons du
18 Distributeur à même le SSEP? Bien c'est exactement
19 pour la même raisons que je vous ai évoquée plus
20 tôt : il y avait un trop grand risque de pertes de
21 données, donc on ne pouvait pas réappliquer les
22 équations dans le passé. Donc, d'un point de vue
23 mathématique, on arrive au même résultat
24 d'appliquer des deltas de correction dans les
25 fichiers pour les années passées.

1 L'autre avantage de procéder avec cette
2 méthode-là, c'est qu'on est capable aussi de garder
3 une trace de ce qu'on a fait. Si, dans deux ans, on
4 veut savoir ce qu'on a fait en deux mille dix-huit
5 (2018) comme correction, bien on est capable de
6 l'avoir. Si on avait modifié ça directement dans le
7 système, on aurait perdu la trace de ça.

8 Donc, cette méthode-là qu'on a appliquée
9 nous a permis de valider le coeur de la
10 problématique, qui était nos équations, on avait
11 déjà détecté à prime abord que c'est dans ce bout-
12 là qu'on avait des problématiques, donc ça nous a
13 permis de valider nos équations et également nos
14 données. Donc, la méthode a porté ses fruits et a
15 permis de déceler un bon nombre d'erreurs. Donc, ça
16 nous permet de conclure qu'on a réalisé les
17 validations sur une base d'une méthode qui a été
18 efficace.

19 Maintenant, qu'est-ce qu'on obtient ici?
20 Bien en fait, il y a une validation rigoureuse qui
21 a été faite et je suis fier du travail qui a été
22 accompli. Ce qu'on peut voir ici en rouge, c'est la
23 courbe représentant les taux de pertes initiaux.
24 Vous voyez ici la montée, là, deux mille quatorze
25 (2014), quinze (2015), seize (2016), là, qui avait

1 levé la puce à l'oreille, de dire : hum, pourquoi
2 que le taux de pertes est à la hausse comme ça?

3 Mais quand on corrige les données, il y a
4 eu une baisse significative en fait des taux de
5 pertes suite à la correction des erreurs. Donc, je
6 dis que je suis fier du travail qui a été accompli
7 et qui a été fait de façon rigoureuse, dans la
8 mesure où, par exemple, chaque erreur qui a été
9 décelée par un ingénieur, bien a été contre-validée
10 par un autre ingénieur : est-ce que tu vois la même
11 chose que moi? Cette erreur-là, oui? On est
12 d'accord. Chaque correction qui a été appliquée, le
13 volume de corrections a été contre-validé également
14 par un ingénieur. Donc, on a fait un travail
15 rigoureux.

16 Dans ce contexte, bien on a la certitude
17 que les taux de pertes révisés sont plus fiables
18 que les taux de pertes initiaux. Également, on voit
19 ici que les taux de pertes retombent dans un
20 intervalle qui nous inspire confiance. Donc...
21 pardon. Voici. Donc, comme je disais, une
22 validation rigoureuse a été faite et puis je suis
23 fier du travail. Je suis désolé, j'avais inversé
24 mes notes.

25 Donc, c'est ça, nos taux de pertes sont

1 plus fiables que les taux initiaux, donc on a vu ce
2 qu'on a utilisé en fait pour... pour y arriver. Les
3 résultats sont probants et la projection du taux de
4 pertes... sont probants pour la projection du taux
5 de pertes deux mille dix-neuf (2019).

6 Maintenant, qu'est-ce qu'on est en train de
7 faire? On est en train... l'année deux mille dix-
8 huit (2018) vient de se terminer. Donc, on est dans
9 le cadre de notre exercice deux mille dix-huit
10 (2018). On est en train d'implanter toutes nos
11 corrections qu'on a identifiées, là on les implante
12 au SSEP pour ce qui est de l'année deux mille dix-
13 huit (2018). Donc, je vous ai dit que tout ce qui
14 est du passé, on les avait mis dans le Excel. Mais
15 là, vraiment, là, on modifie les équations pour
16 l'année deux mille dix-huit (2018) d'une part.

17 D'autre part, dans l'année en deux mille
18 dix-huit (2018), bien il y a des changements
19 topologiques qui ont lieu également, il y a des
20 mises en service. Donc, on va s'assurer d'intégrer
21 ces mises en service-là également.

22 Et on va faire une validation finale deux
23 mille dix-huit (2018). Cette validation finale-là
24 c'est quoi? Bien c'est de s'assurer justement que
25 nos équations qu'on a changées ont été faites de la

1 bonne façon. Comment? Bien en contre-vérifiant ces
2 équations-là.

3 (11 h 20)

4 D'autre part, on va également faire
5 l'analyse, une fois qu'on aura complété, des
6 doublons. Est-ce qu'on n'a pas inséré des doublons
7 en faisant nos modification? Et cetera. Donc,
8 terminer cette validation-là pour s'assurer que
9 deux mille dix-huit (2018) est terminée.

10 Maintenant, dans le cadre de cet exercice-
11 là, on a décelé qu'il y a des ajustements marginaux
12 à la baisse ou à la hausse qui pourraient être
13 requis, mais toutefois ça n'ébranle pas du tout
14 notre confiance sur l'exercice qu'on a réalisé.

15 Donc, maintenant, je céderais la parole
16 madame Salhi, qui nous donnera l'impact
17 réglementaire.

18 Mme WAHIBA SALHI :

19 Alors, comme plus tôt ce matin, maître Fréchette
20 vous l'a mentionné, pour établir les taux de pertes
21 moyens que l'on utilise dans l'établissement des
22 tarifs, on utilise une méthode qui vient calculer
23 le taux de pertes avec une moyenne de trois années.

24 Ce qu'il faut savoir, c'est que les tarifs
25 sont établis en tenant compte de revenus requis

1 projetés, des besoins de transport projetés, puis
2 avec ça on a besoin également de projeter un taux
3 de pertes. Donc, on est sur un modèle de projection
4 pour les différents éléments qui sont à la base de
5 l'évaluation des tarifs de l'année.

6 Depuis la décision D-2009-015, cette façon-
7 là d'utiliser trois années comme référentiel pour
8 calculer la projection du taux de pertes à utiliser
9 dans l'année témoin que l'on projette, a permis
10 justement, les bienfaits de l'utilisation de cette
11 moyenne-là permet de refléter la tendance récente
12 du taux de pertes, mais ce que ça permet aussi,
13 c'est d'amener une certaine stabilité dans le taux
14 de pertes. Donc, même si le taux de pertes réel
15 bougeait à la hausse ou à la baisse, le fait
16 d'utiliser une moyenne trois années, amène une
17 stabilité dans le taux de pertes et ça permet au
18 taux de pertes de se corriger par lui-même.

19 Donc, pour deux mille dix-neuf (2019), les
20 trois années qui sont utilisées, vous les voyez sur
21 la diapositive. Avec le premier (1er) dépôt que
22 l'on a fait en juillet, avec un taux de pertes de
23 six point un pour cent (6,1 %), on avait un tarif
24 qui s'évaluait à quatre-vingt virgule quinze
25 dollars (80,15 \$), kilowattheure (kWh) par an...

1 kilowatts (kW) par an, pardon. Tout le travail qui
2 a été consenti par des équipes de monsieur Monette,
3 à réviser les taux de pertes, le taux de pertes est
4 évalué maintenant à cinq point quatre (5,4 %),
5 c'est le dépôt que l'on a fait au mois de novembre
6 dernier. On voit que la variation entre le taux de
7 pertes de six point un (6,1 %) et cinq point quatre
8 (5,4 %) est zéro point sept pour cent (0,7 %) de
9 pourcentage, ça représente à peu près onze pour
10 cent (11 %) de variation à la baisse du taux de
11 pertes.

12 Alors, avec ce cinq point quatre pour cent
13 (5,4 %) de taux de pertes pour deux mille dix-neuf
14 (2019) révisé, le tarif s'établit à quatre-vingt
15 dollars (80 \$) du kilowatt (kW) par année. Une
16 variation d'à peu près six (6 %) et une variation à
17 la hausse de zéro un pour cent (0,1 %) du tarif.
18 Alors, une variation à la baisse de onze pour cent
19 (11 %) du taux de pertes prévu pour l'année deux
20 mille dix-neuf (2019), emmène une variation du
21 tarif de zéro un pour cent (0,1 %) à la hausse.

22 Ce que ça fait, cet effet-là nous laisse
23 croire que l'utilisation du taux de pertes de cinq
24 virgule quatre pour cent (5,4 %) aux fins de
25 l'établissement des tarifs deux mille dix-neuf

1 (2019), justes et raisonnables, nous sommes très,
2 très confiants que c'est un bon taux de pertes à
3 utiliser pour les tarifs de deux mille dix-neuf
4 (2019).

5 Maintenant, monsieur Monette vous a dit que
6 dans l'exercice deux mille dix-huit (2018), il
7 avait identifié quelques éléments, des ajustements
8 marginaux qui pouvaient peut-être amener à la
9 hausse ou à la baisse le taux de pertes. Ce que
10 nous, on vous dit, c'est que s'il demeure des
11 modifications futures au taux de pertes, on en
12 tiendra compte au même titre que pour les écarts
13 que l'on a observés pour les années passées. Donc,
14 on en tiendra compte puis on traitera justement et
15 équitablement les clients à travers une méthode de
16 compensation.

17 Alors, je recède la parole à monsieur
18 Truong pour conclure.

19 M. PATRICK TRUONG :

20 Alors, en conclusion, excusez mesdames... Comme
21 mentionné par Francis, la méthode de calcul
22 actuelle des taux de pertes utilisée est bonne. En
23 aucun temps on a mis en doute la méthodologie de
24 calcul. Les erreurs qu'on a décrites sont dues à
25 des erreurs humaines et des erreurs de saisies

1 d'équations.

2 Par ailleurs, soulignons que TransÉnergie
3 déploie aussi beaucoup d'efforts pour garantir
4 cette rigueur et la robustesse du processus pour
5 l'établissement des taux de pertes. On a ajouté à
6 l'équipe en place, des ressources supplémentaires
7 de contrôle et des ingénieurs supplémentaires, dans
8 l'objectif aussi de mieux documenter le processus,
9 mais surtout mettre de la rigueur. De plus, nous
10 regardons aussi avec l'IREQ pour trouver une
11 solution comparative basée sur un modèle de réseau
12 afin d'assurer une meilleure robustesse des
13 calculs.

14 (11 h 25)

15 En finissant, je vous réitère que la
16 revalidation des taux de pertes historiques a donné
17 des résultats probants, et nous sommes confiants
18 que le taux deux mille dix-neuf (2019) déposé est
19 bon.

20 Alors, merci à vous tous.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Ça complète la présentation. Merci, monsieur
23 Truong. J'aurai quelques questions supplémentaires
24 qui vont être élaborés à partir des mémoires et des
25 recommandations qui vous seront faites par les

1 intervenants au dossier. Ça va leur permettre et
2 vous permettre d'avoir la perspective globale de la
3 problématique. Alors, mes questions qui suivent,
4 les questions qui suivent vont s'adresser au panel.

5 Alors, dans le mémoire de l'AHQ-ARQ qui a
6 été déposé le quatre (4) janvier dernier, si vous
7 retracez les pages 34, 35 et 36, on y retrouve
8 l'ensemble des conclusions qu'ils ont reproduites
9 là, qui sont réparties dans leur texte, mais qui
10 sont quand même « sommarisées » à la toute fin. Et
11 c'est ce que je vais utiliser, si vous me
12 permettez, pour vous guider. C'est ce que je vais
13 utiliser pour guider les témoins.

14 Alors, la question s'adresse au panel.
15 Alors, l'intervenant AHQ-ARQ, dans le mémoire que
16 je vous ai cité, recommande, à la rubrique, à sa
17 conclusion ou sa recommandation 1, de :

18 Demander au Transporteur qu'il
19 fournisse des explications
20 quantitatives complètes sur les
21 facteurs justifiant les variations
22 importantes du taux de pertes de
23 transport d'une année à l'autre en
24 fonction de l'énergie transitée.

25 Ma question s'adresse au panel. Est-ce que vous

1 avez un commentaire à cet égard?

2 M. FRANCIS MONETTE :

3 R. Oui. En fait, donc selon ce que monsieur Delourme
4 nous a présenté tantôt, on veut quand même rappeler
5 que l'énergie transitée ne représente pas
6 nécessairement un facteur qui est corrélé au taux
7 de pertes. Bien que l'énergie transitée puisse
8 avoir un impact sur le taux de pertes, c'est pas
9 corrélé dans la mesure où ces choses-là peuvent
10 aller dans un sens contraire. Donc, comme nous a
11 montré Benoît là, à titre d'exemple, à énergie
12 transitée égale, les taux de pertes de deux années
13 pourraient être différents si un plus grand volume
14 d'énergie par des ressources au sud, par exemple,
15 versus des ressources au nord.

16 Donc, un écart de point trois pour cent
17 (,3 %) peut être difficile à discerner d'une année
18 à une autre. Donc, dans ce contexte-là, on juge
19 qu'il est très difficile de fournir des
20 explications quantitatives complètes sur
21 l'évolution du taux de pertes d'une année à
22 l'autre, et encore moins en fonction de l'énergie
23 transitée.

24 Q. [12] Merci. Maintenant, en ce qui concerne la
25 seconde recommandation qui est de l'intervenant

1 toujours AHQ-ARQ, qui est de fournir pour chaque
2 année deux mille seize (2016)... une demande au
3 Transporteur qui est de :

- 4 - Fournir pour chaque année de 2006 à
5 2017 : une courbe horaire classée des
6 taux de pertes observés; une courbe
7 horaire des taux de pertes observés
8 classés par ordre décroissant de
9 l'énergie reçue (ou transitée);
- 10 - Revalider encore une fois les taux
11 de pertes de 2006 à 2017 à la lumière
12 de ces nouvelles données, dans les
13 meilleurs délais;
- 14 - Fournir ces mêmes informations dans
15 son rapport annuel pour chaque année à
16 partir de 2018.

17 Est-ce que vous avez un commentaire à cet égard?

18 R. Oui. En fait le taux de pertes de transport, comme
19 nous a dit également Benoît tantôt, ça représente
20 une valeur macro qui est en fait une agrégation de
21 plusieurs réalités locales sur le réseau de
22 transport, puis compte tenu des nombreux points de
23 livraison au Distributeur. Donc, une simple analyse
24 du taux de pertes par courbe classée, à notre avis,
25 ne permettrait pas de déceler des problématiques

1 les fonctionnalités du modèle
2 analytique afin de revalider encore
3 une fois les taux de pertes de
4 transport des années 2006 à 2017 et
5 afin de valider les taux de pertes de
6 transport à compter de 2018, le tout
7 dans les meilleurs délais.

8 Est-ce que vous avez un commentaire à cet égard?

9 R. Oui. En fait, je voudrais confirmer auprès de la
10 Régie qu'il n'y a pas de modèle analytique qui est
11 utilisée aujourd'hui dans le cadre du calcul du
12 taux de pertes, et en fait que, à ma connaissance,
13 le modèle qui est évoqué a été utilisé qu'une seule
14 fois.

15 Toutefois, on est quand même du même avis
16 de l'AHQ-ARQ à savoir qu'une forme de comparaison
17 avec un autre outil indépendant est nécessaire pour
18 améliorer la robustesse du calcul du taux de
19 pertes. C'est pour cette raison-là que le
20 Transporteur désire travailler avec l'IREQ pour
21 développer une solution en ce sens pour le futur.
22 Mais comme je vous ai dit tout à l'heure, donc les
23 pertes, c'est une réalité locale, les équations. Ça
24 fait que c'est pour cette raison-là que, nous, on
25 croit plus en une méthode basée sur un modèle

1 réseau. Donc, cette méthode-là a l'avantage de
2 cibler et de trouver localement les erreurs.

3 Donc, d'une part, cette solution-là, c'est
4 ça, nous permet d'avoir un point de vue autant
5 comme structure d'équation, mais également
6 validation de données puisqu'un outil d'écoulement
7 de puissance permet également une forme de
8 validation de données. Ça fait que, pour nous,
9 c'est vraiment la voie qu'on désire explorer.

10 Q. [14] C'est bien. Merci. Maintenant, en ce qui
11 concerne la recommandation 4 de l'intervenant qui
12 est la suivante :

13 [...] de demander au Transporteur de
14 fournir, dans les meilleurs délais,
15 une documentation complète du
16 processus de calcul et de validation
17 des taux de pertes de transport, en
18 mettant en évidence les changements
19 effectués depuis le début de 2018.

20 Est-ce que vous avez des commentaires à cet égard?

21 (11 h 31)

22 R. Oui. En ce qui concerne la validation de données,
23 ce que je veux dire, c'est, comme je vous ai
24 présenté tantôt, le système de conduites des
25 réseaux fait une validation de données

1 intrinsèques, hein, c'est intrinsèque au système de
2 conduites des réseaux, appose des codes de qualité.
3 Puis, ensuite, toutes les mesures qui ont un code
4 de qualité sont traitées et corrigées par une
5 personne qui valide les données. Donc, ce
6 processus-là est décrit à la réponse à la question
7 1.10 du document HQT-13... le document HQT-13, qui
8 reflète bien la philosophie de la validation de
9 données qui est appliquée quotidiennement.

10 Donc, lorsqu'il y a des corrections qui
11 sont appliquées, bien, là la ressource fait une
12 analyse des mesures adjacentes, hein, et applique
13 les corrections.

14 On possède une documentation qui décrit les
15 étapes et les actions à faire pour réaliser cette
16 validation, mais cette documentation-là se présente
17 plutôt comme un aide à la tâche. Donc, la
18 documentation ne donne pas plus de détails sur
19 l'analyse qui est faite par les ressources pour
20 appliquer les corrections. Pour cette raison-là, on
21 ne croit pas pertinent que cette information soit
22 déposée et elle n'amènerait pas d'éclairage nouveau
23 sur la validation de données.

24 Q. [15] C'est bien. Je vous remercie. Maintenant, la
25 recommandation 6. Je me permets un commentaire, là,

1 Madame la Présidente, Messieurs les Régisseurs,
2 c'est la... la recommandation 5, je l'escamote,
3 c'est celle qui est sous le moyen préliminaire de
4 ce matin.

5 Alors, la recommandation 6 maintenant.

6 Alors :

7 L'intervenant recommande à la Régie,
8 pour les raisons énoncées...

9 Je fais la lecture :

10 ... pour les raisons énoncées dans la
11 section 3, l'AHQ-ARQ considère que les
12 taux de pertes corrigés pour les
13 années deux mille quinze (2015), deux
14 mille seize (2016) et deux mille dix-
15 sept (2017) de même que pour la
16 période deux mille six (2006) à deux
17 mille quatorze (2014) n'ont pas été
18 validés de façon satisfaisante et elle
19 recommande à la Régie de ne pas
20 retenir, pour l'instant, les taux de
21 pertes de transport revalidés pour
22 deux mille dix-neuf (2019), et ce,
23 tant qu'une démonstration complète de
24 sa validité n'ait pas été fournie par
25 le Transporteur.

1 Est-ce que vous avez un commentaire à cet égard?

2 R. Oui. En fait, comme on vient de le voir dans la
3 présentation, bien, le Transporteur a mis en place
4 une équipe puis on est allé fouiller au coeur de la
5 problématique, qui était les équations. Donc, on
6 s'est affairé à regarder ça de près.

7 La méthode qu'on a utilisée a été appliquée
8 rigoureusement et elle nous a permis de déceler un
9 bon nombre d'erreurs. Et les nouveaux résultats
10 sont cohérents avec les résultats de l'étude. Les
11 nouveaux taux qu'on obtient maintenant sont dans
12 des intervalles qui nous inspirent confiance et ils
13 sont plus près de l'historique, s'inscrivent dans
14 la continuité depuis que le taux de pertes est
15 variable.

16 Donc, on juge qu'on a fait les efforts
17 nécessaires et suffisants pour réviser les taux de
18 pertes en vue de l'établissement du tarif deux
19 mille dix-neuf (2019).

20 Mais j'aimerais également rappeler que le
21 Transporteur continue de travailler à améliorer son
22 processus du taux de pertes en analysant, de façon
23 détaillée, son processus de calcul pour ajouter les
24 contrôles et les vérifications additionnelles à
25 faire pour éviter la récurrence d'une telle erreur.

1 C'est un travail qu'on est en train de faire.

2 En plus, on est en train de travailler avec
3 l'IREQ pour, justement, comme je viens de vous dire
4 un peu plus tôt, développer un outil basé sur un
5 modèle réseau qui va nous permettre d'aller cibler,
6 à notre avis, localement où sont les
7 problématiques. Le tout, en fait, pour améliorer la
8 robustesse de notre calcul.

9 Donc, maintenant on souhaite concentrer nos
10 efforts pour améliorer le futur.

11 Q. [16] C'est bien. Merci. Maintenant, la
12 recommandation 7 de l'intervenant :

13 Il recommande à la Régie...

14 Numéro 7 :

15 ... de demander au Transporteur :

16 Premier boulet :

17 De fournir comme il l'a fait pour deux
18 mille seize (2016) une analyse de
19 l'impact des pertes dues à la ligne
20 Chamouchouane-Bout-de-l'Île pour
21 chacune des années entre deux mille
22 treize (2013) et deux mille quinze
23 (2015) et pour l'année deux mille dix-
24 sept (2017) et de fournir par la suite
25 cette valeur pour chacune des années.

1 Second boulet :

2 De revoir la formule polynomiale qu'il
3 utilise pour prévoir les pertes
4 différentielles entre diverses
5 solutions d'investissements, en
6 démontrant qu'une telle formule
7 polynomiale révisée serait appuyée par
8 des données réelles.

9 Est-ce que vous souhaitez une pause ou... Non, ça
10 va. Non, non, non, ça va, je ne voulais pas... au
11 contraire, moi, je suis toujours... vous le savez,
12 la réglementation dynamique, je suis en écho.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 On se demandait tout simplement si vous deviez
15 escamoter la question 5 puisque, tant que ce n'est
16 pas radié, c'est en cours. Et, de toute façon, si,
17 vous, vous ne la posez pas, je suis convaincue que
18 maître Cadrin va arriver avec la question. Alors...

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Moi, j'ai toute confiance dans mes arguments,
21 Madame la Présidente.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui, mais...

24 (11 h 36)

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Je pense qu'ils étaient extrêmement bien énoncés
3 quoique je dis ça avec toute réserve, par le
4 processus judiciaire que j'ai le plaisir de côtoyer
5 depuis vingt-sept (27) ans maintenant. Mais... mais
6 écoutez, je... est-ce que... me permettez-vous
7 de... si jamais vous allez dans un sens puis que le
8 panel était libéré, peut-être que soit en
9 plaidoirie ou par engagement je pourrais vous
10 fournir cette réponse-là peut-être, là. Parce que,
11 bon, le panel, je ne sais... parce que le panel,
12 est-ce qu'il va être libéré en fin de journée?
13 Allez-vous décider en fin de journée?

14 VOIX MASCULINE NON IDENTIFIÉE :

15 (Inaudible).

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Oui, c'est ça. Il ne serait pas...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Il serait libéré demain parce que...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Oui, c'est ça.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Mais en fait demain... non, c'est la preuve des...
24 intervenants, mais...

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, c'est ça. Alors dans le calendrier on est un
3 peu décalé avec les moyens préliminaires.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 C'est juste parce que normalement vous auriez
6 droit...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Me laissez-vous y penser jusqu'après le lunch?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Absolument. Alors...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 L'idée est bonne, là, mais je...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Moi, je pensais à vous, hein, vous avez...

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Moi aussi j'ai hésité, mais j'ai confiance. Je suis
17 toujours un garçon confiant.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Vous aviez l'occasion de poser vos propres
20 questions par rapport, alors...

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Mais on fait ça... on ne fait pas ça pour...

23 j'ai... je suis détendu et souriant, ça me fait

24 toujours plaisir d'être ici, là, mais on ne fait

25 pas ça à la blague. On fait ça pour vous, pour

1 pouvoir vous synthétiser tout de suite nos
2 réponses, notre pensée. On fait ça aussi pour les
3 collègues, pour les intervenants qui travaillent à
4 élaborer des positions. Puis pour nous, c'est
5 important qu'ils aient la chance de connaître notre
6 position autrement que de forer par question, puis
7 c'est une façon de transparence qu'on offre à tous.
8 Puis je vous remercie pour la mise en garde.

9 Si vous me permettez pour le... le
10 paragraphe 5, la rubrique, comme les gens vont être
11 ici après le lunch, je vais y penser, je vais en
12 parler avec mon client favori, qui est à ma gauche.
13 Et puis on va... on va vous revenir, si vous me
14 permettez, au retour du repas.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 C'est bon.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est bien.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Q. [17] Alors, Madame la Sténographe, j'étais après
23 cet intermède, j'étais au troisième boulet dans la
24 recommandation 7. Monsieur... les gens de AHQ me
25 pardonnerons de cette séquence. Alors je reviens au

1 troisième boulet, qui est toujours dans la
2 recommandation 7, qui réfère à des projets
3 d'investissement. C'est d'inclure, donc le
4 troisième boulet :

5 Inclure dans des projets
6 d'investissement qui sont justifiés
7 par des pertes différentielles, un
8 mécanisme de suivi permettant de
9 vérifier, après coup, l'acuité de la
10 prévision des pertes différentielles,
11 éventuellement un tel indicateur de
12 performance pourrait être retenu pour
13 le partage des écarts de rendement
14 dans le cadre du MRI.

15 Alors avez-vous un commentaire à cet égard?

16 M. BENOÎT DELOURME :

17 R. Oui, tout à fait. Concernant le premier élément,
18 donc il s'agirait de réinjecter la ligne
19 Chamouchouane-Montréal dans les années passées,
20 treize (2013), quatorze (2014), quinze (2015) et
21 dix-sept (2017), selon nous on obtiendrait des
22 résultats sensiblement identiques à ce qu'on a
23 trouvé pour deux mille seize (2016), à savoir une
24 tendance à la baisse de zéro virgule zéro huit pour
25 cent (0,08 %), dut à l'insertion de la ligne dans

1 les réseaux passés.

2 Et d'autre part, on ne voit pas trop bien
3 en quoi cette analyse supplémentaire permettra de
4 mieux éclairer la Régie sur le poids des
5 renforcements à 735. Ça va aller à la baisse, ça va
6 mailler le réseau et puis l'ordre de grandeur c'est
7 moins zéro virgule zéro huit (-0,08) point de
8 pourcentage. Donc, on ne considère pas que c'est
9 nécessaire ni requis de propager l'exercice.

10 Concernant la proposition de revoir la
11 formule polynomiale, il est clair que le
12 Transporteur juge qu'il est important que cette
13 formule polynomiale... donc là, la formule
14 polynomiale, vous m'excuserez, là, mais c'est
15 l'évaluation de nos pertes à partir d'une
16 évaluation à la fine pointe hivernale de l'économie
17 entre deux scénarios en mégawatts, on va extrapoler
18 la valeur en gigawattheures pour l'année. Bon. On
19 avait extensivement débattu la chose dans 3887-2014
20 et c'est encore d'actualité dans 4052-2018. Donc,
21 déjà d'une part je considère que c'est plus
22 approprié de traiter ça dans un dossier
23 d'investissement que dans une cause tarifaire, mais
24 au-delà de ça, dans 4052-2018 on l'a fait
25 l'exercice d'arrimage en fait entre la formule

1 polynomiale et l'extrapolation en termes de
2 gigawattheures et une mesure, entre guillemets, sur
3 des « réseaux deux mille dix-sept (2017) ajustés ».
4 Donc, on a produit cette information dans 4052-2018
5 et effectivement, c'est important que ces valeurs
6 soient calibrées et arrimées. Donc... donc sans...
7 c'est ça.

8 Alors le troisième élément, en revanche,
9 pour celui-là je vais m'opposer vigoureusement à
10 cette proposition. Il faut comprendre que je vais
11 reprendre 3887-2014, donc Chamouchouane-Montréal.
12 Dans le cadre de cette demande d'investissement, le
13 Transporteur avait un problème de fiabilité qu'il
14 souhaitait résoudre en proposant des scénarios. Ces
15 scénarios c'étaient la ligne de la compensation en
16 série, on s'en rappellera. Et l'analyse économique,
17 nous l'avions utilisée à un moment précis pour un
18 objectif précis, à savoir : décider entre deux
19 scénarios lequel on mettrait de l'avant et lequel
20 on développerait en avant-projet et lequel on
21 construirait, ultimement. Cette analyse économique,
22 elle a été utilisé pour comparer deux scénarios
23 offrant des services équivalents, tel que prescrit
24 dans le cadre réglementaire et dans nos Tarifs et
25 conditions, donc, on a respecté à la lettre nos

1 encadrements.

2 (11 h 41)

3 Suite à cette démonstration du
4 Transporteur, la Régie a rendu une décision finale
5 et le projet est en cours de déploiement. La
6 décision, elle est passée, elle est finale. Donc,
7 selon nous là, on ne peut pas remettre en place un
8 suivi qui puisse se faire plus tard et qui
9 reviendrait contredire une décision de la Régie.
10 C'est au moment du choix, c'est-à-dire au moment de
11 la présentation du dossier, que la robustesse de
12 notre analyse économique doit être débattue. Et on
13 l'avait fait dans le 3887, on l'avait démontrée et
14 on le fera dans le 4052 avec plaisir. Voilà.

15 Q. [18] C'est bien. Maintenant, je passerais au
16 mémoire de l'AQCIE-CIFQ, si vous me le permettez.
17 Et celui-là, cependant, on va naviguer par les
18 pages. Alors, il a été déposé le quatre (4) janvier
19 deux mille dix-neuf (2019) et il est intitulé
20 « Pertes électriques ». Alors, l'AQCIE-CIFQ
21 mentionne à son mémoire, à la page 5, j'ouvre les
22 guillemets là :

23 Les intervenants recommandent à la
24 Régie d'exiger que le Transporteur
25 poursuivre son analyse des pertes

1 électriques sur son réseau afin
2 notamment de quantifier l'influence de
3 chacune des sources identifiées dans
4 l'étude actuelle.

5 Alors ma question est au panel.

6 Q. [19] Alors, avez-vous des commentaires à cet égard?

7 R. Oui. On considère que l'étude qu'on a menée, elle
8 était exhaustive et qu'elle nous a permis de cerner
9 tous les éléments prépondérants qui quantifiaient
10 les pertes. On ne ressent pas le besoin d'aller
11 plus loin sur cette analyse. On a ce qu'il faut, du
12 point de vue du Transporteur, pour faire un travail
13 cohérent et rigoureux.

14 Q. [20] C'est bien. Maintenant, toujours pour l'AQCIE-
15 CIFQ, à la page 9 du mémoire, je cite :

16 Les intervenants considèrent que
17 l'impact de la valeur économique des
18 pertes dans les analyses de
19 comparaison économique des projets
20 d'investissements est suffisamment
21 important pour justifier une étude
22 visant à mieux évaluer la valeur des
23 diverses sources de pertes électriques
24 sur le réseau du Transporteur.

25 Alors, la question c'est avez-vous des commentaires

1 mille dix-huit (2018) et
2 potentiellement d'autres années
3 antérieures à deux mille six (2006),
4 dans l'éventualité où des écarts
5 seraient également observés pour ces
6 années, et ce, autant pour la
7 clientèle point à point du
8 Transporteur que pour la charge
9 locale.

10 Q. [23] Alors, ma question s'adresse au panel. Est-ce
11 que vous avez un commentaire à cet égard?

12 Mme WAHIBA SALHI :

13 R. C'est moi qui vais répondre. Donc, ce qu'il faut
14 savoir, c'est que les travaux de validation pour
15 l'exercice deux mille dix-huit (2018), comme l'a
16 dit monsieur Monette, sont encore en cours et
17 quelques petits ajustements ont été identifiés. Il
18 est clair que le Transporteur a pris très au
19 sérieux la situation vis-à-vis de ses clients. Les
20 discussions avec les clients ont déjà un petit peu
21 débuté puis elles vont se poursuivre dans les
22 prochaines semaines, prochains mois. Alors, du
23 moment que les discussions sont encore dues pour
24 quelques mois et que les travaux ne sont pas encore
25 finis, le Transporteur suggère que la proposition

1 qu'il a faite, qui est de revenir à la Régie dans
2 le dossier tarifaire deux mille vingt (2020), est
3 tout à fait cohérente avec les délais, le
4 calendrier, principalement sachant qu'est-ce qui
5 arrive cet automne, dans le calendrier, à la Régie,
6 on sait qu'on est déjà en audience pratiquement à
7 chaque mois jusqu'au mois de mai, puis après le
8 mois de mai c'est la préparation de la demande
9 tarifaire deux mille vingt (2020) qui embarque. Des
10 autorisations à l'interne sont requises, on va
11 aller voir notre conseil d'administration en juin
12 pour les besoins de la demande tarifaire deux mille
13 vingt (2020). Donc, on pense que le traitement de
14 la question dans le dossier tarifaire deux mille
15 vingt (2020), et c'est ce qu'on propose puis on
16 pense que c'est la meilleure façon de procéder.

17 Q. [24] Merci, Madame Salhi. En complément, si vous me
18 le permettez. C'est l'explication qui est sous-
19 jacente à ce que vous retrouvez dans notre liste de
20 sujets exclus qui vous a été transmise le quatre
21 (4) janvier dernier ou le premier, dans cette
22 section de la lettre sur les sujets à couvrir, vous
23 l'avez mis peut-être d'une façon un peu péremptoire
24 ce sujet-là, mais on souhaitait, en écho au mémoire
25 là, de vous donner le sous-jacent et c'est ce que

1 madame Salhi vient de faire. Voilà!

2 Alors, maintenant, toujours EBM, à la page
3 7, je fais la lecture, alors :

4 [...] de l'avis de EBM, la méthode par
5 simulation, basée sur un modèle
6 réseau, et les résultats à en
7 découlant pour fins de validation de
8 la tendance de l'évolution du taux de
9 pertes réelles devraient être déposées
10 dans le cadre des prochains dossiers
11 tarifaires afin de prévenir la
12 récurrence d'une autre situation
13 similaire, et ce, contrairement à la
14 position du Transporteur à cet égard.

15 Est-ce que vous avez des commentaires à l'égard de
16 cette recommandation?

17 M. FRANCIS MONETTE :

18 R. Oui. En fait, ce qu'on veut préciser ici, c'est que
19 le travail n'est pas complété avec les règles dans
20 ce dossier-là, donc nous préférons terminer ce
21 travail-là avant de pouvoir s'engager sur une telle
22 mesure.

23 Q. [25] C'est bien. Je vous remercie. Et maintenant,
24 la dernière recommandation qui apparaît à la page 8
25 du mémoire d'EBM où il est mentionné, fais la

1 lecture :

2 EBM est également d'avis, aux fins des
3 prochains dossiers tarifaires, que le
4 Transporteur devrait fournir l'impact
5 sur le taux de pertes des principaux
6 changements aux postes et lignes de
7 transport qui peuvent avoir un impact
8 notable sur le taux de pertes de
9 transport réel du Transporteur à
10 partir de la méthode simulée
11 d'évaluation des pertes et du taux de
12 pertes.

13 Est-ce que vous avez un commentaire à cet égard?

14 M. BENOÎT DELOURME :

15 R. Oui. Alors, j'aimerais juste me référer à la DDR-5
16 de la Régie, la question 4.2, donc c'est HQT-13,
17 Document 1.5, on avait eu... page 12 à... C'est ça.
18 On avait eu l'occasion de bien expliquer la
19 difficulté méthodologique associée à ça. Et au-delà
20 de cette difficulté méthodologique là, je voudrais
21 préciser aussi que, comparer un réseau qui
22 rencontre ses critères avec le projet tel que mis
23 en service, avec un réseau sans ce projet et qui ne
24 rencontre pas les critères de fiabilité, pour nous,
25 c'est absurde. On ne peut pas comparer quelque

1 chose qui marche avec quelque chose qui ne marche
2 pas.

3 Alors, lister les projets qui vont avoir un
4 impact à la baisse, c'est une chose, quantifier cet
5 impact à la baisse, c'est une autre chose. Et donc
6 la mesure de cette quantification, si c'est
7 comparer quelque chose qui marche avec quelque
8 chose qui ne marche pas, bien méthodologiquement ça
9 ne colle pas. Alors, je vous inviterais à regarder
10 la DDR-5, la 4.2, on avait détaillé tout ça là,
11 donc... Voilà!

12 Q. [26] C'est bien. Alors, ça complète
13 l'interrogatoire en chef du Transporteur à ce
14 temps-ci. Donc, les témoins seront disponibles pour
15 contre-interrogatoire. Je vois, il est onze heures
16 quarante-cinq (11 h 45). Je ne sais pas si vous
17 souhaitez continuer tout de suite ou... en tout
18 cas. Mais, les clients... les témoins plutôt sont
19 disponibles pour fins de contre-interrogatoire de
20 mes collègues.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Non. À la place, je pense qu'on va prendre la pause
23 lunch tout de suite. Ça va vous permettre de penser
24 à la...

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 De réfléchir.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... de réfléchir à la conclusion numéro 5 et
5 qu'est-ce que vous faites avec. Et puis on
6 pourra...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Si je suis moins confiant.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... revenir à ce moment-ci à treize heures
11 (13 h 00) pour continuer l'audience. Alors, bon...

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 C'est parfait. Je vous remercie.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16

17 (13 h 05)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Rebonjour. Maître Fréchette, nous avons la décision
20 de prête pour... sur le moyen... la décision est
21 prête sur le moyen préliminaire, alors je vais vous
22 la lire. Elle n'est pas longue, c'est un grand
23 paragraphe, alors...

24 DÉCISION SUR LES MOYENS PRÉLIMINAIRES :

25 Après considération de l'argumentation des

1 parties, la Régie est d'avis que la preuve de
2 l'AHQ-ARQ est pertinente au présent dossier
3 puisqu'elle amène un éclairage sur le taux de
4 pertes transport du Transporteur en amenant des
5 pistes de solutions qui pourraient améliorer
6 l'établissement du taux de pertes.

7 Maître Fréchette indiquait que, selon lui,
8 cela débordait du cadre, mais la Régie juge que la
9 position de l'AHQ-ARQ sur ce sujet se situe en aval
10 du rapport sur le taux de pertes. Le Transporteur
11 propose des solutions également en aval pour
12 prévenir la récurrence des erreurs qui se sont
13 produites et des recommandations et propositions de
14 l'AHQ-ARQ sont du même ordre. Alors, c'est pourquoi
15 on va garder les recommandations de l'AHQ dans le
16 cadre du présent dossier.

17 Alors, Maître Fréchette, avez-vous réfléchi
18 sur la solution numéro 5?

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Maintenant, c'est tout décidé. Alors, à la lumière
21 de votre décision, je vous dis ça en toute
22 humilité, alors je vais vous demander de réouvrir
23 l'interrogatoire en chef pour compléter
24 l'énonciation que nous avons faite, sur laquelle
25 nous avons débuté ce matin.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Allez-y.

3 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE (suite) :

4 Alors, il y aura une question résiduelle, une
5 seule. Alors, cette question s'adressera au panel,
6 encore une fois, et concerne le mémoire préparé par
7 l'AHQ-ARQ qui a été déposé le quatre (4) janvier
8 deux mille dix-neuf (2019). Et dans lequel on
9 retrouve une conclusion portant le numéro 5, et je
10 vous... l'intervenant recommande à la Régie ce qui
11 suit, je vous en fais la lecture :

12 5. De demander au Distributeur de
13 calculer de son côté l'énergie
14 livrée annuelle de façon
15 redondante et indépendante, de la
16 valider à l'aide des données de
17 consommation et de fournir une
18 attestation de la validité de
19 cette valeur.

20 Alors, est-ce que le Transporteur a un commentaire
21 à l'égard de cette recommandation?

22 M. FRANCIS MONETTE :

23 R. Oui, nous avons un commentaire. Tout d'abord, on
24 voudrait préciser que le Transporteur est du même
25 avis que l'AHQ-ARQ, à savoir qu'une méthode

1 indépendante de comparaison est bénéfique pour
2 établir un meilleur taux de pertes, pour améliorer
3 la robustesse du taux de pertes.

4 Maintenant, à ce point-ci, ce que j'en
5 comprends de la proposition de l'AHQ-ARQ, c'est
6 qu'elle vise à ce que le Distributeur soit en
7 mesure d'estimer l'énergie livrée dans son réseau à
8 partir des mesures de compteurs d'énergie qui sont
9 situés à l'aval du réseau du Distributeur afin de
10 comparer l'énergie livrée par... qui est calculée
11 par le Transporteur. Le but, le tout, dans le but
12 d'y déceler une erreur potentiel dans le calcul du
13 taux de pertes.

14 Le Transporteur n'est pas en mesure de
15 commenter sur la faisabilité d'un tel calcul de la
16 part du Distributeur, mais peu néanmoins juger de
17 l'utilité qu'il en ferait.

18 Un écart suspect qui serait décelé à l'aide
19 d'une telle comparaison globale pourrait certes
20 soulever des doutes sur une erreur potentielle.
21 Toutefois, il serait difficile selon nous de porter
22 un jugement éclairé à savoir si cet écart-là, hein,
23 qui serait mis au jour est dû soit à une erreur du
24 côté du Transporteur ou même du côté de la méthode
25 que le Distributeur utilise. Donc, on verrait mal

1 comment on pourrait distinguer les deux.

2 Donc, afin d'y trouver un maximum bénéfice,
3 il faudrait plutôt, selon nous, que cette méthode
4 puisse être en mesure de déceler des erreurs
5 locales. Comme on a expliqué tantôt, les erreurs
6 qu'on a trouvées étaient vraiment sur des points
7 locaux, c'est ce qu'on croit qu'on doit mettre
8 l'emphase dessus.

9 (13 h 11)

10 Dans ce contexte-là, ça exigerait sans doute au
11 Distributeur de répliquer un système d'équation ou
12 d'agrégation de données qui serait similaire au
13 système du Transporteur. Ça fait que ça
14 engendrerait sans doute des coûts et des efforts
15 significatifs afin de maintenir un tel système et
16 potentiellement que ce système-là pourrait vivre
17 les mêmes problématiques que le Transporteur a
18 rencontrées. Dans ce contexte-là, ce qu'on a
19 présenté ce matin, en fait c'est pour cette raison
20 qu'on veut travailler avec l'IREQ sur un outil
21 encore une fois de notre côté qui serait basé sur
22 un modèle réseau. Donc, cet outil-là rencontrerait
23 le but premier, selon nous, de l'AHQ-ARQ qui est de
24 comparer l'énergie livrée au Distributeur. Mais
25 c'est plutôt basé sur un modèle réseau.

1 Donc, l'avantage de cette méthode-là, c'est
2 que ça nous permet justement d'aller cibler des
3 points locaux, d'une part, pour détecter les
4 problématiques. Donc, cette solution-là, à notre
5 avis, est meilleure puisqu'elle permettrait de
6 comparer à la fois le système d'équation mais aussi
7 la qualité des données.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 C'est bien. Alors, ça complète l'interrogatoire en
10 chef des représentants du Transporteur. Alors, les
11 témoins seront disponibles pour contre-
12 interrogatoire. Vous me permettez cependant de
13 peut-être réagir à chaud à la décision que vous
14 venez de rendre à l'égard des débats préliminaires
15 à l'égard desquels on a eu ce matin. Il est évident
16 que la réponse qu'on vous a offerte, c'est le point
17 de vue du Transporteur à l'égard de la
18 recommandation qui est faite par l'AQCIE. Vous me
19 permettez de réserver les droits de mes collègues
20 du Distributeur. Je vais les informer de votre
21 décision. Peut-être auront-ils le désir d'être en
22 écho à vos préoccupations, à la vision que vous en
23 avez.

24 Je présume qu'on va pouvoir avoir accès à
25 votre décision puis à son contenu dans les notes

1 sténographiques. Donc, je n'aurai pas à vous
2 paraphraser peut-être maladroitement. Alors, comme
3 ça... Bien, je peux vous assurer en tout cas que la
4 transmission de l'information sera faite et puis...
5 Mais je peux vous dire qu'on était très heureux de
6 vous offrir le point de vue du Transporteur. La
7 réponse, elle est là. Puis comme je vous disais ce
8 matin, tarif transport équation, transport données,
9 transport, on travaille sur nos rendus, ça, il n'y
10 a pas de doute. Alors voilà, c'est ce que je
11 voulais vous mentionner.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je vous remercie.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 C'est moi qui vous remercie.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Dans les messages au Distributeur, vous lui direz
18 que c'est plus simple s'il est présent pour pouvoir
19 le faire.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Je ferai de mon mieux. Je ferai de mon mieux. Mais
22 je vais l'informer de la décision. Je peux
23 simplement vous dire cela. Je peux vous assurer que
24 la décision va être transmise à mon collègue qui
25 avait comparu au dossier, qui vous a transmis la

1 lettre.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Je vous remercie beaucoup.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 C'est moi qui vous remercie.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Avec ça, on va pouvoir commencer avec le contre-
8 interrogatoire de l'AHQ-ARQ... pas le contre-
9 interrogatoire de l'AHQ-ARQ, mais contre-
10 interrogatoire des témoins du Transporteur par
11 l'AHQ-ARQ. Ça va être plus précis.

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

13 Bonjour. Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Bonjour aux
14 membres du panel également. Bonjour. Je ne l'ai pas
15 fait tout à l'heure. Alors je vous salue
16 officiellement.

17 Q. [27] Je vais commencer. Ma première question sera
18 sur la présentation que nous avons présentement à
19 l'écran. Et je vous demanderais de prendre la page
20 9 s'il vous plaît. On va se déplacer dans les
21 dessins en allant vers la droite à la section où on
22 mentionne à la dernière flèche, dans le fond,
23 « sommaires mensuels ». Or ici simplement, la
24 question est la suivante : Est-ce que c'est validé
25 au mois ces sommaires mensuels?

1 M. FRANCIS MONETTE :

2 R. À ma connaissance, les données ne sont pas validées
3 mensuellement. Les sommaires mensuels, ce sont
4 plutôt des valeurs quotidiennes qui sont validées.

5 Q. [28] Ce qu'on fournit c'est sommaires mensuels,
6 mais vous dites, ça a été validé de façon
7 journalière avant, c'est exact? On semble taper sur
8 votre épaule pour que vous regardiez dans l'autre
9 sens.

10 R. C'est les rudiments de la Régie que je suis en
11 train d'apprendre. Désolé. Répétez s'il vous plaît
12 la question!

13 (13 h 15)

14 Q. [29] Oui. D'accord. Ce que je vous demandais,
15 c'est, on voit la section « sommaires mensuels ».
16 Vous m'avez mentionné que ce n'est pas validé de
17 façon de façon journalière, c'est exact?

18 R. Les données sont validées de façon journalière,
19 c'est exact.

20 Q. [30] Est-ce que... excusez-moi, peut-être que je
21 vais préciser la question correctement. Les
22 sommaires mensuels c'est les sommaires mensuels des
23 taux de perte, on s'entend là-dessus? Du taux de
24 perte plutôt.

25 R. Non, ce n'est pas ça.

1 Q. [31] C'est quoi?

2 R. Les sommaires mensuels, comme je l'ai expliqué un
3 peu plus tôt, sont les résultats de la somme des
4 différents points de livraison au Distributeur.
5 Donc, par exemple, ici, j'ai une équation qui est
6 définie comme étant la somme de quatre
7 transformateurs dans un poste. O.K. Alors cette
8 équation-là, elle a... il y a un sommaire mensuel
9 qui y est rattaché. Donc, c'est vraiment... les
10 salaires mensuels sont la somme de mesures
11 individuelles, donc par exemple c'est la somme d'un
12 poste en particulier, c'est le cumul mensuel de
13 l'énergie livrée dans ce poste-là.

14 Q. [32] D'accord. Je me déplace un coup à droite,
15 maintenant je vais dans la boîte bleue. On fait
16 « le calcul, chiffrier, bilan mensuel des énergies
17 entrantes et sortantes permet de calculer les
18 pertes ». J'essaye de peut-être comprendre, là, ce
19 qui est l'exercice entre les sommaires mensuels et
20 le calcul en question, là. Alors qu'est-ce que vous
21 faites par la suite? Si vous me le répétez peut-
22 être, là, si vous l'avez expliqué plus tôt.

23 R. Vous voulez que je répète ce qui... le flot des
24 données vers...

25 Q. [33] Non, « le calcul chiffrier, bilan mensuel des

1 énergies entrantes et sortantes permet de calculer
2 les pertes ». Alors je vois qu'on passe du sommaire
3 mensuel, qu'on envoie ça dans la boîte bleue, là.
4 Je paraphrase pour me déplacer dans le tableau avec
5 vous. Alors ce qui est fait dans la boîte bleue.

6 R. Parfait. Donc, ce qu'on a ici dans la boîte bleue,
7 ce sont l'endroit où sont calculés les taux de
8 perte. Donc, qu'est-ce qu'on a ici c'est... ce sont
9 le bilan mensuel des énergies entrantes, d'une
10 part, comme a expliqué Benoît un peu plus tôt.
11 Donc, le taux de perte c'est entrante moins
12 sortante divisé par énergie sortante. Donc, les
13 énergies entrantes c'est la somme des compteurs
14 ici. Et puis du côté ici du Distributeur, les
15 livraisons au Distributeur, ce sont les sommes de
16 toutes les énergies livrées au Distributeur, qui
17 sont transférées sur une base mensuelle, les
18 sommaires mensuels dans le chiffrier. Donc,
19 lorsqu'on a l'énergie livrée de façon mensuelle
20 dans le chiffrier et l'énergie reçue dans le
21 chiffrier, on est en mesure de calculer les pertes.

22 Q. [34] Est-ce que ça c'est validé à chaque mois, le
23 résultat de ce que vous mentionnez ici, le bilan
24 mensuel, là?

25 R. Donc, d'un point de vue mensuel, les données des

1 compteurs sont validées mensuellement... la somme
2 des données est validée mensuellement et également
3 la somme des énergies livrées est validée pour être
4 en mesure de calculer le taux de perte. Donc, les
5 données de compteur, elles, sont comparées... les
6 données de compteur qui sont reçues du producteur
7 sont comparées avec nos mesures internes pour
8 s'assurer de la cohésion de ça. Et ensuite
9 l'énergie livrée, elle, ça c'est... en fait, ça je
10 ne suis pas certain du niveau de validation qui est
11 fait par rapport au total du Distributeur de
12 l'énergie livrée. Voilà.

13 (13 h 20)

14 Q. [35] Le total du Distributeur sur les énergies
15 livrées. Là vous faisiez, avec votre laser, là, le
16 tour du carré qu'on a dans le centre, qui s'appelle
17 « Système de support à l'exploitation provinciale
18 SSEP », c'est ça? Vous n'êtes pas sûr de la
19 validation qui est faite à ce niveau-là? Est-ce que
20 c'est ça votre réponse? Juste parce que vous avez
21 fait des gestes et on ne les voit pas sur les notes
22 sténographiques.

23 R. Désolé. Juste bien comprendre la question ici. Vous
24 demandez ce qu'on a fait pendant l'exercice de
25 validation, c'est ça?

1 Q. [36] Non, je vous ai demandé ce que vous faites
2 comme... au niveau du calcul, le chiffrier,
3 complètement à droite : « Le bilan mensuel des
4 énergies entrantes et sortantes permet de calculer
5 les pertes. » Je vous demande si vous avez validé
6 mensuellement également ce chiffrier-là dans le
7 passé?

8 Avant que vous ne répondiez, là, parce que
9 vous étiez en discussion avec vos confrères, donc
10 j'ai arrêté ma question, là. Le but, évidemment,
11 c'est de connaître si vous faisiez ça dans le passé
12 aussi, de vérifier si c'est toujours ce qui est
13 fait dans le passé, qu'on se comprenne bien, là. Je
14 vous laisse maintenant continuer la vérification
15 que vous voulez faire.

16 R. Juste faire une vérification.

17 Q. [37] Sans souci.

18 R. En fait, ce dont je suis certain c'est la
19 validation des compteurs mensuels, qui est faite à
20 chaque mois, les données de compteurs sont
21 comparées aux valeurs que l'on a au SSEP pour
22 s'assurer que les volumes sont les bons.

23 Du côté de la validation des livraisons au
24 Distributeur je devrai vous revenir sur la
25 validation exacte mensuelle qui est faite pour vous

1 confirmer. Je ne veux pas vous induire en erreur
2 présentement.

3 Q. [38] Il n'y a pas de souci avec ça. Peut-être
4 prendre l'engagement que vous venez de formuler
5 vous-même. Donc, peut-être... je vous demanderais
6 de vous-même le reformuler pour être sûr de ce que
7 vous allez nous livrer puis on va voir si ça
8 correspond. Parce que vous aviez l'air à...

9 De retour avec vous. Alors, juste me dire
10 qu'est-ce que vous allez pouvoir valider ou qu'est-
11 ce que vous voulez aller vérifier puis on pourra
12 peut-être phraser l'engagement avec ça, à ce
13 moment-là. Je ne veux pas vous amener sur des
14 choses que vous n'êtes pas capable de faire, là.

15 R. Oui, exact.

16 Q. [39] Allez-y.

17 R. Donc, ce que je vais vous confirmer, c'est si on
18 fait une validation mensuelle de la livraison au
19 Distributeur.

20 Q. [40] Parfait. Ça serait l'engagement numéro 1.

21

22 E-1 (HQT) : Indiquer si une validation mensuelle
23 est faite de la livraison au
24 Distributeur (AHQ-ARQ)

25

1 Q. [41] Je vous sors maintenant de la présentation, je
2 vous amène sur la pièce B-0179, HQT-13, document
3 3.2, qui est la DDR-2 de l'AQCIE-CIFQ, à la page 6,
4 au tableau R2.2. Vous me faites signe quand vous
5 êtes avec moi. Ça va?

6 R. Oui, allez-y.

7 Q. [42] Alors, on voit tout d'abord dans ce tableau-là
8 deux cent dix-neuf (219) en deux mille douze (2012)
9 et deux cent vingt-cinq (225) en deux mille treize
10 (2013). Je vous demanderais peut-être de prendre
11 connaissance, là, plus particulièrement dans la
12 section « Énergie annuelle reçue TWh ». Ça va?

13 R. Oui.

14 (13 h 25)

15 Q. [43] Et maintenant discutons de l'autre document
16 que je voudrais comparer avec celui-là, qui est le
17 B-178, qui est HQT-13, document 2.2 qui est notre
18 demande de renseignement à nous. À la page 22,
19 tableau R-9.3. Alors, refocussons, sur l'année deux
20 mille douze (2012) et l'année deux mille treize
21 (2013) ensemble et là, on va parler en
22 gigawattheures (GWh) donc, la traduction, deux cent
23 seize mille trois cent quatre-vingt-dix-sept
24 (216 397 GWh), deux cent vingt-trois mille sept
25 cent quatre-vingt-sept (223 787 GWh) respectivement

1 pour l'année deux mille douze (2012) et deux mille
2 treize (2013). Alors, peut-être juste une question
3 là, est-ce que l'énergie reçue de R... je veux dire
4 la réponse à la question R-2.2 veut dire la même
5 chose que l'énergie transitée à la réponse qu'on a
6 ici, le tableau R-9.3? Sinon quelle est la
7 différence entre les deux? Avec la version sans
8 papier, ça va peut-être vous prendre deux écrans
9 dans pas très longtemps. Tranquillement, pas vite,
10 je vous le dis comme ça.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 J'ai six (6) onglets ouverts devant moi, alors ce
13 n'est pas si pire.

14 Me STEVE CADRIN :

15 C'est que...

16 Q. [44] Vous avez retracé tout ça? Je vous ai
17 regardé...

18 R. Oui.

19 Q. [45] ... travailler. Allez-y. Peut-être que si vous
20 nous donnez une référence, si jamais vous avez une
21 référence ailleurs, je vous ai vu changer de page,
22 alors, peut-être que...

23 R. Non.

24 Q. [46] Ah! Non?

25 R. En fait, l'énergie transitée, en fait, c'est la

1 charge locale et le total des exports point à
2 point. Alors que l'énergie reçu, ce sont les
3 énergies reçues telles qu'elles ont été présentées
4 à l'écran. Donc, c'est la somme des énergies reçues
5 qui rentre du Producteur et des interconnexions.

6 Donc, ce ne sont pas les mêmes valeurs.

7 Q. [47] J'ai écouté votre explication, peut-être que
8 c'est moi qui comprends moins bien comme avocat là
9 ici, mais si je regarde les années deux mille
10 quatorze (2014), deux mille quinze (2015), deux
11 mille seize (2016), deux mille dix-sept (2017), à
12 titre d'exemples là, puis vous faites la même
13 comparaison qu'on vient de faire il y a quelques
14 instants ensemble, pour deux mille douze (2012) et
15 deux mille treize (2013), là sous réserve des
16 arrondissements bien évidemment là, vous allez voir
17 que les chiffres se suivent et sont identiques. En
18 fait là, si j'avais à arrondir en térawattheures
19 (TWh) ce que je vois en gigawattheures (GWh), en
20 deux mille quatorze (2014), deux mille quinze
21 (2015), deux mille seize (2016), deux mille dix-
22 sept (2017), le chiffre est pareil.

23 R. On va devoir vérifier cette chose-là pour avoir...

24 Donc, la question exacte c'est?

25 Q. [48] Bien. En fait, j'essaie de faire... Je « fais

1 du pouce », entre guillemets, ce n'est peut-être
2 pas bien dit, je m'excuse, je le mets entre
3 guillemets donc sur ce que vous venez de dire. Vous
4 semblez dire que l'énergie annuelle reçue en
5 térawattheures (TWh), que je vois au tableau R-2.2,
6 demande de renseignement de l'AQCIE-CIFQ, ce n'est
7 pas la même chose que l'énergie transitée qu'on
8 voit au tableau R-9.3.

9 R. Exact.

10 (13 h 26)

11 Q. [49] Puis là peut-être, vous pourriez me... je
12 m'arrête ici dans la question. Pouvez-vous juste me
13 répéter la différence que vous faites entre les
14 deux, me redéfinir chacun, juste pour être sûr
15 qu'on le prenne bien en note d'abord?

16 R. Donc, l'énergie reçue, ce sont les énergies reçues
17 au calcul du sens des pertes, donc les énergies
18 reçues du Producteur et des interconnexions en mode
19 import. Ça, c'est une chose.

20 Q. [50] Parfait.

21 R. L'énergie transitée...

22 Q. [51] Oui.

23 R. ... c'est la somme de la charge locale et du total
24 des exports point à point. Donc, ce n'est pas...
25 Ces deux chiffres-là ne sont pas les mêmes

1 définitions.

2 Q. [52] Parfait. Maintenant, la question que je vous
3 posais que peut-être vous vouliez valider, là, puis
4 juste... parce que vous m'avez demandé qu'est-ce
5 que vous vouliez savoir, ça fait que je vous
6 reviens à ce point-là une fois que vous m'avez dit
7 ce que, moi, je voulais savoir. Deux mille quatorze
8 (2014), deux mille quinze (2015), deux mille seize
9 (2016), deux mille dix-sept (2017), est-ce un adon
10 ou est-ce que c'est le hasard qui fait en sorte que
11 ce soit exactement le même chiffre arrondi, bien
12 évidemment, entre le tableau R-2.2 de l'AQIE-CIFQ
13 et R-9.3 de l'AHQ-ARQ?

14 R. En fait il faudrait le vérifier parce que je ne
15 peux pas vous confirmer s'il s'agit d'un hasard. Ce
16 ne sont pas les mêmes définitions. Donc, il
17 faudrait le vérifier. Je ne suis pas en mesure de
18 vous confirmer ça.

19 Q. [53] Peut-être il faut faire un engagement qui...
20 Là, je posais la première question d'ouverture. De
21 l'expliquer. Alors j'ajouterai peut-être ça à
22 l'engagement en question. D'expliquer, selon le
23 cas, qu'est-ce qui justifie que les chiffres
24 donnent la même chose, entre guillemets, donc
25 arrivent aux mêmes résultats entre les deux

1 tableaux qu'on vient d'énumérer. Donc fournir aussi
2 l'explication au-delà de juste le hasard, qui était
3 ma question.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Maître Cadrin, excusez-moi, est-ce que ça
6 complétera l'engagement numéro 1?

7 Me STEVE CADRIN :

8 Ça ne complétera pas l'engagement numéro 1, c'est
9 un engagement numéro 2, oui.

10 Mme WAHIBA SALHI :

11 R. Excusez-moi, est-ce que vous pouvez le répéter pour
12 la célérité du travail qu'il va y avoir à être...

13 Q. [54] Je peux le répéter sans souci. Donc, tout
14 simplement expliquer pourquoi les résultats des
15 années deux mille quatorze (2014), deux mille
16 quinze (2015), deux mille seize (2016) et deux
17 mille dix-sept (2017) entre le tableau R-2.2
18 demande de renseignements de l'AQCIE-CIFQ sont les
19 mêmes que ceux apparaissant au tableau R-9.3 DDR 2
20 de l'AHQ-ARQ pour les mêmes années.

21 R. Merci.

22 Q. [55] On se comprend. O.K. Parfait. Évidemment, si
23 jamais on constate qu'il y a une problématique au
24 niveau des données, bien, s'il y a une erreur dans
25 les données qui ont été fournies, vous pourrez au

1 besoin corriger.

2

3 E-2 (HQT) : Fournir l'explication qui justifie que
4 les chiffres arrivent aux mêmes
5 résultats des années 2014, 2015, 2016
6 et 2017 entre le tableau R-2.2 de
7 l'AQCIE-CIFQ et le tableau R-9.3 de
8 l'AHQ-ARQ (demandé par l'AHQ-ARQ)

9

10 Mais avant d'aller plus loin, vous aviez parlé de
11 la charge locale pour le tableau du bas, énergie
12 transitée, si je ne me trompe pas. C'est exact? Il
13 faut répondre verbalement.

14 M. FRANCIS MONETTE :

15 R. Je vous ai parlé de la charge locale, oui.

16 Q. [56] D'accord. Ça se définit comment pour vous
17 charge locale pour le tableau du bas selon votre
18 compréhension? C'est les besoins du Distributeur?
19 Qu'est-ce que c'est?

20 R. La charge locale, ce sont les besoins réguliers du
21 Distributeur, donc communément appelés les BRD,
22 moins la consommation aux centrales.

23 Q. [57] Donc, ça comprend les pertes globales, c'est
24 ça?

25 R. Je ne peux pas... Non.

1 (13 h 31)

2 Q. [58] Les BRD, ça inclut ou pas les pertes globales
3 dans ce calcul-là vous ne le savez pas, à 9.3?

4 R. Les pertes globales c'est pas un calcul qui est
5 fait par TransÉnergie.

6 Q. [59] Et vous ne savez pas la réponse à cette
7 question-là non plus, au-delà du calcul.

8 R. Donc, les BRD comprennent les pertes qui sont
9 associées à la livraison... aux livraisons au
10 Distributeur.

11 Q. [60] O.K. Merci. Je vous laisse finir... je voyais
12 que vous étiez en discussion, donc quand la Régie
13 ne m'écoute pas, je ne prends pas de chance. Je
14 vous annonce tout de suite qu'on va dépasser le
15 temps requis, là, pour notre interrogatoire. Je
16 m'excuse, là, je le mentionne immédiatement, parce
17 qu'il y a eu beaucoup de vérifications dans les
18 premières questions qui m'apparaissaient, avec
19 respect, relativement simples, mais il y a des
20 engagements qui ont été pris également. Je vous...
21 on va voir à gérer ça en cours de route, là, si...
22 Je m'excuse d'avance, dans le fond.

23 Alors je reviens à B-178, en fait vous
24 l'avez déjà ouvert, c'est HQT-13, Document 2.2. Il
25 s'agit toujours de la demande de renseignements de

1 l'AHQ-ARQ. Cette fois-ci, à la page 4 s'il vous
2 plaît. C'est le tableau R1.2. Et vous pourrez
3 également consulter à la page 5 le tableau R1.3,
4 que nous allons regarder ensemble. Alors tout
5 d'abord dans le tableau R1.3, on voit des valeurs
6 pour l'énergie reçue pour deux mille quinze (2015),
7 deux mille seize (2016) et deux mille dix-sept
8 (2017). Ces valeurs sont légèrement différentes de
9 celles du tableau R9.3, qu'on vient juste de
10 regarder il y a quelques instants ensemble, je vous
11 rappelle, qui est à la page 22, si jamais vous
12 voulez retourner voir. Alors quelles sont les
13 bonnes valeurs cette fois-ci?

14 R. On revient en fait à la question d'avant, là. On ne
15 compare pas les mêmes choses, on compare ici les...
16 les énergies livrées avec l'énergie transitée. Ce
17 ne sont pas les mêmes... les mêmes choses. C'est la
18 même problématique que tout à l'heure.

19 Q. [61] O.K. Toujours dans ce même exercice, là, où on
20 tente de tout concilier les éléments que vous avez
21 fournis dans votre preuve, mais ici vous avez
22 fourni les tableaux 1... on regarde toujours les
23 tableaux 1.2 et 1.3, là, sachant votre réponse que
24 vous venez de nous donner, là. On sait que vous
25 avez émis aussi des nouvelles valeurs de taux de

1 perte de transport pour... entre deux mille six
2 (2006) et deux mille quatorze (2014),
3 inclusivement. Je pense que c'est dans la DDR
4 numéro 5 de la Régie, sauf erreur, là. Est-ce que
5 c'est possible d'avoir les mêmes tableaux ou le
6 même format de tableau que l'on voit ici, R1.2,
7 1.3, pour ces différentes années, que vous avez
8 fournis en preuve, là?

9 R. Ce sont des informations qui sont disponibles.

10 Q. [62] Peut-être sous l'engagement numéro 3, dans le
11 fond, je vais le réitérer, me fournir sous le même
12 format que les tableaux R1.2 et R1.3 de la DDR
13 numéro 2... la demande de renseignements, excusez-
14 moi, numéro 2 de l'AHQ-ARQ les données pour les
15 années deux mille six (2006) à deux mille quatorze
16 (2014) inclusivement, s'il vous plaît.

17

18 E-3 (HQT) : Fournir sous le même format que les
19 tableaux R1.2 et R1.3 les données pour
20 les années 2006 à 2014, inclusivement
21 (demandé par l'AHQ-ARQ)

22

23 Allons à la page 7, toujours de la même demande de
24 renseignements de l'AHQ-ARQ, s'il vous plaît, à la
25 réponse 1.9. Alors, la question :

1 Veillez expliquer en quoi le fait
2 d'avoir de multiples équations et
3 points de mesure combinant les
4 différents points de livraison rend-il
5 l'opération décrite à la référence (i)
6 « complexe ». Veuillez indiquer à
7 partir de combien d'équations et de
8 points de mesure, le Transporteur
9 considère que l'opération devient
10 complexe.

11 Alors, votre réponse, et je vais principalement
12 focuser sur le deuxième paragraphe :

13 Cependant, il arrive fréquemment que
14 les mesures ne soient pas disponibles
15 à ces points précis. Dans ce cas, des
16 équations plus complexes doivent être
17 développées en utilisant les mesures
18 disponibles pour calculer la charge
19 d'une partie de réseau et en tenant
20 compte de la topologie de ce dernier,
21 des conditions de bouclage du réseau
22 et possiblement des sources de
23 production spécifiques à cette partie
24 du réseau.

25 Alors, qu'entendez-vous par « des sources de

1 production spécifiques à cette partie du réseau »,
2 est-ce que vous avez des exemples à nous donner?

3 R. En fait, ce qu'on veut dire ici c'est qu'il arrive,
4 par moment, qu'on doive créer des équations pour
5 calculer une partie du réseau. Donc, vous avez une
6 équation puis, en aval, il y a des charges et, par
7 exemple, un producteur. Donc, il faut s'assurer de
8 bien prendre en compte ce producteur-là, à l'aval
9 dans le réseau, pour être en mesure de bien
10 calculer la charge totale. Donc, c'est ce qu'on
11 voulait dire.

12 Q. [63] Alors, on doit comprendre que, pour ces
13 sources de production dont vous venez de parler,
14 là, vous avez des données horaires? Vous disposez
15 de données horaires?

16 R. En fait, pour certains producteurs privés, quand
17 ils doivent être considérés pour le calcul des
18 livraisons au Distributeur, ce sont des mesures
19 d'exploitation qu'on a de la part de ces
20 producteurs privés là. Et quand ce sont des mesures
21 d'exploitation, oui, nous avons des données
22 horaires.

23 Maintenant, la majorité de la production,
24 hein, les centrales, les grandes centrales, Baie-
25 James et compagnie, ce sont les données de

1 compteurs mensuelles. Mais lorsqu'il y a un
2 producteur qui est dans un sous-réseau, on a une
3 donnée horaire qui nous permet de calculer.

4 Q. [64] Alors, quand c'est un producteur spécifique
5 privé, vous dites, là vous allez demander et
6 obtenir les données horaires. Je comprends que vous
7 ne les avez pas quand ça vient de HQP, par exemple?
8 Est-ce que je comprends que c'est ça votre réponse?
9 Où vous n'y avez pas accès, peut-être?

10 R. Pour les fins du calcul du taux de pertes, les
11 données des producteurs privés, lorsqu'elles sont
12 requises pour le calcul des livraisons au
13 Distributeur, ici, sont de façon horaire. Donc, je
14 dis, producteurs privés ou producteurs
15 indépendants, pardon, on les a de façon horaire.
16 Mais aux fins de calcul de taux de pertes, les
17 données qui sont utilisées, des centrales de HQT,
18 ce dont les données de compteurs mensuelles, qui
19 sont beaucoup plus précises.

20 Q. [65] J'aimerais maintenant...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je m'excuse, Maître Cadrin.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Excusez. Allez-y.

25 (13 h 41)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je suis désolée d'interrompre. C'est parce que là
3 je n'arrive pas à vous suivre puis j'aimerais ça
4 suivre le reste du contre-interrogatoire. Donc,
5 juste pour être ce qui est dans votre ligne bleue
6 en bas « données des compteurs mensuelles », ce
7 n'est que pour le producteur Hydro-Québec
8 Production et tout ce qui n'est pas Hydro-Québec
9 donc les éoliennes, les scieries ou autres
10 producteurs privés qui alimentent le réseau, ça,
11 vous en tenez compte, dans ce que vous nous disiez,
12 qui était la charge locale, et vous n'en tenez pas
13 compte dans les données de compteurs mensuels en
14 bas. C'est ce que je comprends de votre réponse?

15 Est-ce que vous faites une distinction
16 entre le producteur Hydro-Québec qui serait juste
17 lui en bas et les autres se retrouveraient dans vos
18 calculs avec les équations? Ou est-ce que
19 l'ensemble des producteurs ou il y a juste quelques
20 producteurs privés qui ne se retrouvent pas dans la
21 ligne en bas? J'essaie de voir là, je...

22 R. En fait, l'ensemble des... Juste un instant, je
23 vais juste... Donc... Pour l'énergie entrante,
24 l'ensemble de la production est comptée, est
25 obtenue de compteurs mensuels. Maintenant, ce dont

1 on parlait ici, c'est lorsqu'on a besoin de tenir
2 compte d'un producteur, d'une source de production
3 indépendante d'un producteur... Je dis un
4 producteur privé ou peu importe la centrale, là,
5 peu importe s'il y a une petite centrale dans un
6 bout de réseau, même si c'est une centrale Hydro-
7 Québec, on utilise des mesures d'exploitation, de
8 façon orale, pour être capable de bien capter les
9 mesures, les livraisons au Distributeur. C'est ce
10 que j'essaie de préciser.

11 M. BENOÎT DELOURME :

12 R. Par exemple, si on a une petite centrale sur une
13 artère vingt-cinq (25) KV, vingt-cinq kilovolts
14 (25 KV), mais qu'il est tout seul sur son artère,
15 on n'aura pas de difficulté à écrire l'équation
16 pour faire le bilan. Donc, dans ce cas-là, elle va
17 rentrer dans les compteurs et on n'a pas besoin de
18 faire une particularité. Si par contre, on a une
19 artère de vingt-cinq kilovolts (25 KV) avec,
20 mélangée de la production et de la charge, bien là,
21 on est embêté. Donc là, dans ce cas-là spécifique,
22 on va venir faire une équation particulière et là
23 on va prendre une mesure horaire pour cette
24 production particulière.

25 L'autre cas qu'on évoquait au début, c'est

1 si j'avais une zone dans laquelle je n'arrive pas à
2 voir tous mes départs vingt-cinq kilovolts (25 KV)
3 puis je suis obligé de faire un bilan un tout petit
4 peu plus grand, admettons, au niveau du cent vingt
5 kilovolts (120 KV) de notre réseau, puis là, là-
6 dedans, basé sur des mesures sur certaines lignes,
7 j'arrive à voir ce qui est parti en consommation
8 puis si j'ai des injections, il va falloir que je
9 le distingue. Donc, dans ces équations un peu
10 bizarres, je n'ai pas assez de mesures, finalement,
11 je ne suis pas capable d'avoir assez d'appareils de
12 mesure pour mesurer chacun des petits départs. Là,
13 je suis obligé de 'twitcher' une petite équation
14 dans laquelle il faut que je regarde localement ce
15 qui rentre ou ce qui sort.

16 Donc là, ce qui rentre, ça devient un
17 producteur. Donc, là, oui, dans ce cas particulier,
18 je vais prendre une petite mesure supplémentaire
19 horaire, pour distinguer ce que le producteur à
20 injecter de ce qui a été consommé. Donc, ce sont
21 des cas particuliers.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je vous remercie. Désolée, Maître Cadrin, de...

24 Me STEVE CADRIN :

25 Non. Ça m'a donné une pause, merci. Alors, on

1 continue...

2 Me MARC TURGEON :

3 Maître Cadrin, j'ai peut-être une autre...

4 Me STEVE CADRIN :

5 Je reprends une autre pause là.

6 Me MARC TURGEON :

7 Q. [66] Je suis désolé, mais je veux bien comprendre.

8 Dans la boîte, au centre là, « système de support à
9 l'exploitation provinciale », je comprends que
10 quand vous regardez les choses qui sont là, vous
11 les regardez à partir d'équations. Donc, c'est un
12 calcul, un système que vous avez compris,
13 mathématique, qui fait que vous estimez le taux de
14 pertes?

15 M. FRANCIS MONETTE :

16 R. Bien. Ce n'est pas estimé, c'est mesuré?

17 Q. [67] Bien. C'est mesuré, mais à partir d'une
18 équation, non pas à partir d'un compteur. C'est la
19 différence que je comprends, c'est ça? Mais les
20 deux participent pour le taux de perte.

21 R. Oui. Oui. Oui.

22 Q. [68] Bon. Parfait.

23 R. Exact.

24 Q. [69] Parce que ce n'était pas clair tantôt. Merci.

25 Là, c'est plus clair dans ma tête. Merci. Maître

1 Cadrin?

2 Me STEVE CADRIN :

3 Je vous emmène maintenant aux pages, bien, 7 et 8,
4 à la réponse 1.10. Alors, on continue toujours sur
5 cette même veine de questions. Donc, nous allons
6 peut-être comprendre d'autres choses, dans mon cas
7 à moi ou susciter d'autres questions à la Régie.

8 (13 h 46)

9 Q. [70] Alors, la question est la suivante : Veuillez
10 décrire le processus de validation de toutes les
11 données brutes entrant dans le calcul des « taux de
12 pertes initiaux », entre guillemets, cette
13 expression, dont il est question ou référence.
14 Veuillez minimalement indiquer la fréquence des
15 exercices de validation, le moment dans l'année, le
16 nombre de ressources qui y sont affectées et les
17 méthodes numériques et statistiques utilisées et
18 fournir la documentation qui décrit le processus.

19 La réponse qui suit sur quelques lignes :

20 Le processus de validation des données
21 est constitué des éléments décrits ci-
22 dessous.

23 Alors, tout d'abord, à la ligne 16, on mentionne :

24 Une personne est attitrée à faire la
25 validation quotidienne des données

1 brutes de mesurage. L'analyse d'une
2 donnée, lors de la validation,
3 s'effectue lorsque celle-ci possède un
4 code de qualité spécifique. Cela
5 signifie que la donnée est
6 possiblement en erreur.

7 On continue :

8 Une comparaison des données de
9 mesurage est également faite pour
10 chacune des extrémités d'une ligne
11 afin de détecter les valeurs erronées.

12 En fait, peut-être je vais vous arrêter
13 immédiatement. Ma première question, ça va être le
14 paragraphe que je viens de vous citer avant :
15 La validation quotidienne que l'on voit, porte-t-
16 elle sur des données horaires ou quotidiennes, à la
17 ligne 16 de la citation, la réponse?

18 M. FRANCIS MONETTE :

19 R. Cette validation-là porte sur des données horaires.

20 Q. [71] Hum, hum. Et ensuite, je continue sur la
21 question du code de qualité qu'on voit à la ligne
22 18. C'est le système qui l'a déterminé ce code de
23 qualité ou c'est la personne qui valide
24 quotidiennement?

25 R. Non, comme j'expliquais un peu d'entrée de jeu tout

1 à l'heure, la question des codes de qualité, c'est
2 une fonction intrinsèque de tout système
3 d'exploitation de réseau communément appelé un
4 SCADA. Donc, il y a des capteurs de mesures dans
5 les postes, là, qui envoient des mesures au système
6 de conduite du réseau principal. À même le SCADA,
7 il y a des fonctions qui jugent de la qualité de
8 cette mesure-là.

9 Par exemple, est-ce que cette mesure-là est
10 en « by-pass », ça veut dire donc qu'elle n'est
11 plus alimentée ou cette valeur-là, elle est hors
12 limite, donc elle est suspecte, et caetera. Il y a
13 quelques codes de qualité ainsi qui permettent
14 d'identifier des mesures qui sont erronées.

15 Donc, ces données-là et ces codes de
16 qualité-là, en fait, sont transférés au SSEP. Donc,
17 la personne qui fait la validation quotidienne des
18 données, premièrement, bien elle va traiter ces
19 données-là qui ont été étiquetées comme étant
20 douteuses ou invalides. O.K. Et cette personne-là,
21 ce qu'elle fait, c'est qu'elle constate les
22 données. Est-ce que c'est bon? C'est pas bon? Et
23 comment elle fait ça? Bien, elle regarde des lignes
24 adjacentes, et caetera, pour être capable de juger
25 de la qualité de la donnée et y apporter une

1 correction pour y mettre la bonne valeur.

2 Q. [72] Donc, je suis aux lignes 20 et 21, toujours de
3 la réponse. Je vous parlais de :

4 Une comparaison des données de
5 mesurage est également faite pour
6 chacune des extrémités d'une ligne
7 afin de détecter des valeurs erronées.

8 Alors, on ne parle plus du code à ce moment-là, on
9 parle d'une autre méthode. Alors, la question
10 donc : la comparaison aux extrémités d'une ligne se
11 fait sur un pas horaire également?

12 R. Effectivement.

13 Q. [73] Et cette comparaison aux extrémités d'une
14 ligne se fait aussi avec la production à la sortie
15 des centrales?

16 R. Bien, en fait, vous voulez dire par rapport aux
17 données qui sont en bas ici?

18 Q. [74] Non.

19 R. Bien, en fait, les mesures aux extrémités de
20 ligne...

21 Q. [75] Hum, hum.

22 R. ... sont faites pour si une centrale entre dans le
23 calcul, effectivement, elles sont faites aussi. On
24 valide ça aussi.

25 Q. [76] Je suis désolé parce que j'ai... entre l'écran

1 bleu et comment vous répondiez, j'ai manqué la
2 réponse. Donc, vous dites que lorsqu'il y a une
3 centrale de raccordée à quelque part... Je vous
4 laisse la reprendre peut-être. Oui, allez-y.

5 Excusez-moi.

6 (13 h 51)

7 R. Les données de mesure de lignes, si une centrale
8 est impliquée dans le calcul des livraisons au
9 Distributeur, oui, ces mesures-là sont validées
10 également. Juste valider avec vous qu'on se
11 comprenne bien. Vous dites que lorsqu'il y a une
12 ligne qui sort d'une centrale, vous faites la
13 validation à la sortie de la centrale, ligne par
14 ligne effectivement, puis vous faites la validation
15 avec ce qui est sorti également de la centrale.
16 Est-ce que ce n'est pas le cas de dire que, dans
17 tous les cas, ça provient d'une centrale? La ligne
18 je parle.

19 R. En fait...

20 Q. [77] Des lignes qui sortent de toutes les
21 centrales, me dit-on. Effectivement. Je m'excuse.

22 R. Si je peux me permettre, là, juste qu'on comprenne
23 bien. Ce qu'on fait ici...

24 Q. [78] Vous pointez le système de conduite réseau
25 principal?

1 R. Oui. Il donne des codes de qualité. O.K. Donc, ces
2 données-là sont traitées et corrigées au besoin.
3 Ça, c'est une première étape. Maintenant, la
4 deuxième étape, on a des équations qui regardent
5 nos lignes de transport et on regarde à chaque bout
6 de ligne si on a, oui ou non, des écarts sur les
7 mesures. O.K. Et puis si on a des écarts sur les
8 mesures, bien, là, comme l'indique le texte, on les
9 capte et elles sont corrigées.

10 Il faut comprendre que le SSEP pour
11 l'ensemble des données qui rentrent, ce travail-là
12 est fait nonobstant dans quel contexte la donnée
13 est utilisée, si c'est pour le calcul du taux de
14 pertes ou autres, parce qu'on calcule d'autres
15 choses ou SSEP. Donc, toutes les mesures de lignes,
16 effectivement, on valide que, de chaque côté, les
17 mesures sont cohérentes.

18 Q. [79] Je vais continuer la citation de la réponse à
19 la page suivante, donc à la page 8 aux lignes 1 à
20 4.

21 En ce qui concerne les données des
22 compteurs d'énergie de la production
23 des réceptions et livraisons aux
24 interconnexions, une comparaison
25 mensuelle est faite entre celle-ci et

1 les données horaires instantanées
2 provenant des capteurs d'exploitation
3 qui sont ensuite mensualisés.

4 Quelles sont les données horaires instantanées dont
5 on fait mention à la ligne 3 de votre réponse? Est-
6 ce que c'est la production?

7 R. Oui, c'est la production. Ici l'acquisition qu'on
8 a, on n'a pas seulement l'acquisition des
9 transformateurs, exemple des livraisons au
10 Distributeur, mais on a aussi l'acquisition des
11 centrales. Et puis ces données-là, donc on en fait
12 l'acquisition également. Et d'un point de vue
13 mensuel, on fait le total de ces données horaires-
14 là qu'on compare aux mesures de compteurs pour être
15 capable de déterminer si les... Ça nous donne en
16 fait une base de comparaison à savoir si les
17 données de compteurs sont bonnes ou non.

18 Mais c'est ça, aux fins... Parce que, là,
19 dans le fond, aux fins du calcul des taux de
20 pertes, ce qu'il faut comprendre, c'est que ce sont
21 les données de compteurs pour la production qui
22 sont utilisées. Pourquoi? Parce que ces données-là
23 sont beaucoup plus précises et sont de meilleure
24 qualité. Donc, aux fins du calcul des taux de
25 pertes, ce qui est important de retenir et de

1 comprendre, c'est que ces données-là de production
2 qui sont utilisées ne sont pas celles qui
3 proviennent nécessairement des mesures
4 d'exploitation dans le champ. Je pense que ça
5 clarifie un peu mieux ainsi.

6 Q. [80] Pour fins de validation des pertes est-ce que
7 vous utilisez ces données horaires-là de
8 production?

9 R. Pour les fins de validation, on utilise les données
10 horaires pour comparer les compteurs, comme je
11 viens de vous dire, mais c'est tout ce qu'on en
12 fait.

13 Q. [81] Dans notre demande de renseignements 1.10,
14 nous avons demandé de fournir la documentation qui
15 décrit l'ensemble du processus. Ce qui a entraîné
16 beaucoup de questions aujourd'hui. Est-ce qu'il y
17 a... Je vais revenir avec l'autre question, j'ai
18 sauté une question. Finissons sur la question de la
19 documentation. Est-ce qu'il y a une documentation
20 qui décrit ce processus-là?

21 (13 h 56)

22 R. Tel que j'ai expliqué un peu plus tôt, le processus
23 de validation de données, la philosophie de
24 validation de données, elle est bien décrite à la
25 réponse à la DDR. Donc, ce qu'on fait c'est

1 vraiment ce qui est écrit là. La documentation
2 qu'on a c'est vraiment un aide... c'est plus un
3 aide à la tâche qui dit : pesez sur F10 pour
4 changer d'écran et compagnie et compagnie, donc ça
5 n'apporte pas d'éclairage additionnel à ce qu'on
6 peut comprendre en lisant ici les demandes de
7 renseignements.

8 Q. [82] Parfait. Merci de la... Alors peut-être
9 qu'on... finissons le tour de ce sujet. Validez-
10 vous aussi les données de production?

11 R. J'aurais besoin de précisions, là, sur votre
12 question. Quelles données de production vous faites
13 référence?

14 Q. [83] Bien sous réserve de me tromper, là, vous
15 mentionnez que vous aviez des données de
16 production, là, vous les mentionnez ici, les
17 données de compteur mensuel, production, ces
18 choses-là. Puis c'est cette question-là : est-ce
19 que vous les validez, ces données de production dès
20 le départ?

21 R. Bien oui, les données de production qu'on reçoit,
22 les données de compteur, on les compare avec nos
23 données... nos données du SCADA.

24 Q. [84] Du SCADA. O.K.

25 R. On les compare, d'une part. Puis cette comparaison-

1 là est faite, bon, avec les totaux mensuels, comme
2 on a dit un peu plus tôt. Les données de production
3 qui arrivent dans le SCADA suivent le même
4 processus de validation de données qu'on a dit là,
5 avec les codes de qualité et les remplacements de
6 mesures au besoin.

7 Q. [85] Page 10 maintenant s'il vous plaît, toujours
8 dans la même demande de renseignements, B-0178.

9 Alors la question est la suivante :

10 Veuillez confirmer (ou infirmer avec
11 explications) la compréhension de
12 l'AHQ-ARQ selon laquelle les pertes
13 sont évaluées sur une base horaire.

14 Alors vous mentionnez dans la réponse :

15 La compréhension de l'AHQ-ARQ est
16 erronée, puisque les pertes sont
17 déterminées sur une base mensuelle,
18 soit le plus petit pas de temps commun
19 à l'ensemble des données requises.

20 Puisque vous avez les données horaire, pardon, les
21 données de production sur une base horaire,
22 pourquoi ne pas calculer et valider les pertes sur
23 une base horaire?

24 R. Les calculs de pertes sont faits sur une base
25 mensuelle, la raison étant les données de compteur

1 de production qui sont reçues sur une base
2 mensuelle. Pourquoi ce choix-là est fait? Parce que
3 la qualité des données de compteur est supérieure à
4 la qualité des mesures qui peut provenir des
5 systèmes d'exploitation. Donc, c'est pour cette
6 raison bien précise que les taux de pertes sont
7 calculés de façon mensuelle.

8 Q. [86] D'accord. Page 17 maintenant, toujours dans la
9 même demande de renseignements, réponse 7.2... 7.1,
10 pardon. La revalidation récente des taux de pertes
11 a amené une révision des BRD, telle que présentée
12 au tableau suivant. Vous avez donc le tableau 7.1,
13 les BRD révisées pour les années deux mille quinze
14 (2015) à deux mille dix-sept (2017). Comment
15 calculez-vous les BRD? J'ai cru comprendre tout à
16 l'heure que c'était la charge plus les pertes? La
17 charge locale. Ou corrigez-moi si j'ai oublié des
18 morceaux.

19 R. Donc, le BRD ça comprend... ça comprend... c'est la
20 somme de la production totale moins l'énergie
21 livrée aux réseaux voisins et les pertes
22 associées... et les pertes associées aux livraisons
23 des réseaux voisins. Donc, si le taux de pertes
24 bouge, là, si c'est là que vous voulez en venir, si
25 le taux de pertes bouge, bien ça modifie en fait la

1 partie des échanges vers les réseaux voisins, ce
2 qui a un impact sur le BRD.

3 Q. [87] Donc, je comprends les données de consommation
4 des clients... excusez-moi, je vais vous laisser
5 monsieur Delourme discuter avec vous.

6 (14 h 04)

7 R. Pardon, vous pouvez continuer.

8 Q. [88] Juste pour qu'on se comprenne là, de la façon
9 dont vous venez de l'expliquer. Donc, BRD
10 production totale moins livraison aux réseaux
11 voisins, perte de livraisons aux réseaux voisins.
12 Exact? J'attends votre validation avant de
13 continuer.

14 M. BENOÎT DELOURME :

15 R. C'est les pertes, les pertes « forfaitées ». C'est
16 les pertes « forfaitées » associées aux exports.

17 Q. [89] Pertes exports, « forfaitées », vous dites?

18 R. C'est ça. C'est les pertes recalculées à partir du
19 taux de pertes. Si on avait un réseau qui
20 n'exportait pas, en fait, toute la production, elle
21 irait à la charge locale. Bien, les BRD ce serait
22 ce qu'on livre au Distributeur plus les pertes sur
23 le réseau de transport et ses pertes sur le réseau
24 de distribution. Ça veut dire que les BRD, c'est
25 qu'est-ce que j'ai besoin de produire à la centrale

1 pour franchir le réseau de transport, le réseau de
2 distribution et arriver chez les gens.

3 Q. [90] Oui. Pour allumer l'ampoule, on peut dire.

4 R. Exactement. C'est ça. Donc, le BRD, il inclut
5 toutes les pertes pour partir de la centrale et
6 arriver jusqu'à les gens. O.K. Donc, là quand on...
7 Donc, ça, ça marche bien si on est juste tout seul,
8 mais quand on commence à faire des exports, le BRD,
9 il va falloir dissocier la part qui va aux exports
10 et les pertes calculées sur la base du taux de
11 pertes, taux de pertes « forfaitée ».

12 Q. [91] Oui.

13 R. Qui, au long de l'année, le fameux cinq point
14 quatre (5,4 %) qu'on calcule pour l'année deux
15 mille dix-neuf (2019) là, c'est ce cinq point
16 quatre (5,4 %) que, quand EBM fait une transaction,
17 doit livrer cinq point quatre (5,4 %) de plus,
18 forfait. Quelque soit l'heure dans l'année dans
19 laquelle il va exporter, il doit livrer un cinq
20 point quatre (5,4 %) « forfaité ». D'accord? Donc,
21 c'est ce cinq point quatre (5,4 %) là qu'il faut
22 extraire. Donc, si je modifie mon taux de pertes
23 « forfaité », bien, forcément la part qu'EBM va
24 prendre pour aller faire sa transaction, c'est
25 quelque chose qui est déduit du Distributeur, qu'il

1 n'a pas besoin de se l'approvisionner. Donc, le
2 fait qu'on change le taux de pertes « forfaité »,
3 bien ça va venir changer la « rerépartition » entre
4 ce que les exports vont prendre et ce que la charge
5 locale conserve.

6 Q. [92] Est-ce que je comprends que...

7 R. Bien. En tout cas, monsieur Paquin... et monsieur
8 Raymond, il a l'air d'opiner de la tête, ça a l'air
9 clair pour lui.

10 Q. [93] Oui. Il va me dire d'arrêter quand c'est un...

11 Il est capable de faire ça. Moi, je voulais juste
12 suivre avec vous. Donc, la suite des choses, donc
13 juste pour savoir, les BRD, est-ce que c'est
14 calculé, ça, sur une base horaire? C'est
15 l'information sur une base horaire?

16 M. FRANCIS MONETTE :

17 R. Oui. Effectivement, les BRD sont calculés sur une
18 base horaire.

19 Q. [94] Utilisez-vous les données de consommation des
20 clients du Distributeur pour faire une validation
21 ou du moins pour valider vos BRD, à tout le moins?

22 R. Non. À ma connaissance, on n'utilise pas ces
23 données-là.

24 Q. [95] Je vous emmène maintenant... Juste un instant.
25 Je suis toujours en train de parler de la question

1 des besoins réguliers du Distributeur. Je vais vous
2 montrer ici un document. Combien de copies, Maître
3 Fréchette, auriez-vous besoin? Je vais en remettre
4 également à la Régie.

5 C'est un document tiré de la réponse à la
6 demande de renseignement numéro 3 de la Régie de
7 l'Énergie dans le dossier R-4057. Je vous en
8 fournis copie. Je n'ai pas les bras assez longs
9 pour rejoindre tout le monde en même temps,
10 surtout, oui.

11 Q. [96] Je vais vous en garder juste une pour moi.

12 Oui, on va la déposer, s'il vous plaît. C-AHQ-ARQ-
13 0029.

14 (14 h 10)

15 M. BENOIT DELOURME :

16 R. Est-ce que vous pouvez nous préciser de quel
17 dossier il s'agit? C'est quel dossier?

18 Q. [97] Comme il est écrit dessus là? Le R-4057, en
19 haut dans le coin à droite, réponse à la demande de
20 renseignements numéro 3 de la Régie qui était
21 adressée à Hydro-Québec Distribution.

22 R. Dans le cadre de sa cause tarifaire, c'est la cause
23 tarifaire du Distributeur?

24 Q. [98] Oui, la dernière cause tarifaire juste...

25 R. O.K.

1 Q. [99] ... oui, juste avant les Fêtes. Excusez-moi.

2

3 C-AHQ-ARQ-0029 : Réponse à la demande de
4 renseignements numéro 3 de la
5 Régie dans le dossier R-4057-
6 2018, B-0100, HQD-14, Document
7 1.3

8

9 Je vous amène, en fait, je vous ai donné la pièce
10 pour pouvoir regarder ensemble le tableau... Est-ce
11 que tout le monde a le document? Oui. D'abord.
12 Alors, le tableau R-1.6 qui se trouve à la page 8
13 de 62 de ce document. Et je vous demanderais de
14 porter une attention plus particulière à la ligne
15 « Besoins du Distributeur en térawattheure deux
16 mille quinze (2015), deux mille seize (2016), deux
17 mille dix-sept (2017). »

18 J'ai demandé de comparer ce tableau R-1.6
19 donc de l'autre dossier qui est celui du
20 Distributeur avec votre tableau qu'on venait juste
21 de regarder. Je m'excuse, j'aurais dû vous dire de
22 le garder près de vous. Page 17, réponse 7.1, donc
23 tableau 7.1. Votre BRD révisé qu'on regardait tout
24 à l'heure, vous vous souvenez? Vous l'avez pas
25 loin? O.K. D'accord. Je m'excuse.

1 Alors, on voit les chiffres qui y
2 apparaissent dans les deux documents. Comment
3 conciliez les chiffres qu'on voit, d'une part, au
4 tableau 1.6 du Distributeur et à votre tableau 7.1
5 à vous dans le dossier actuel? Comment on concilie
6 les chiffres entre les deux?

7 M. FRANCIS MONETTE :

8 R. Oui, j'ai vu dans votre mémoire, effectivement, que
9 vous y faites référence puis c'est bien qu'on
10 puisse clarifier là.

11 Q. [100] Hum, hum.

12 R. Donc, vous suggérez que ces chiffres-là n'étaient
13 pas... n'étaient pas coordonnés, qu'il y avait des
14 erreurs entre les deux chiffres, c'est pas tout à
15 fait le cas. En fait, les besoins du Distributeur
16 et les BRD révisés sont deux chiffres différents,
17 deux calculs différents. Les besoins du
18 Distributeur correspondent aux BRD auxquels on
19 enlève les consommations aux centrales. Donc, les
20 valeurs sont conciliées.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je m'excuse « consommations aux centrales »? Merci.

23 (14 h 13)

24 Me STEVE CADRIN :

25 Q. [101] Je veux juste comprendre la terminologie,

1 c'est peut-être ça qui a entraîné la confusion, là.
2 Pourquoi c'est pas inclus dans les BRD, quand on
3 parle des « besoins du Distributeur »? Pourquoi
4 c'est... excusez-moi, pas enlevé? J'ai dit
5 « inclus », là, mais c'est : pourquoi c'est pas
6 enlevé? Vous avez les BRD du Distributeur, là, ici,
7 qui sont mentionnés, donc les BRD étant évidemment
8 du Distributeur, je m'excuse, là. Mais pourquoi
9 c'est pas enlevé des centrales quand on le regarde
10 immédiatement, là, dans votre dossier à 7.1?

11 M. FRANCIS MONETTE :

12 R. En fait, il s'agit ici d'une question de
13 définition. Le Transporteur, nous, on travaille
14 avec les BRD qui incluent la consommation centrale
15 et le Distributeur semble travailler avec les
16 besoins du Distributeur, là, qui enlèvent la
17 consommation centrale. Donc, j'ai pas plus
18 d'explications à vous fournir que ça, là, c'est...

19 Q. [102] O.K. Alors une...

20 R. C'est une question de définition.

21 Q. [103] Allez-y, excusez-moi. Donc, besoins réguliers
22 du Distributeur, ça inclut les besoins, dans le
23 fond, des consommations de centrale, qui n'ont rien
24 à voir avec le Distributeur, dans votre définition
25 à vous. On est d'accord là-dessus, que ça n'a rien

1 à voir avec le Distributeur, la consommation des
2 centrales? Commençons par ça. Mais vous savez,
3 c'est les deux... les deux... les terminologies
4 sont très près l'une de l'autre. Le but, c'est pas
5 de vous prendre dans une souricière, pensez pas ça,
6 là, mais je veux juste essayer de bien se
7 comprendre, là. Vous nous présentez, vous, des
8 chiffres dans le dossier du transport, qui incluent
9 des chiffres qui n'ont pas... qui devraient être
10 enlevés, là, certains éléments, dont surtout la
11 consommation de centrale, qui n'a rien à voir avec
12 les besoins réguliers du Distributeur, sauf erreur,
13 là, et corrigez-moi.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je ne veux pas être autrement stricte, mais il ne
16 faut pas non plus demander au Transporteur de
17 répondre pour le Distributeur, s'il y a des
18 définitions particulières que le Distributeur a
19 utilisées.

20 Me STEVE CADRIN :

21 Ah non, non, au contraire, c'est...

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Je ne voulais pas être impoli, mais il a répondu
24 selon ce qu'il sait, là, on ne peut pas témoigner
25 de ce qui provient du dossier du Distributeur.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Mais le dossier du Distributeur, là, c'est ce que
3 je vous ai donné, sauf erreur, là, si je ne me
4 trompe pas, dans le cas du Distributeur ça n'inclut
5 pas les consommations des centrales, puis dans le
6 cas du Transporteur, ça inclut la consommation des
7 centrales, je m'excuse. Alors là, j'essaye de
8 comprendre pourquoi le Transporteur, puis pas le
9 Distributeur, utilise la consommation des centrales
10 lorsqu'il établit les besoins réguliers du
11 Distributeur. C'est ça que j'essayais de
12 comprendre. Pourquoi vous avez mis ça là, en
13 résumé, là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 C'est correct. Je ne l'avais pas compris comme ça,
16 ça fait que...

17 Me STEVE CADRIN :

18 Bien, c'est bien de poser la question pour que je
19 suis plus clair, je m'excuse.

20 R. Bien en fait, la seule précision que je vous
21 apporterai ici, les besoins réguliers du
22 Distributeur, c'est un calcul qu'on fait, là, pour
23 le Distributeur, donc. Puis la façon dont on a
24 décidé de calculer ça incluait ce volet-là, de la
25 consommation centrale, donc c'est une question de

1 définition, là, je n'ai pas plus que ça à vous
2 donner à cet égard-là.

3 Q. [104] Je vous amène maintenant à la page 23, HQT-
4 13, Document 2.3 toujours, B-0178, réponse 10.1. Je
5 vous laisse vous y diriger. Et je vais vous
6 demander de prendre également, toujours dans la
7 même demande de renseignements, cette fois-ci à la
8 page 15, le tableau 6.2, pour faire la relation
9 entre les deux pour les questions. Alors on parle
10 des erreurs, là, puis des modifications. Donc, le
11 « Nombre de changements topologiques n'ayant pas
12 été pris en compte adéquatement » dans le tableau
13 R6.2. Et dans la réponse qu'on regardait juste
14 avant à 10.1, on avait d'autres éléments, là, donc
15 qui commencent à la ligne 9, si vous voulez, à la
16 page 23 :

17 La révision à la baisse du taux de
18 pertes de l'année 2015

19 Par exemple.

20 [...] s'explique par 12 corrections à
21 des équations et 4 corrections à des
22 données occasionnant une augmentation

23 Je vous fais grâce du chiffre. Alors, dix-sept (17)
24 et quatre ensuite pour l'année deux mille seize
25 (2016); dix-huit (18) et trois ensuite pour l'année

1 deux mille dix-sept (2017). Qu'est-ce qui s'ajoute
2 à la réponse 10.1 versus la réponse 6.2?

3 R. Oui. En fait, quand j'ai répondu à la question en
4 6.2, donc vous parliez des... spécifiquement, là,
5 des mises à jour qui n'ont pas été prises en compte
6 adéquatement. Donc, j'ai omis, en fait, dans cette
7 réponse-là, les corrections aux équations qui
8 étaient issues de doublons et des corrections qui
9 sont issues de la question de la priorisation des
10 calculs. Donc, les doublons dans les équations, ce
11 n'est pas parce qu'on a manqué un changement
12 topologique, là, c'est une erreur d'une autre
13 nature.

14 Puis la priorisation des calculs également,
15 ce n'est pas nécessairement parce qu'on a manqué la
16 topologie du réseau, c'est que, quand on l'a
17 implantée, on l'a mal implantée. Donc, c'est pour
18 cette raison-là qu'à la réponse 6.2, ces données-là
19 ont été omises.

20 Donc, quand on les rajoute, en fait, on
21 arrive au total de douze (12), là, qu'on voit à la
22 réponse 10.1. Donc, la réponse 10.1 comprend
23 l'ensemble des corrections aux équations.

24 Q. [105] Juste un instant. Vous me dites... juste
25 qu'on fasse référence aux mêmes choses. Vous dites

1 « douze (12) », vous comparer le douze (12) qu'on
2 voit apparaître aux lignes 9, 10, 11 de la réponse
3 10.1?

4 R. Oui, pardon, pardon. Donc, si on reprend. On prend,
5 par exemple, deux mille quinze (2015).

6 Q. [106] Oui.

7 R. Deux mille quinze (2015), on parle de douze (12)
8 corrections au total aux équations. De la manière
9 qu'il faut comprendre, c'est qu'en deux mille
10 quinze (2015), on a fait douze (12) corrections
11 totales aux équations.

12 Q. [107] Oui.

13 R. Dont huit de ces douze (12) corrections là sont
14 issues de topologie qu'on a manquées. Qu'on a
15 manqué vraiment le changement topologique. Les
16 quatre autres corrections, pour l'année deux mille
17 quinze (2015), sont plutôt issues de doublons et de
18 priorisations de calcul, là, donc qui sont de la
19 façon dont on l'a implanté. C'est un peu de la
20 terminologie, là, juste pour séparer les choses. Je
21 m'en suis remis strictement à ce que vous aviez
22 écrit dans votre question.

23 Q. [108] O.K. Donc, si je continue l'exercice avec
24 vous, juste qu'on se comprenne bien. Lignes 12, 13,
25 14 de la réponse 10.1, c'est... et on compare ça à

1 deux mille seize (2016). Donc, c'est douze (12) sur
2 dix-sept (17), est-ce que c'est ça que je dois
3 comprendre?

4 R. Exact.

5 Q. [109] Et pour compléter tout simplement le tableau
6 6.2, donc à ce moment-là, c'est onze (11) sur dix-
7 huit (18) pour ce qui est de l'année deux mille
8 dix-sept (2017)?

9 R. Exact.

10 Q. [110] O.K. Ce qu'on appelle « des données », à ce
11 moment-là. Parfait.

12 R. Non.

13 Q. [111] Des équations, j'ai fait l'inverse.

14 R. Oui. Oui, ce sont des corrections qui touchent les
15 équations.

16 Q. [112] O.K. Vous avez distingué ceux qui viennent de
17 la topologie, particulièrement. Parfait.

18 R. En 6.2...

19 Q. [113] En 6.2.

20 R. ... on parle vraiment de la question de la
21 topologie.

22 Q. [114] Très bien. Là, si on prend les autres, les
23 données, les corrections aux données, et on prend
24 toujours nos lignes à 10.1, là, donc pour deux
25 mille quinze (2015), deux mille seize (2016) et

1 deux mille dix-sept (2017). Vous avez quatre,
2 quatre et trois, respectivement, qui donne onze
3 (11) au total. Ça va? Alors, sur quel type de
4 données ont été apportées les onze (11) corrections
5 dont il est question à la question 10.1, et sur
6 quel pas de temps, en général, si c'est général; si
7 c'est spécifique, peut-être nous le préciser?

8 R. Il s'agit de mesures associées à des
9 transformateurs et c'est des données horaires.

10 Q. [115] Question, peut-être sans référence
11 particulière à la preuve, là, mais à qui
12 appartiennent les instruments de mesure à la
13 frontière entre le réseau du transport et le réseau
14 de distribution, c'est-à-dire là où le Transporteur
15 mesure l'énergie livrée?

16 R. Ces mesures appartiennent à TransÉnergie.

17 Q. [116] Ensuite je vous amène à la page 29, toujours
18 dans la même pièce, réponse... tableau R12.2, où on
19 parle de l'impact sur l'économie des pertes à la
20 pointe en mégawatts, des hypothèses de l'analyse
21 dans le dossier de Chamouchouane appliquées à
22 l'analyse sur l'année deux mille seize (2016). Je
23 veux juste comprendre certains des éléments qu'il y
24 a dans ce tableau-là correctement. Juste
25 comprendre, tout d'abord on parle d'un tracé, du

1 tracé vers Duvernay. Est-ce qu'il y a eu des
2 modifications de tracé ou peut-être que c'est une
3 façon de le mentionner différemment?

4 M. BENOÎT DELOURME :

5 R. Oui, je peux m'exprimer là-dessus, si vous le
6 souhaitez.

7 Q. [117] S'il vous plaît.

8 R. J'aimerais clarifier quelques éléments là-dessus.
9 Dans le dossier 3887-2014, là, la demande
10 d'investissement que nous avons formulée pour un
11 point un milliard (1,1 G), là, concernait un tracé
12 Chamouchouane-Duvernay, ça c'est très clair. C'est
13 le tracé qu'on a construit. Ça, il n'y a pas de
14 doute là-dessus. Là où... je dirais grâce à vous,
15 on a recreusé nos affaires pour essayer de
16 justement faire le pont entre 3887 et puis
17 l'analyse qu'on avait faite sur les patent
18 (phonétique) deux mille seize (2016), là, on s'est
19 aperçu que dans l'analyse économique révisée du
20 dossier 3887 en deux mille quatorze (2014), qui
21 avait été déposé juste avant les audiences, le
22 volume de pertes qui avait été estimé avait été
23 fait en comparant un écoulement de puissance avec
24 les neuf plateformes et un écoulement de puissance
25 avec une ligne, la ligne courte. Donc, l'erreur,

1 elle provient d'ici, là.

2 Q. [118] La ligne quoi, excusez?

3 R. La ligne courte, la ligne telle qu'on la voyait en
4 deux mille neuf (2009). Donc, l'erreur, elle était
5 là. C'est-à-dire que dans le tableau de l'analyse
6 économique, les dollars actualisés associés aux
7 pertes évitées avaient été calculés sur un écart
8 entre deux « load flows » qui n'étaient pas les
9 bons « load flows », les bons écoulements de
10 puissance, pardon.

11 Par contre, les dollars actualisés associés
12 à la construction de la ligne étaient bien celles
13 de la grande ligne, la longue ligne, donc voilà.
14 Là, où on se rassure, c'est qu'on se rappelle que
15 l'analyse économique de 3887, elle était largement
16 en faveur de la ligne. Donc, même si on avait
17 surévalué le volume associé aux pertes, là,
18 évitées, le choix, là, ça ne change rien au choix
19 qu'on a fait dans 3887.

20 Donc maintenant, quand vous nous avez
21 demandé de reconstituer à partir de l'année deux
22 mille seize (2016) de référence, comment est-ce
23 qu'on peut essayer de retrouver un écart comparable
24 à 3887? On vous a proposé le tableau de la DDR.
25 Comment on l'a construit? Parce qu'il n'est pas

1 facile à comprendre, ce tableau-là. On a comparé...
2 donc dans 3887, on compare un scénario de ligne
3 avec un scénario de plate-forme. Donc, c'est
4 essentiel de comparer un écart de perte entre une
5 ligne et des plate-formes. Alors on est parti du
6 réseau de deux mille seize (2016), huit mille sept
7 cent quatre-vingt-quatre (8 784), le réseau de deux
8 mille seize (2016), comme je vous ai montré tout à
9 l'heure, on a fabriqué une variante avec la ligne
10 Chamouchouane-Duvernay, celle qu'on va mettre en
11 service l'année prochaine. On a fabriqué huit mille
12 sept cent quatre-vingt-quatre (8 784) autres
13 situations de réseau avec les neuf plate-formes.
14 Donc, l'écart de pertes entre les huit mille sept
15 cent (8 700)... bien en fait là on parle en
16 mégawatts, on va prendre la fine pointe, d'accord.
17 Donc, la fine pointe hivernale de deux m mille
18 seize (2016) comparée à la fine pointe hivernale
19 deux mille seize (2016) avec la ligne
20 Chamouchouane-Duvernay, telle qu'on l'a construite,
21 c'est quarante-trois mégawatts (43 MW) d'écart de
22 pertes. La fine pointe hivernale deux mille seize
23 (2016) de référence par rapport à la fine pointe
24 hivernale avec les neuf plate-formes, ça fait
25 treize (13) mégawatts de pertes. Donc, l'écart

1 entre les deux moins quarante-trois (-43) moins
2 moins treize (-13) ou si vous voulez moins moins
3 quarante-trois -(-43) plus treize (13), ça fait
4 cinquante-six (56), donc il y a cinquante-six
5 mégawatts (56 MW) de pertes, d'écart de pertes
6 entre le fine pointe deux mille seize (2016) avec
7 ligne longue et fine pointe deux mille seize (2016)
8 avec neuf plate-formes. D'accord.

9 Maintenant, pour essayer de remonter
10 jusqu'à trente-huit quatre-vingt-sept (3 887), il y
11 a cette erreur de ligne qui n'est pas... qui est
12 trop longue. Donc, on revient avec une ligne
13 courte, donc ça c'est la deuxième ligne du tableau.
14 Je ne sais pas si vous suivez, on est à HQT-13,
15 Document 2.2, là, monsieur Cadrin y avait fait
16 référence.

17 Q. [119] Oui, tableau 12.2, à la page...
18 (14 h 27)

19 R. C'est ça, tableau 12.2. Donc là, on a la ligne
20 Chamouchouane-Bout-de-l'île, donc c'était celle
21 qu'on voyait au tout début, début de notre première
22 analyse économique, celle de deux mille neuf
23 (2009), celle qui avait fait qu'on avait lancé
24 l'avant-projet, l'initiale. Donc, quand on met
25 cette ligne courte, que je qualifie de courte, qui

1 va de Chamouchouane jusqu'à Bout-de-l'île dans le
2 fine pointe deux mille seize (2016), l'écart de
3 perte entre la fine pointe deux mille seize (2016)
4 et la fine pointe deux mille seize (2016) avec la
5 ligne courte, c'est soixante-quatre mégawatts
6 (64 MW). L'autre réseau, bien la fine pointe deux
7 mille seize (2016) avec les neuf plate-formes, il
8 n'a pas bougé évidemment, c'est le même. Donc, là
9 l'écart de pertes entre fine pointe ligne courte et
10 fine pointe neuf plate-formes, ça fait soixante-
11 dix-sept mégawatts (77 MW). O.K. Maintenant, on se
12 rappelle que dans 3887, on avait évalué l'écart de
13 pertes sur un réseau projeté. Donc, c'était un
14 réseau qui contenait notamment des demandes
15 d'OASIS, qui était un « pending » dans notre liste.
16 O.K. Donc là, on arrive à la troisième (3e) ligne
17 de notre tableau dans lequel on va ajouter, dans le
18 réseau deux mille seize (2016), des éléments
19 correspondants à ce qui va se passer, à savoir
20 Romaine-3 et Romaine-4 vont être accordés et on a
21 deux interconnexions qui sont dans notre liste de
22 demandes d'OASIS, qui vont se réaliser. Donc, on a
23 augmenté le transit sur le réseau pour tenir compte
24 de ces choses-là. Donc, là on obtient deux mille
25 seize (2016) que je qualifie d'ajustée pour tenir

1 compte d'OASIS avec la ligne courte. Donc, là on a
2 deux cent trente-neuf mégawatts (239 MW) d'écart
3 par rapport aux deux mille seize (2016) fine
4 pointe, qui s'est réalisé. À côté, on va avoir les
5 neuf (9) plate-formes sur le réseau deux mille
6 seize (2016) projeté, deux mille seize (2016)
7 OASIS, appelons-le comme ça, et l'écart de pertes
8 entre celui-là et le réseau deux mille seize (2016)
9 réalisé, bien c'est trois cent trente-cinq
10 mégawatts (335 MW). Donc, l'écart de pertes entre
11 le réseau deux mille seize (2016) projeté, avec la
12 ligne courte, et deux mille seize (2016) projeté
13 avec les neuf (9) plate-formes arrive à quatre-
14 vingt-seize mégawatts (96 MW). Donc, là on se
15 retrouve pas trop loin du cent mégawatts (100 MW)
16 qu'on avait annoncé dans 3887.

17 Maintenant, ce qu'on constate, c'est que le
18 niveau de charge qu'on lit dans le réseau projeté,
19 bien, ça correspond à peu près, en termes de BQ, à
20 ce que le Distributeur projette pour les années
21 vingt (2020), vingt et un (2021). Donc, c'est-à-
22 dire que c'est un futur proche.

23 Le même exercice dans la DDR suivante,
24 12.14, dans lequel, en fait, on a annoncé des
25 écarts de pertes en énergie. Bien, là comme on a

1 fait cet exercice, c'est le tableau 12.4. Bien, au
2 lieu de faire l'exercice juste à la fine pointe, on
3 a fait l'exercice sur les huit mille sept cent
4 quatre-vingt-quatre (8784) heures de l'année. Donc,
5 on va modifier huit mille sept cent quatre-vingt-
6 quatre (8784) heures puis on va faire le même
7 exercice de projection à chaque fois. Et là, les
8 pertes en énergie... Est-ce que vous voulez que
9 j'arrête, ou...

10 Q. [120] Non. Non. Je regarde le tableau auquel vous
11 faites référence pour vous suivre, justement.

12 R. O.K. Bien allez-y.

13 Q. [121] Continuez.

14 R. Ça va?

15 Q. [122] Oui.

16 R. Dans ce tableau-là, l'énergie comme on la calcule,
17 bien, on la calcule comme un peu la même
18 méthodologie que l'analyse de sensibilité qu'on a
19 faite. C'est-à-dire, on fait huit mille sept cent
20 quatre-vingt-quatre (8784) points qu'on projette
21 avec les mêmes hypothèses que je viens de vous
22 expliquer. Puis là, on mesure l'écart de pertes
23 pour chacun d'entre eux et on les somme sur
24 l'année. C'est comme une intégrale par escaliers,
25 on va dire un truc simple. Donc, c'est la même

1 chose. Quand on a dit qu'on avait calé dans Micoua-
2 Saguenay. Quand on a dit qu'on avait calé le
3 polynôme par rapport à une projection deux mille
4 dix-sept (2017), c'est la même chose qu'on a faite.
5 On a fait les huit mille sept cent soixante (8760)
6 points en deux mille dix-sept (2017), qu'on a
7 ajustés et là, on a fait la somme pour chacun
8 d'entre eux, de l'écart, et ça, ça nous a donné le
9 volume en énergie. C'est la même méthode.

10 Donc, les volumes en énergie que vous voyez
11 là, c'est des volumes qu'on a déduits des huit
12 mille sept cent quatre-vingt-quatre (8784) points
13 en deux mille seize (2016), avec les ajustements
14 dont je vous parle. Et là, de la même manière, les
15 volumes en énergie qu'on voit transiger sur
16 l'année, parce que là, on s'arrime aussi, il ne
17 s'agirait pas de transiger trois cent
18 térawattheures (300 TWh) dans l'année, ça serait
19 absurde. Donc, les volumes transigés dans l'année,
20 bien, correspondent à peu près à une projection du
21 Distributeur pour l'horizon vingt et un, vingt-deux
22 (2021-2022). Donc, c'est pareil, c'est un futur
23 proche.

24 Donc, on se rappelle que dans 3887, on n'a
25 jamais dit que c'était une vision du réseau de la

1 mise en service. On a toujours dit que c'était une
2 vision future avec les besoins éventuels, on se
3 rappelle du débat. Et donc, c'était un réseau qui
4 était projeté puisqu'il fallait s'assurer que la
5 solution, elle marchait dans le temps, c'était des
6 besoins équivalents. Donc, il fallait aller un peu
7 plus loin dans le temps. Donc, les volumes de
8 pertes qu'on estime, en écart, il est toujours sur
9 ces volumes projetés. Par contre, d'un point de vue
10 méthodologique, on fait le choix de commencer à les
11 rentrer en dollars actualisés dès la mise en
12 service, mais par contre, on les garde constants
13 sur toute la durée de l'analyse économique. C'est-
14 à-dire que peut-être qu'on surestime un petit peu
15 entre la date de mise en service puis la date à
16 laquelle le réseau va réellement atteindre cette
17 pointe-là. Je suis d'accord, j'en consens, on
18 surestime peut-être légèrement. Par contre, passé
19 cette date, on s'attend quand même à ce que le
20 réseau continue à croître et que là, bien là, on
21 sous-estime largement le poids de ces pertes-là
22 puisque le réseau continuant à croître bien les
23 pertes évitées par un scénario... les lignes vont
24 continuer à grandir, grandir, grandir, alors que,
25 nous, on les a considérées « flates » pour notre

1 analyse économique.

2 (14 h 33)

3 Donc, si je résume, on n'a pas comparé les
4 bons points dans 3887, ça, c'est une erreur, j'en
5 consens, je suis d'accord avec ça. Néanmoins, on se
6 rappelle que la robustesse de l'analyse économique
7 à l'époque était telle qu'on considère que c'était
8 bon, que ça ne changeait pas le choix.

9 Maintenant, quand on fait le pont entre
10 deux mille seize (2016) et aujourd'hui, on l'a
11 reconstitué tel que je l'ai expliqué dans les
12 tableaux, en termes de puissance et en termes
13 d'énergie grâce à une projection sur huit mille
14 sept cent soixante (8760) points dans l'année. Est-
15 ce que c'est... est-ce que c'est plus clair?

16 Q. [123] Dans votre... Peut-être, commençons tout
17 simplement par la méthodologie de la ligne 1... la
18 ligne 1... la ligne longue, alors c'est le 1,
19 raison 1. Et ensuite, on voit à la deuxième ligne
20 qui est la ligne courte, mais c'est la deuxième
21 ligne du tableau aussi là, alors je ne veux pas
22 faire de sémantique. Donc, vous avez les
23 différentiels de pertes par rapport à deux mille
24 seize (2016) en mégawatt. Comment expliquez-vous le
25 moins quarante-trois (-43) versus le moins

1 soixante-quatre (-64) pour quelques kilomètres de
2 différence, si je ne m'abuse. Je regarde
3 visuellement dans ma tête là Duvernay versus...

4 R. Oui. Bien, on a été surpris nous aussi, hein! Je ne
5 peux pas le cacher là, mais effectivement, sur une
6 ligne, mais aussi, elle est très stratégique la
7 ligne Chamouchouane - Montréal là. Et donc le fait
8 qu'elle attache les corridors entre eux là, elle
9 draine quand même beaucoup de courant.

10 Donc, le fait qu'on la rallonge, eh! bien,
11 elle draine moins de courant. En drainant moins de
12 courant, bien ça marche moins bien. Donc là,
13 l'écart...

14 Q. [124] Qu'est-ce que vous avez dit à la fin de votre
15 phrase? Parce que vous l'avez dit vite là, mais...

16 R. Elle tire moins... ça tire moins qu'on voulait et
17 puis... Bien, elle n'est pas aussi... elle est plus
18 résistante. Comme elle est plus longue, elle est
19 plus résistante là. La résistance de la ligne,
20 c'est... la résistance, ça dépend des kilomètres
21 là. La résistance de la ligne dépend de sa
22 longueur, donc plus la ligne est longue, plus elle
23 a de la résistance. Donc, plus le courant qui va
24 passer dedans, RI carré, va générer des pertes,
25 donc ça va moins aider.

1 Donc, c'est-à-dire que la première ligne,
2 on a une ligne longue, donc...

3 Q. [125] Hum, hum.

4 R. ... et la deuxième ligne, on a une ligne plus
5 courte, donc a plus de gains de pertes. Comment
6 dire? Ça fait plus baisser les pertes. Il ne faut
7 pas faire trop trop de doubles négations là,
8 mais...

9 Q. [126] Donc, on va essayer de le dire autrement.

10 R. Non, mais il y a un vingt mégawatts (20 MW), il y a
11 un vingt mégawatts (20 MW) d'écart. Il y a un vingt
12 mégawatts (20 MW) d'écart. Oui.

13 Q. [127] Ça, je le vois, mais la question, je suis
14 capable de...

15 R. C'est la ligne de...

16 Q. [128] ... je suis capable de lire.

17 R. C'est juste la longueur de la ligne. On prend le
18 même même lot de flot là, on a vraiment le même
19 écoulement de puissance, excusez-moi, le même
20 écoulement de puissance. Le fait de rentrer à un
21 bout de ligne, on avait une ligne plus courte que
22 passer à Duvernay. Parce qu'on se rappelle, on ne
23 va pas juste à Duvernay là, c'est pas le point
24 d'arrivée là, mais... La ligne qui va à Duvernay
25 rejoint... Alors, dans notre jargon, elle s'appelle

1 la 7016 là, on rejoint la Vérendrye-Duvernay. Donc
2 là, en fait, à quelque part, il faudrait une carte
3 là, mais au lieu de passer à l'est du réservoir
4 Taureau, on passe à l'ouest du réservoir Taureau
5 puis... donc on fait quand même pas mal un croche
6 là, ça rallonge beaucoup. Je pourrais vous donner
7 les kilomètres, je ne les ai pas en tête, là.

8 Q. [129] Là ce ne sont pas toutes mes questions, vous
9 en donner beaucoup.

10 R. Non, mais... non, mais j'essaie d'expliquer là.

11 Q. [130] Oui. Non, je ne veux pas vous empêcher,
12 surtout pas de donner des détails additionnels pour
13 justifier ce que vous avez fait comme tableau.
14 Mais, je veux résumer peut-être en une ligne,
15 encore une fois, sans faire de mauvais jeu de mots.
16 La ligne longue a plus de pertes, est-ce que c'est
17 exact de dire ça là?

18 R. Oui.

19 Q. [131] Tout simplement. Ensuite, vous avez... je
20 vous amène maintenant toujours dans le même tableau
21 12.2, à la dernière ligne là, un plus deux, plus
22 trois.

23 R. Hum, hum.

24 Q. [132] Ça va. Et vous avez ajouté un certain nombre
25 de choses. Vous avez marqué l'ajout de production,

1 de charges et interconnexion. En termes d'ajout de
2 charges, combien de puissance, combien d'énergies
3 annuelles ont été ajoutées pour deux mille seize
4 (2016) là dans votre tableau?

5 R. Bien, en puissance...

6 Q. [133] Les chiffres.

7 R. ... en puissance ou en énergie?

8 Q. [134] Les deux, s'il vous plaît.

9 R. L'ordre de grandeur, je pense que c'est à peu près
10 mille mégawatts (1000 MW) de charge. Puis en termes
11 d'énergie, je pense qu'on a considéré que c'était
12 un mille mégawatts (1000 MW) plutôt de nature type
13 « data center » là quelque chose qui est pas mal
14 utilisé toute la journée.

15 Q. [135] Donc, avec un FU assez élevé, c'est ça que
16 vous dites?

17 R. Oui.

18 Q. [136] O.K.

19 R. Mais, comme je vous disais là, j'ai pas les
20 chiffres en tête là, en tête. Pardon. Mais, en
21 gros, en termes de puissance, on est en vingt,
22 vingt et un (2020-221) et en termes d'énergie, on
23 est en vingt et un, vingt-deux (2021-2022) là par
24 rapport à la prévision du Distributeur, la
25 dernière.

1 (14 h 38)

2 Q. [137] Merci pour ces compléments d'informations. Je
3 vous encourage en vous disant qu'il reste peu de
4 temps à mes questions. Je vais vous amener
5 maintenant dans notre mémoire, plus
6 particulièrement. Excusez-moi, à la page 5 et 6, je
7 ne vous ai pas donné la cote, mais c'est C-AHQ-ARQ-
8 0026, donc c'est une seule cote. Alors, voici ce
9 qui suit, le passage pertinent, donc, que vous
10 pouvez voir. Donc :

11 Le Transporteur utilisait alors deux
12 méthodes dont il pouvait comparer les
13 résultats afin de les valider à partir
14 de deux sources différentes.

15 Et on mentionne entre guillemets :

16 Les pertes de transport sur le réseau
17 d'Hydro-Québec peuvent être estimées
18 de façon analytique ou obtenues à
19 partir de données de mesurage. La
20 méthode analytique permet un découpage
21 des pertes par composante mais les
22 résultats sont fonction des hypothèses
23 retenues. Les pertes obtenues par
24 mesurage, par contre, sont évaluées
25 pour l'ensemble du réseau sans

1 distinguer les composantes. Cette
2 approche est cependant plus précise,
3 d'autant plus qu'Hydro-Québec a
4 investi au cours des dernières années
5 pour élargir la portée du mesurage à
6 l'ensemble du réseau de transport.

7 Vous voyez qu'il y a des soulignés également dans
8 le texte au niveau de certaines expressions.

9 La conception du modèle analytique
10 était basée sur des principes
11 électriques et physiques définissant
12 le transport et la transformation de
13 l'électricité. Le modèle analytique
14 était calibré sur une année de
15 référence pour être ensuite utilisé en
16 mode prévisionnel sur d'autres années
17 et utilisait notamment des logiciels
18 de répartition des puissances.

19 La question, est-ce que la méthode analytique dont
20 il était question est toujours utilisée et sinon
21 depuis quand elle ne l'est plus?

22 M. BENOIT DELOURME :

23 R. Bien. Francis avait déjà offert un bout de réponse
24 là-dessus en expliquant que ça avait été utilisé
25 une fois.

1 Q. [138] Une fois, c'est ça?

2 R. Puis que depuis on ne s'en servait pas.

3 Q. [139] Est-ce que vous avez pris connaissance du
4 modèle, de toute façon, analytique? Vous le
5 connaissez? La méthode LNC?

6 R. Oui. On en a pris connaissance là. Si on veut le
7 démystifier un petit peu là. Donc, le modèle
8 analytique, il essayait d'estimer les pertes par
9 effet joule en fonction de la puissance journalière
10 plus une certaine variabilité quotidienne et puis
11 saisonnière là. Le gros de l'effort était sur cette
12 évaluation-là et après ça, il y avait un morceau
13 qui était pour les effets couronnes puis les effets
14 shunt puis les effets par induction, mais en gros,
15 ces trois (3) autres familles là étaient plutôt
16 constantes là, on va dire, c'était assez simplement
17 modalisé.

18 Et donc, je dirais que le gros de
19 l'intelligence, il était dans cette évaluation des
20 pertes par effet joule. Et aujourd'hui, bien,
21 Francis vous l'a expliqué là, les outils ont
22 beaucoup, beaucoup, beaucoup évolué. Et puis
23 aujourd'hui, l'utilisation de sorties d'estimations
24 d'états, de sorties de notre SCADA, nous semblent
25 beaucoup plus prometteuses. Puis, en tout cas, je

1 ne veux pas paraphraser ce que tu as dis, Francis
2 là, mais on fait une pierre deux coups avec un
3 modèle de type estimation d'états. C'est parce que
4 non seulement on va pouvoir évaluer les volumes de
5 pertes par effets joules comme on l'a fait dans
6 l'analyse qu'on vous a présentée aujourd'hui, mais
7 en plus, on va pouvoir travailler sur l'interface
8 avec le Distributeur. Tandis qu'un modèle
9 analytique, il va vous donner un volume, mais il ne
10 vous dira pas comment se comporte l'interface avec
11 le Distributeur. Tandis qu'avec un modèle SCADA,
12 avec une représentation du réseau. Bien le poste
13 Sainte-Émilie-de-l'Énergie, non seulement on va le
14 modeliser, on va voir ce qui sort de Sainte-Émilie-
15 de-l'Énergie. Donc, on va pouvoir valider avec
16 l'équation de Sainte-Émilie-de-l'Énergie et on va
17 pouvoir le regarder deux fois, qu'est-ce que qui
18 passe par Sainte-Émilie-de-l'Énergie puis on va
19 pouvoir estimer sur l'ensemble du réseau, donc
20 spatialement, comme je l'expliquais ce matin,
21 c'était quoi les pertes RI(2) sur l'ensemble du
22 réseau, à ce moment-là. Et ça, on va pouvoir le
23 comparer avec le volume dans le SSEP.

24 Donc, grâce à un modèle de réseaux, on
25 valide à la fois la donnée macroscopique, spatiale

1 et temporelle et également l'interface avec le
2 Distributeur. Donc, pour nous là, on considère que
3 c'est beaucoup plus prometteur et c'est ça qu'on va
4 développer avec l'IREQ, beaucoup plus prometteur
5 qu'un modèle analytique qui n'est que macro.

6 Oui. Puis il ne faut pas oublier que le
7 modèle analytique, c'est ça qui est complexe. C'est
8 que le modèle analytique, il l'avait calé sur SSEP
9 à l'époque. Il avait calé sur ça alors. Donc, ils
10 avaient un modèle analytique qu'ils avaient calé
11 sur ce truc-là, puis là c'est lui qu'on cherche à
12 valider. Donc, ce n'est pas évident de... On se
13 coupe un peu la branche sur laquelle on est assis
14 là un peu là, il faut faire attention.

15 (14 H 42)

16 Q. [140] Tant qu'on ne la coupe pas jusqu'au bout.
17 Alors, page 7, toujours du même Mémoire là, donc la
18 pièce C-AHQ-ARQ-0026. Alors, on fait pas lecture de
19 l'ensemble de la page mais vous allez voir quelques
20 éléments, là. Donc, dans le fond, le paragraphe qui
21 commence par :

22 Ces diverses mesures étaient alors
23 recueillies aux trois secondes et,
24 compte tenu de la grande quantité des
25 données, seulement les données

1 horaires étaient conservées pour fins
2 de statistiques et de calcul de
3 pertes.

4 On continue un peu plus loin :

5 Le Transporteur indiquait que les
6 pertes étaient alors calculées de
7 façon horaire.

8 Et vous avez une citation à cet effet, que je vais
9 vous lire :

10 Le mesurage a l'avantage de permettre
11 l'évaluation des pertes sur une base
12 ponctuelle, notamment à l'heure de
13 pointe du réseau, les pertes de
14 transport sont établies sur une base
15 horaire en faisant la différence entre
16 les puissances entrant et sortant du
17 réseau de transport. La consommation
18 des centrales était retirée de cette
19 évaluation. Les pertes de transport en
20 énergie pour un mois ou une année sont
21 obtenues par la sommation des pertes
22 horaires en puissance.

23 Alors, vous avez le dernier paragraphe:

24 Comme nous verrons à la section
25 suivant, il semblerait que cette

1 évaluation horaire n'a plus lieu
2 aujourd'hui, ce qui pourrait expliquer
3 en grande partie les difficultés à
4 bien valider les données de pertes.

5 Alors, la question est la suivante. Depuis quand le
6 calcule-t-on plus les pertes sur une base horaire?

7 M. FRANCIS MONETTE :

8 R. Moi, je proposerais de prendre l'engagement pour
9 confirmer la date. J'ai une date en tête mais je
10 veux être certain de vous communiquer la bonne
11 date, là.

12 Q. [141] Alors, depuis quand ne calcule-t-on plus...

13 R. Pardon.

14 Q. [142] Excusez-moi, j'allais phraser votre
15 engagement.

16 R. Oui, oui. Pardon. Allez-y, allez-y.

17 Q. [143] C'est bon? O.K. Depuis quand ne calcule-t-on
18 plus les pertes sur une base horaire, en référence
19 à la page 7 de la pièce C-AHQ-ARQ-0026. Qui est
20 l'engagement numéro 4.

21

22 E-4 (HQT) : Depuis quand ne calcule-t-on plus les
23 pertes sur une base horaire.

24 Référence : Page 7 de C-AHQ-ARQ-0026

25 (AHQ-ARQ)

1 Q. [144] Vous aviez l'air de vouloir rajouter quelque
2 chose, je vous ai coupé la parole. Allez-y.

3 R. Bien, en fait, oui, ce que je voulais ajouter sur
4 ce dossier-là, la raison pour laquelle ce
5 changement-là a été fait, c'est pour tirer profit à
6 des données de compteurs, qui sont beaucoup plus
7 précises que les données... que les mesures
8 d'exploitation. Donc, c'est pour cette raison-là
9 que ce changement a été fait jadis.

10 Q. [145] On verra le quand jadis en question. C'est
11 beau. Ça complète les questions de l'AHQ-ARQ. Je
12 vous remercie. Merci beaucoup.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci beaucoup. Maître Sarault. Vous aviez annoncé
15 quinze (15) minutes, je me demandais si...

16 Me GUY SARAULT :

17 Pardon?

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Vous aviez annoncé une quinzaine de minutes, je ne
20 sais pas si vous êtes toujours partant pour une
21 quinzaine de minutes? Je vous dis ça parce qu'on a
22 à peu près une demi-journée de retard et ce qui
23 risque d'arriver, parce que je ne veux pas retarder
24 le MRI, ça va être des plaidoiries par écrit, si on
25 n'est pas capable de les faire demain après-midi.

1 Alors, c'est pour ça, c'est pour la portion,
2 évidemment taux de pertes. Alors, si on est capable
3 de profiter de chacun des quinze (15) minutes qu'il
4 nous reste, j'aimerais qu'on puisse le faire.

5 Merci.

6 Me GUY SARAULT :

7 Alors, bonjour. Je vais essayer d'utiliser mon
8 quinze (15) minutes de la façon la plus judicieuse
9 possible dans les circonstances, même si, je vous
10 avouerais, je suis un petit peu fatigué.

11 (14 h 43)

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT :

13 Q. [146] D'abord, je voudrais aller à la pièce B-0179,
14 qui est la DDR numéro 2 de l'AQCIE-CIFQ. Et, si
15 vous allez à la page 6, nous avons demandé de nous
16 fournir la puissance reçue à la pointe en
17 mégawatts, la puissance livrée à la pointe en
18 mégawatts, les pertes par effet joule à la pointe,
19 mégawatts. L'énergie annuelle reçue en
20 térawattheures, l'énergie annuelle livrée en
21 térawattheures, les pertes totales annuelles en
22 gigawattheures, les pertes totales annuelles par
23 effet joule en g.wattheures, et pertes totales
24 annuelles sur le réseau en g.wattheures également,
25 et enfin les pertes totales annuelles par effet

1 Joule sur réseau, sept cent trente-cinq (735 kV) en
2 gWh, g.wattheures encore.

3 Vous nous avez fourni l'énergie annuelle
4 reçue en térawattheures, l'énergie annuelle livrée
5 en térawattheures et les pertes totales seulement
6 annuelles en gigawattheures. Pourtant, dans votre
7 preuve principale à la pièce B-0092, je suis
8 maintenant à la page 51, vous mentionnez que :

9 Les pertes par effet couronne pour les
10 années 2015 et 2016 ont été estimées
11 selon la méthode décrite à la section
12 3.2.2.

13 Donc, elles ont été estimées. Et à la section
14 3.2.2, il est indiqué notamment que les pertes par
15 effet couronne sont évaluées par la différence
16 entre les mesures de transits aux extrémités des
17 lignes à sept cent trente-cinq (735 kV) et les
18 pertes par effet Joule calculées, donc le calcul a
19 été fait. Alors notre demande, sachant que vous
20 avez estimé les pertes par effet couronne pour les
21 années deux mille quinze (2015) et deux mille seize
22 (2016), et que ces pertes sont obtenues en faisant
23 la soustraction entre les pertes globales sur la
24 ligne et les pertes par effet Joule, on vous
25 demanderait de nous fournir la valeur estimée des

1 pertes par effet couronne pour les années deux
2 mille quinze (2015) et deux mille seize (2016),
3 puisqu'elles ont été estimées. Mais on peut en
4 faire un engagement si c'est pas possible.

5 M. BENOÎT DELOURME :

6 R. Non, non, c'est... je vais juste vous réexpliquer
7 ce qu'on avait. Dans l'analyse qu'on a faite sur
8 les facteurs influençant le taux de pertes, on a
9 voulu être le plus exhaustif possible et le plus
10 ouvert possible. Donc, on a utilisé des outils à
11 l'IREQ, qui permettent d'estimer la part de l'effet
12 couronne en corrélant un modèle de... y avait-il
13 des conditions propices à de l'effet couronne dans
14 une partie géographique du réseau? Et sur ces zones
15 identifiées, alors on était capable de faire le
16 calcul que monsieur décrit.

17 Ce calcul-là, il est très entaché
18 d'erreurs. Donc, ça nous donne une valeur
19 approximative du volume global. On s'est dit que
20 c'était intéressant de s'en servir pour faire une
21 comparaison macroscopique entre ce qui s'est passé
22 en deux mille quinze (2015) et deux mille seize
23 (2016). Par contre, de là à sortir un chiffre
24 officiel des pertes par effet couronne pour une
25 année donnée, nous, on pense que ce n'est pas

1 d'assez bonne qualité pour qu'on puisse s'en
2 servir.

3 Les données qu'on a livrées en 2.2 sont
4 toutes issues du système SSEP. Donc, elles sont
5 toutes issues de ce système-là, validées et comment
6 dire, travaillées avec tous les efforts que
7 l'équipe de Francis développe. Donc, le niveau de
8 qualité entre ce qu'on a donné dans l'analyse qui
9 permet de quantifier puis de dire que, bien il y a
10 à peu près zéro virgule un pour cent (0,1 %) de
11 pertes de plus, si jamais on avait eu des
12 conditions météo de deux mille quinze (2015) qui
13 s'appliquent à deux mille seize (2016), qui donne
14 un ordre de grandeur d'un facteur influençant.
15 Donc, ça permet bien d'identifier un facteur
16 influençant, mais de là à dire exactement quelle
17 est la part en termes de gigawattheures, là, moi,
18 je ne suis pas à l'aise du tout, là, donc on ne
19 voulait pas sortir un chiffre de cette nature-là.
20 C'était pas... moi, en tant qu'ingénieur, là, je
21 n'ai pas confiance, là.

22 Q. [147] Mais est-ce qu'il serait possible de nous
23 remettre ce que vous avez en indiquant tous les
24 bémols que vous jugez nécessaires dans les
25 circonstances et il pourra nous appartenir de juger

1 si cette information-là a un degré d'exactitude ou
2 de fiabilité qui peut en permettre l'usage?

3 R. Bien, là, je ne suis pas d'accord sur si vous, vous
4 en jugerez, là. C'est parce que vous n'avez pas les
5 paramètres qui permettent de le calculer, là. C'est
6 moi qui en juge peut-être, là. Maintenant, c'est
7 ça, c'est...

8 Q. [148] Et vlan!

9 R. Bien, on peut le faire, mais il y aura tous les
10 cavéats qui vont avec.

11 Q. [149] Avec les cavéats qui vont avec. Ce serait
12 l'engagement 5.

13 R. Si je le formule, ce serait : livrer pour les
14 années...

15 Q. [150] Deux mille quinze/deux mille seize (2015-
16 2016).

17 R. Deux mille quinze/deux mille seize (2015-2016), la
18 part estimée en termes d'énergie annuelle associée
19 à l'effet couronne.

20 Q. [151] Exact.

21 R. Parfait.

22 Q. [152] Et la manière que ça a été calculé, mais...
23 et s'il y a des cavéats, indiquer et faites-le.

24 R. D'accord.

25

1 E-5 (HQT) : Fournir pour les années 2015-2016 la
2 part estimée en termes d'énergie
3 annuelle associée à l'effet couronne
4 et préciser la manière dont cela a été
5 calculé (demandé par l'AQCIE-CIFQ)

6
7 (14 h 54)

8 Q. [153] Je voudrais savoir que vous avez aussi fourni
9 les pertes totales annuelles pour les années deux
10 mille quinze (2015), deux mille seize (2016), en
11 réponse à certaines DDR d'autres intervenants. Je
12 voudrais savoir s'il est exact de dire que la
13 valeur des pertes par effet joule peut être obtenue
14 en faisant la différence entre la valeur des pertes
15 totales et la valeur des pertes par effet couronne?

16 M. FRANCIS MONETTE :

17 R. En fait, la réponse ici c'est non, ça ne serait pas
18 exact puisque les pertes totales d'une part, si on
19 enlève les pertes par effet couronne estimées, déjà
20 en partant, on n'arriverait pas à la bonne réponse
21 pour les pertes par effet joule, mais surtout...

22 Q. [154] Bien. C'est parce qu'il y aurait les deux
23 autres sortes de pertes?

24 R. Mais surtout, c'est qu'il y a d'autres sources de
25 pertes.

1 Q. [155] Hum, hum.

2 R. Comme Benoît nous l'a présenté ce matin.

3 Q. [156] Bien. Il y en a quatre (4).

4 R. Dans les pertes « shunt », et caetera. Donc, votre
5 affirmation n'est pas exacte à savoir qu'on peut
6 déduire les pertes par effet joule en prenant les
7 pertes totales moins les pertes par effets
8 couronnes estimées d'ailleurs.

9 Q. [157] Donc, votre estimé des pertes par l'effet
10 joule, ce n'est pas effectué de la manière que je
11 viens de le décrire?

12 M. BENOÎT DELOURME :

13 R. On va reprendre doucement.

14 Q. [158] Excusez-moi.

15 R. Non. Non, mais c'est parce que c'est vraiment
16 compliqué. Je comprends que... On a plusieurs
17 façons de le faire. On plusieurs façons de regarder
18 ce problème d'évaluations des pertes. La façon la
19 plus holistique, là, c'est de faire ce qui rentre
20 moins ce qui sort, on est sûr de tout capter puis
21 c'est comme ça que Francis travaille, pour avoir
22 une autre vision globale. À partir du moment où on
23 veut déconstruire puis voir les sources...

24 Q. [159] Hum, hum.

25 R. Il n'y a pas beaucoup d'autres moyens que de passer

1 par les modélisations mathématiques parce que... Et
2 de réestimer via ces outils mathématiques, le poids
3 de chacune d'entre elles. C'est exactement l'objet
4 de l'analyse qu'on veut faire avec l'IREQ, c'est-à-
5 dire se monter un modèle mathématique qui va
6 reconstruire « bottom up », les sources de pertes.
7 Bien plus faciles à capter, c'est les pertes par
8 effet joule parce que là, on va modéliser le réseau
9 puis on va avoir, pour chacune des lignes sur notre
10 réseau, une résistance, une résistance au kilomètre
11 (km). Alors, oui, cette résistance au kilomètre,
12 elle varie en fonction de la température et donc
13 ça, c'est déjà... Juste ça, c'est compliqué là,
14 mais mettons qu'on arrive à le gérer, puis on l'a
15 gérée dans l'analyse qu'on a faite, qu'on vous a
16 présentée. Grâce à un calcul de répartition de
17 puissance, bien là, on est capable de
18 dire : « Bien, s'il passait tel courant, bien, les
19 pertes dans cette ligne-là, bien c'est $RI(2)$ ou
20 c'est les pertes dans le modèle de la ligne qu'on
21 regarde. » Donc, les pertes par effet joule, on
22 arrive à peu près à les modéliser correctement.
23 Donc, ça, c'est quelque chose qu'on a déjà dans un
24 modèle de type estimation d'états, modèles de
25 réseaux. Donc, réussir à estimer le quatre-vingts

1 pour cent (80 %) du Camembert, là, on n'est pas
2 trop mauvais. La difficulté qu'on a, dans ce
3 quatre-vingts pour cent (80 %)...

4 Q. [160] Hum, hum.

5 R. C'est de, un, représenter bien tout le réseau.

6 Q. [161] Hum, hum.

7 R. Parce qu'on n'a pas forcément tout le réseau de
8 TransÉnergie de représenté. Pourquoi? Parce que
9 quand je pilote mon réseau, je représente le réseau
10 dont j'ai besoin de piloter. Je ne fais pas une
11 représentation de réseaux pour faire des calculs de
12 pertes. Donc, il y a besoin de s'assurer que la
13 représentation mathématique qu'on se donne est bien
14 complète et exhaustive. Donc, quand on dit qu'on va
15 améliorer notre modèle avec l'IREQ, ça, c'est la
16 première étape, s'assurer qu'on a bien représenté
17 tout, tout, tout, tout, jusqu'au départ vingt-cinq
18 (25 KV) jusqu'à la frontière avec le Distributeur.
19 Donc, s'assurer de ça.

20 Q. [162] Donc, le but de la manoeuvre avec l'IREQ,
21 c'est d'éventuellement d'être en mesure de calculer
22 les quatre (4) pointes?

23 R. Tout à fait.

24 Q. [163] Du Camembert?

25 R. C'est ça.

1 Q. [164] Puis là, on n'est pas rendu là?

2 R. Non. On a un morceau qu'on est assez confiant qu'on
3 va y arriver. Après ça, on a un morceau « effet
4 couronne », qu'il faut travailler encore parce que
5 je vous ai dit que je n'avais pas confiance. Puis
6 les deux (2) autres là, bien, eux, ils sont
7 « touchy ».

8 Q. [165] O.K.

9 R. Et puis, dans tous les cas, on ne vise pas à que ça
10 soit égal. Encore une fois, on ne vise pas
11 forcément à ce qu'on trouve là, ça soit égal à ce
12 qu'on mesure. Mais ce qu'on va vouloir voir c'est,
13 est-ce que des écarts entre deux modèles
14 mathématiques et les écarts entre deux mesures
15 varient dans le même sens? Ça, ça va nous rassurer.
16 On ne va pas chercher à avoir le modèle
17 mathématique égal le modèle mesuré, c'est juste pas
18 possible de toute façon. Mais, on veut au moins que
19 ce soit assez représentatif pour que les variations
20 d'un modèle mathématique à l'autre modèle
21 mathématique soient représentatives d'une variation
22 mesurée par rapport à l'autre mesurée.

23 (14 h 59)

24 Q. [166] Mon âme et conscience vient de m'aviser que
25 c'est suffisant. Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie, Maître Sarault. Avant qu'on se
3 quitte, j'aimerais savoir, Maître Turmel, vous
4 aviez annoncé un quinze (15) minutes. Est-ce qu'on
5 peut, je veux juste essayer de voir avec mon
6 horaire comment que demain s'annonce.

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour aux
9 Régisseurs.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bonjour, Maître Turmel.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Avec les questions nombreuses, nous n'aurons pas de
14 questions.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Vous n'aurez pas de questions.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Voilà!

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci beaucoup. Maître Dubé, vous aviez annoncé un
21 trente (30) minutes de questions. Est-ce qu'on peut
22 s'attendre à à peu près ce temps-là? Non, mais il
23 peut y avoir plus ou il peut y en avoir moins, mais
24 je veux juste voir.

25

1 Me NICOLAS DUBÉ :

2 Bonjour, Madame la Présidente. Nicolas Dubé pour
3 Brookfield. Oui, on avait annoncé trente (30)
4 minutes, il y a des questions que mon confrère,
5 maître Cadrin, a posées qui vont sauter, donc ça
6 risque d'être moins. Je dirais entre quinze (15) et
7 trente (30) minutes maximum.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je vous remercie beaucoup. Ce qu'on va faire à ce
10 temps-ci... Maître Fréchette, vous aviez annoncé ce
11 matin des discussions concernant les notes sténos.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Oui. Alors, rebonjour. Alors, on s'était dit qu'on
14 se refaisait un retour demain. J'ai discuté avec
15 madame la sténographe de possibilités, d'options
16 puis encore une fois, j'attends de voir comment
17 elle réussit à mettre en place son équipe pour le
18 MRI. Mais, vous savez, c'est toujours très délicat,
19 plaider le dossier du taux de pertes sur la base de
20 ce qu'on a entendu, de la preuve telle que
21 constituée, ça, ça se fait. Mais quand on parle de
22 MRI, de preuves d'experts, de preuves diverses, je
23 peux vous dire que là, je vais attendre de voir
24 comment madame la sténographe va réussir à
25 travailler tout ça pour pas lancer toutes sortes de

1 choses avant de voir qu'est-ce qu'elle pourra
2 mettre en place et après ça je vous reviendrai.
3 Mais, c'est toujours... pour nous, les notes
4 sténographiques ont une grande valeur. Elles
5 servent à la fois pour les contre-interrogatoires,
6 la prise des...

7 Puis en disant ça, je veux qu'on se
8 comprenne bien. Je comprends tout à fait les
9 contraintes de cette noble profession qui est la
10 sténographie puis je comprends très bien les
11 difficultés qu'ils ont. Ça fait que ça, je ne veux
12 pas du tout mettre de pression sur eux, mais pour
13 nous, ça a une valeur. Et surtout quand on est dans
14 la foulée de la plaidoirie du MRI qui est
15 importante de bien cibler, de bien caler. Et pour
16 nous, vous le savez, j'y mets toujours beaucoup
17 d'efforts de vous insérer les références pour qu'on
18 soit en mesure de se suivre, qu'on soit en mesure
19 de bien se comprendre.

20 Alors, je vais laisser madame la
21 sténographe travailler, on va voir ensemble demain
22 où elle en sera. Puis en consultation avec monsieur
23 Verret et son équipe selon quoi on vous fera des
24 propositions puis je suis convaincu qu'ils seront
25 raisonnables et j'espère qu'ils pourront trouver

1 votre assentiment.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Je vous remercie.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 C'est moi.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Par ailleurs, vous avez annoncé que vous aviseriez
8 votre collègue de la distribution.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parce que si jamais... parce que vous avez réservé
13 ses droits à sa place.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Bien, il est absent, mais je...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Mais, si jamais il exerçait... il souhaitait les
18 exercer, nous aimerions être mis au courant le plus
19 rapidement possible.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Bien sûr. Bien sûr. Je vais vous dire qu'en
22 terminant, je vais le contacter puis je vais lui
23 donner le résultat moi-même.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vous remercie beaucoup.

R-4058-2018
14 janvier 2019

PANEL 4 - HQT
Contre-interrogatoire
Me Guy Sarault
- 247 -

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est bien. Merci. Au revoir.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Passez une belle journée. À demain matin, neuf
5 heures (9 h 00).

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 À demain. C'est bien.

8

9 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

10

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Je, soussignée, ROSA FANIZZI, sténographe
4 officielle, certifie sous mon serment d'office que
5 les pages qui précèdent sont et contiennent la
6 transcription fidèle et exacte des témoignages et
7 plaidoiries en l'instance, le tout pris au moyen de
8 la sténotypie, et ce, conformément à la Loi.

9 Et j'ai signé,

10

11

12

13

14 ROSA FANIZZI